



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MERCURE

DE SEPTEMBRE 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



LE
MERCURE

DE SEPTEMBRE 1723.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure*, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercure* à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

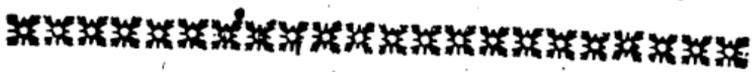
On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujors pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE

DE SEPTEMBRE 1723.



PIECES FUGITIVES,
en Prose & en Vers.

DISSERTATION sur une Medaille
de la Ville d'Apamée, dans laquelle
on éclaircit un point d'Histoire & de
Geographie, &c. par M. de la R.



Orsque j'ai décrit le cours de
l'Oronte dans mon voyage de
Syrie, & du Mont Liban, &
qu'à l'occasion de ce Fleuve,
j'ai parlé de la Ville d'Apamée, je n'a-
vois pas vû une Medaille qui m'est venuë
depuis du Levant, & que je produis ici;
elle a été frappée par les habitans d'A-
pamée, en l'honneur d'un des Rois,

A ij Seleu-

Seleucides , avec cette Legende , qui est importante à ce sujet. ΑΠΑΜΕΩΝΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΞΙΩ. APAMENSIVM QUI SUNT AD AXIVM. Ce qui semble détruire ce que nous avons dit , que la Ville d'Apamée étoit située sur l'Oronte. M. Vaillant qui a rapporté une pareille Medaille dans son Histoire des Rois de Syrie , convient de cette situation , & vuid de la difficulté qui naît de la Medaille , en disant que Seleucus Nicator , * Fondateur du Royaume de Syrie , imposa ce nouveau nom à l'Oronte, qu'il appella *Axis* , du nom d'un Fleuve celebre de Macedoine , ainsi que ce Prince en avoit , dit-il , usé à l'égard des Villes par lui fondées dans la Syrie , & ailleurs , auxquelles il donna le nom des Villes de Macedoine , ou de Grece , suivant le témoignage d'Appien.

Cette décision n'a point été approuvée par le Cardinal Noris , ni par le R. P. Hardeuin. Ce dernier oppose à M. Vaillant ce que dit Pline , liv. 5. ch. 23. *Cele habet Apamiam , Marsya amne divisam* , & soutient que le Fleuve Marsyas , coulant dans Apamée , fut appelé *Axis* par

* Ille enim Syria Regni fundator plurima græca & macedonica nomina Syria Urbibus , teste Appiano , imposuit , quidam & ipsis iussis , &c. pag. 262.



les Macedoniens, Maîtres de cette Ville, ajoûtant que c'est ainsi qu'il faut expliquer la Medaille en question, & que personne avant lui n'avoit réüssi dans cette explication, à *nemine ante nos feliciter explanatus*. Ce qui cependant paroît augmenter la difficulté, au lieu de l'éclaircir.

Pour ce qui est du Cardinal Noris, après avoir refuté le sentiment du P. Hardouïn, par le passage même de Pline, * raporté comme il faut, & en son entier, & après avoir démontré que le Fleuve Marlyas est très-éloigné d'Apamée : voici sa pensée.

Il croit que la Ville d'Apamée, dont il est ici question, étoit située auprès de deux différentes rivières ; çavoir, l'Oronte d'un côté, & l'Axis de l'autre, & que cette dernière étoit plus proche de la Ville que l'Oronte ; en sorte que pour distinguer cette Ville des autres qui ont porté le même nom, on l'a appelée Apamée sur l'Axis, comme on le voit, dit-il, dans la Medaille raportée par M. Vaillant, & dans un passage de Sozoméne, où il est aussi parlé d'Apamée sur l'Axis. Pour autoriser cette opinion le sçavant Cardinal nous décrit ainsi la si-

* *Cale habet Apamiam Marsya amne divisam Nazerinorum Tetrarchia, liv. v. c. 23. de Cale Syria.*

tuation d'Apamée : *Hinc satis ampla illa planities , in cujus medio colle Apamea sita erat , hinc Oronte , inde vero lacu , ac propriori Axis flumine cincta , Cherronesus , sive Peninsula Syria dicebatur.*

Mais sans manquer aux égards qui sont dûs à la memoire de ce grand homme , dont les ouvrages sont un véritable trésor d'érudition , nous pouvons assurer que sa description n'est pas exacte , & qu'il tombe ici dans une erreur de fait toute évidente : c'est peut-être la seule qui se trouve dans son livre des *Epoques Siro-Macedoniennes*. Nous pouvons , dis-je , assurer , après plusieurs autres témoins oculaires , qu'il n'y a à Apamée , & dans tous ses environs qu'une seule riviere , que cette riviere est l'Oronte , & que c'est l'Oronte qui forme le Lac , & la Presqu'Isle , dont nous avons parlé en décrivant le cours de ce Fleuve. Presqu'Isle , pour le dire en passant , où le Roy de Syrie tenoit ses chevaux , & où , selon Strabon , il y avoit jusqu'à trente mille cauales. D'ailleurs de tous les Geographes anciens & modernes , il n'y en a aucun qui fasse mention du Fleuve Axis , auprès d'Apamée de Syrie ; car on n'ignore pas qu'il y a eu quatre ou cinq Villes de ce même nom , en diverses regions , mais toutes beaucoup moins celebres ;

bres , & fort inferieures à celle dont nous parlons. La plus considerable de ces autres Apamées étoit dans la Phrygie , située sur le confluent de deux rivieres ; sçavoir le Marfyas , & le Meandre , ainsi qu'il est démontré par deux Medailles de cette même Ville, l'une de Tibere, du cabinet de la Reine de Suede , & l'autre de Gordien , rapportée par Tristan ; nous les citons ici , après Octavio Falconeri , pour prouver l'erreur , ou de Pline , ou du P. Hardoiïn dans le passage opposé à M. Vaillant. Selon ce passage entendu dans le sens du P. Hardoiïn , le Fleuve Marfyas coule au milieu d'Apamée de Syrie , ce qui est manifestement contre la verité , comme nous l'apprenons , non-seulement par les monumens que nous venons de citer , mais encore par le témoignage précis de Pausanias , qui place le Fleuve Marfyas , aussi bien que le Meandre dans la Phrygie. Ainsi la prétendue autorité de Pline , ne détruit point ce que M. Vaillant a pensé fort judicieusement au sujet de l'Oronte , nommé *Avis* sur quelques Medailles , du nom du Fleuve Axis de Macedoine , que le Fondateur d'Apamée avoit , dit-il , donné à l'Oronte. Nous trouvons en effet dans la description du Peloponese de Pausanias le Fleuve *Axis* , qui n'a ja-

mais eu avec l'Oronte rien de commun que le nom.

Ne dissimulons point cependant ici une méprise de ce celebre Antiquaire au sujet du Marsyas, qu'il fait couler auprès de * la Ville de Cyr dans la même Province de Syrie, en ajoutant que cette riviere se jette dans l'Eufrate, vers Samosata, autre Ville de Syrie, & cela sur le prétendu témoignage de Pline, qui n'en dit rien dans l'endroit cité par M. Vaillant. Pline marque seulement dans le ch. 24. du 5. liv. l'endroit où il croit que le Marsyas de Syrie se jette dans l'Eufrate.

Nous disons le Marsyas de Syrie ; étant évident que le véritable Marsyas est dans la Phrygie, & qu'un Fleuve de Syrie a été appelé de ce même nom, par la raison que nous avons déjà dite à l'égard de l'Oronte.

Nous avons déjà remarqué que le Cardinal Noris s'est manifestement trompé, en situant la Ville d'Apamée entre deux Fleuves, &c. Nous devons ajouter que comme ce sçavant homme n'étoit jamais trop prévenu en faveur de ses sentimens,

* *Chyrrus Syria Urbs juxta Marsyam Fluvium in Euphratem ad Samosata excurrentem sita. Plin liv. 5. c. 23. Vaillant, Hist. Reg. Syr. pag. 261.*

& qu'il sentoit bien que dans une question telle que celle-ci, il pouvoit être contredit, il renvoye fort prudemment dans la Syrie même ceux qui voudront être mieux éclaircis par eux-mêmes de la vérité du fait. *Si quis tamen, dit-il, certiorum hujusce rei notitiam comparare velit, is, per me licet, in Syriam transmittat, ac circum Apameam tum decurrentes, tum etiam stagnantes aquas prohibito suis mei oculis contempletur.* C'est aussi ce que nous avons fait avec toute l'exactitude possible, & ce qui nous met en état de rendre à une vérité qui interesse l'Histoire ancienne, & la Géographie, le témoignage que nous lui rendons.

Nous terminerons ce qui nous reste à dire sur l'Oronte par un passage remarquable de Pausanias dans ses Arcadiques, qui n'a, ce me semble, encore été rapporté par aucun des Auteurs qui ont écrit de la Syrie, & qui convient parfaitement à nôtre sujet; je me sers de l'édition d'Hannovre 1613. & de la version de Romulus Amasæus, accompagnée des notes de Frederic Sylburge. *Orontem Syria Fluvium, ad mare non per campos ubique, sed per valde declivia, & prærupta citato cursu descendente, Romano cum Imperator Antiocheam contendens, classi per-*

A. V. vinum

*viuum reddere conatus est. Magno itaque labore, & impensa fossa deducta, in eam flumen avertit. Vetere vero alveo exiccato urna fictilis reperia est cubitorum xi. & in ea cadaver nihilo brevius, humanâ specie ex omni parte corporis; hunc * Orontem fuisse, ex Indorum Gente, Clarii Apollinis Oraculo Syris consulentibus responsum est.*

M. Vaillant a crû que la Medaille qui a donné lieu à tout ce que nous venons d'observer au sujet d'Apamée de Syrie, & du Fleuve Oronte, a été frappée par les habitans de cette Ville en l'honneur d'Alexandre Theopator, premier de ce nom, Roy de Syrie, & le XI. des Seleucides, quoiqu'il n'y ait ni Legende, ni Epoque sur la face de cette Medaille qui ayent pû déterminer avec fondement ce sçavant Antiquaire. Nous croyons avec plus de vrai-semblance, que les Apaméens l'ont frappée en l'honneur de Seleucus Nicator, Fondateur d'Apamée, & le premier des Rois de Syrie. L'air de

* Histoire ou Fable sur le nom de l'Oronte, le passage de l'Auteur Grec paroît en sa place. Il est d'ailleurs certain que des Princes Orientaux ont porté ce même nom, ce qui détruit la conjecture du P. Pezron sur l'étimologie de l'Oronte, qui est rapportée dans le voyage de Syrie & du Mont Liban.

la

la tête que nous voyons sur la Medaille en question, nous donne lieu de le croire, après l'avoir comparée avec plusieurs autres Medailles incontestables de ce Prince. Le Revers n'est point ambigu, on y reconnoît aisément la figure de Jupiter assis, tenant de la main droite une Victoire, & de la gauche un Javelot, avec la Legende dont nous avons parlé.

Au reste ce n'est pas seulement sur quelques Medailles des Rois de Syrie, que l'Oronte est appelé Axis, par la raison que nous avons dite, mais il y a beaucoup d'apparence que cet usage a duré long temps, & qu'il a passé jusqu'au temps des Empereurs Chrétiens, puisque Sozomene dans le septième livre ch. 15. de son Histoire Ecclesiastique, en parlant d'une rebellion de quelques Payens d'Apamée, & des environs, contre les Edits rendus en faveur du Christianisme, dit aussi que cette Ville est située auprès du Fleuve Axis. ΑΠΑΜΕΙΑΣ τῆς ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΞΙΩ Ποταμῷ. Enfin après la conquête de la Syrie par les Califes, successeurs de Mahomet, & après l'extinction de la Langue Grecque dans cette Province, le nom d'Axis donné à l'Oronte, a été en quelque façon continué, puisque les Arabes l'ont appelé, & l'appellent encore aujourd'hui,

Nhar al Afi, ou le Fleuve *Afi*, soit qu'ils ayent pris ce nom des Grecs, ou qu'il soit tiré de leur propre Langue; car *Afi* en Arabe signifie rebelle: terme qui convient à l'Oronte, à cause de la difficulté qu'il y a de puiser, ou de détourner ses eaux, par la situation de son lit, la rapidité de son cours, &c.

Ajoutons à tout ce que nous venons de dire deux courtes remarques, qui regardent aussi l'Histoire, & la Géographie; la première sur la Ville d'Apamée, que les nouveaux Editeurs du Dictionnaire Historique nous disent être près d'Antioche, & la Rivale de cette dernière Ville, ce qui ne paroît pas exact. A l'égard de la proximité il y a près de trente lieues Françaises d'une Ville à l'autre, & pour ce qui est de la Rivalité prétendue, elle n'est pas mieux établie; on trouve au contraire que les Villes fondées, ou restaurées par Seleucus Nicator, comme Antioche, Apamée, Emese, Laodicée s'appelloient réciproquement sœurs, & qu'il y avoit entr'elles une union, & une confédération particulière à l'exemple de plusieurs autres grandes Villes de la Grece & de l'Asie, dont l'union nommée par les Grecs OMONOIA, paroît sur plusieurs Medailles, & sur d'autres anciens monumens.

L3

La dernière Remarque tombe sur la Relation d'un Voyageur (a) moderne, lequel après avoir beaucoup couru le Levant & la Syrie en particulier, paroît n'en avoir pas rapporté des Memoires plus justes. Sa méprise au sujet de l'Oronte, pourroit dans la suite devenir une erreur considerable dans les Cartes de la Syrie Maritime, si nous negligions de la faire connoître. Ce Voyageur décrivant les ruines de Laodicée, aujourd'hui nommée *Lataquie*, & son Territoire, dit : (b) *qu'il y passe un bras de l'Oronte, qui arrose, en serpentant, une bonne partie de tout ce Pays.* Et dans le Chapitre suivant l'Auteur allant par terre de *Lataquie* à *Tripoly*, c'est-à-dire, en s'éloignant toujours davantage de nôtre Fleuve, il le retrouve encore sur sa route. (c) *Quand nous eûmes marché, dit-il, environ une heure, nous passâmes l'Oronte sur un très-beau Pont.* Tout-cela est absolument contre la verité, & fait voir un Voyageur peu exact, & mal informé. L'Oronte dont nous avons suivi le cours depuis la source jusqu'à la Mer, & dont nous avons donné une Carte, ne se divise point, & passe

(a) Voyage du sieur Paul Lucas au Levant, &c. 2. vol. in 12. Paris 1704.

(b) Tom 1. p. 244.

(c) Page 249.

à plus de 15. lieuës loin de la Ville & des Campagnes qu'on lui fait arroser. On verra par cette Carte quelle est la Riviere qui passe à Laodicée, & qu'on ne peut sans absurdité, & sans errer considérablement, la prendre pour le Fleuve Oronte.



ODE imitée de la XIII. du troisième Livre d'Horace.

A la Fontaine de Blanduse.

O Fontaine délicieuse !
 Blanduse, dont l'eau précieuse
 Est plus claire qu. le cristal,
 Ton sein est digne qu'on y mêle
 Le jus, le present sans égal,

Qu'ont reçu les mortels du Dieu fils de Semele;
 Blanduse il faut aussi te parfumer de fleurs,
 Brillantes par l'émail de leurs vives couleurs.



La dévorante canicule
 Ne pût jamais darder ses regards sur tes eaux ;
 Tu sçais rafraîchir les troupeaux,
 Que l'ardeur de cet aïre brûle.

Quand

Quand Vesper s'avançant délivra les Taureaux ,

Du pesant fardeau qui les tuë ,

Ils retrouvent dans tes ruisseaux

La force qu'ils avoient perduë.



Ton doux bruit invite au sommeil ,

Tu fers de miroir aux Bergeres ,

Le matin en jupes legeres ,

Ces beautez cherchent ton conseil ,

Ton gazon leur sert de toilette ,

Le fard qui rend leur teint vermeil

Eit pris dans ton eau toujous nette.



Blanduse, en ton honneur j'immolerai demain,

Un Chevreau déjà fier de ses cornes naissantes ,

Aux combas , à l'amour il se destine en vain ,

Dès demain tu verras tes ondes rougissantes ,

De son sang à grands flots répandu de ma main.



Au rang des illustres Fontaines ,

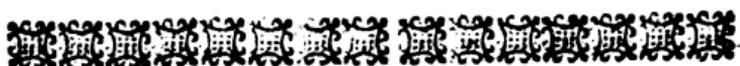
On te placera désormais ,

Quand Apollon soufflant sa chaleur dans mes
veines ,

Mes vers auront enfin celebré tes attraits.

Quand

Quand ils auront chanté ta source vive & pure ;
 Ce Rocher d'où ton onde en jaillissant murmure ,
 Ce Rocher où l'on voit un ormeau mis exprès
 Par l'industriuse nature ,
 Etendant ses rameaux pour te donner du frais.



SUITE des Apparences Trompeuses, &c.

LE Doge âvoit un neveu nommé Louïs Fos Cary , qu'il aimoit tendrement ; il le meritoit , il joignoit à une très aimable figure , beaucoup de valeur , & beaucoup d'esprit. Quoiqu'il fut dans un âge peu avancé , on le regardoit , comme devant posséder un jour les plus grandes Charges de la République. Toutes ces qualitez ne sont point incompatibles avec un cœur sensible ; il étoit devenu passionnément amoureux d'une jeune veuve nommée Gismonde. Sa condition & les grands biens auroient pû faire soupçonner d'intérêt tous ceux qui songeoient à lui plaire , si les charmes de sa personne n'avoient pas été au-dessus de ses autres avantages. Elle regrettoit un mary qu'elle avoit perdu six mois après l'avoir épousé. Pour éloigner une
 foule

foi d'Amans qui l'importunoient, elle déclara qu'elle ne vouloit point se remier, plusieurs cessèrent de penser à elle. Fos Cary qui l'aimoit éperduement, ne se rebuta point ; il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit marquer son amour, sans offenser la vertu la plus austere. Quand il étoit assez heureux pour attirer un regard de Gismonde, il y trouvoit un air de modestie, sans couroux, qui augmentoit son amour, sans lui donner beaucoup d'espoir ; cependant il commençoit à ne lui pas déplaire ; elle sentit avec douleur qu'il étoit seul capable de faire changer la résolution qu'elle avoit prise de ne point sortir de son état. Elle crut qu'elle ne pouvoit s'opposer trop tôt à cette inclination naissante.

Il y avoit long-temps que Fos Cary avoit mis dans ses interets la seule de ses femmes, en qui elle avoit confiance, qui lui persuada enfin après plusieurs refus, d'accorder un quart d'heure d'entretien à Fos Cary. Gismonde n'y consentit, que dans l'intention de détourner son Amant de penser jamais à elle : selon les apparences cette résolution se seroit mal soutenue ; l'amour qui commençoit à se glisser dans son cœur, en auroit ordonné autrement. Elle fit dire à Fos Cary qu'elle vouloit bien lui parler une fois.

fois en sa vie ; qu'il se trouvât la nuit sous les fenêtres grillées d'une galerie , où elle prenoit souvent le frais. La Maison de Gifinonde étoit sur la même ligne que celles des deux nobles Venitiens , & les fenêtres de sa galerie donnoient sur la même ruë que leurs jardins. Le hazard fit que le rendez-vous de Fos Cary avec Gifinonde fut donné la même nuit , & à la même heure que celui des Dames Venitiennes à leurs maris. A peine Fos Cary avoit commencé à parler de son amour , qu'il fut attaqué par trois hommes ; il se défendit avec beaucoup de valeur , mais il ne put éviter un coup de poignard , qu'un des traîtres lui donna par derrière , qui lui perçoit la poitrine ; il tomba , ces assassins le croyant mort ; ne songerent qu'à le ~~lever~~.

Gifinonde l'ayant vû tomber , effrayée & lasse par sa douleur , ne démêla que trop ses sentimens pour Fos Cary ; elle s'évanoüit, dès que sa foiblesse fut passée , elle envoya sa confidente pour découvrir ce que son Amant étoit devenu. Comme elle n'osa s'éloigner de la maison , elle lui rapporta qu'elle n'avoit trouvé personne ; qu'apparemment Fos Cary étoit moins blessé qu'elle ne l'avoit crû ; il avoit fait un effort pour se relever , sentant bien que sa blessure étoit considerable ,

il

il n'avoit été occupé que de la crainte d'être trouvé mort, ou mourant sous les fenêtres d'une personne, dont il auroit voulu conserver la réputation aux dépens de ses jours. Il ne songea qu'à s'éloigner, il marcha, ou se traîna quelques temps; mais enfin les forces lui manquèrent, il tomba sans connoissance, baigné dans son sang, précisément entre les deux jardins d'Anselme, & de Geronimo.

Un instant après le Barigel faisant la ronde, suivi des Sbires, passa; le clair de la lune lui fit appercevoir Fos Cary qu'il crut mort, & qu'il reconnut; la façon dont il avoit été blessé lui fit juger que c'étoit un assassinat; la qualité de neveu du D^g le anima à ne rien négliger des devoirs de sa Charge. Après avoir examiné le lieu où il croyoit que l'action s'étoit passée, il apperçut que les deux portes des jardins d'Anselme & de Geronimo (dont il connoissoit les maisons) étoient entr'ouvertes, il entra, & trouvant dans les jardins des pas qui paroissoient fraîchement marquez, il ne douta pas que ce ne fût de l'une de ces deux maisons que le meurtre se fut commis. Il fit porter Fos Cary chez lui, ensuite il partagea sa troupe en deux; son Lieutenant entra dans la maison d'Anselme, en même temps qu'il entra lui-même

même dans celle de Geronimo.

La précaution que l'on avoit prise de faire coucher tous les domestiques , fit qu'ils arriverent sans obstacle aux appartemens des Dames , où ils virent de la lumiere. Le Barigel fut fort surpris de trouver Anselme dans la maison de Geronimo. Tout le monde sçavoit leurs inimitiez , cela augmenta ses soupçons. Isore prête à sortir du cabinet où elle étoit pour venir trouver son mary , au bruit qu'elle entendit , se renferma. La surprise d'Anselme fut extrême quand il se vit environné du Barigel & des Sbirres , que l'on lui demanda son poignard , & que l'on lui parla d'un assassinat ; il voulut d'abord se défendre , mais le premier mouvement faisant place à la raison , il se rendit après quelques excuses du Barigel sur le devoir de sa Charge. Il lui dit qu'ayant vû sa maison ouverte , & le trouvant dans celle de Geronimo , il ne pouvoit se dispenser de le mener en prison. Il ajouta qu'il avoit fait entrer son Lieutenant chez-lui pour arrêter ceux qui s'y trouveroient. Anselme fut extrêmement frappé d'apprendre que son jardin étoit ouvert au milieu de la nuit , il en tira d'étranges conjectures , qu'il ne crut que trop justes quelques momens après. Malgré le trouble où il étoit , l'intérêt

de

de Lucie l'agitoit , il voulut entrer dans le cabinet où il croyoit qu'elle étoit , on ne lui permit pas. Anselme étoit allarmé pour elle des suites de cette aventure , quoiqu'il eut trouvé un plaisir secret à la vengeance qu'il croyoit avoir pris de l'ennemi de la Maison ; il étoit trop honnête homme & trop amoureux , pour désirer qu'elle fut publique.

Geronimo fut arrêté dans la Maison d'Anselme , à peu près de la même manière qu'Anselme l'avoit été dans la sienne. Lucie toujours inquiète de lui déplaire dans l'éclaircissement , n'avoit point encore paru. Tout ce que je dirois sur cela , ne seroit qu'une répétition inutile.

Le Barigel instruit de ce qui venoit de se passer dans la maison d'Anselme , crut qu'il ne pouvoit conduire trop tôt des coupables de cette importance , en lieu de seureté ; il ne doutoit pas qu'ils ne le fussent , il les fit sortir par les portes des jardins , pour les conduire en même temps à la prison. Le hazard fit que cela fut si juste , qu'à la lueur des flambeaux , ils virent qu'ils sortoient l'un de chez l'autre ; le mouvement de leurs cœurs peut s'imaginer , & ne peut s'exprimer , ils se regarderent avec fureur , porterent tous deux en même temps la main

main à la place de leurs poignards ; la colere leur fit oublier que l'on venoit de les désarmer , ils eurent une douleur mortelle de se voir contraints à remettre leurs vengeances à un autre temps. Ils arriverent à la prison , ou pour comble de disgrâce , il ne se trouva qu'une chambre où l'on les mit ensemble. Après avoir gardé long-temps le silence , Anselme le rompit , en disant : nôtre destinée est bien de nous haïr , le sort ne s'est pas contenté de désunir nos familles , il faut que nous recevions l'un par l'autre le plus grand de tous les affronts. Je ne vous demande point pourquoi vous vous êtes trouvé dans ma maison au milieu de la nuit ? Ce qui m'avoit attiré dans la vôtre , m'apprend ce qui vous avoit conduit chez moi. Oublions pour quelques temps nos justes ressentimens , & que le profond mépris que nous devons avoir pour nos femmes , ne nous empêche pas de cacher leur honte & la nôtre , au dépens de nôtre vie , s'il le faut.

Nous allons être accusez d'un crime , que nous n'avons commis , ni l'un ni l'autre ; laissons à la verité , & au temps qui découvrent tout , à nous justifier , & jurons nous l'un à l'autre , de ne jamais dire nôtre aventure , il n'est que trop à craindre que l'on ne la démêle. Gerónimo

nimo fut quelque temps sans répondre ; enfin il approuva le dessein d'Anselme ; ensuite malgré leurs animositez, ils se conterent leurs amours pour leurs femmes ; ils n'avoient garde de se rien cacher , ils trouvoient une sorte de consolation d'avoir également sujet de se plaindre d'elles ; ils s'étonnoient qu'après leur avoir résisté long-temps , sans leur donner nulle esperance , elles eussent répondu à leurs passions en même temps ; cependant cela ne leur donna aucun soupçon de la verité , ils ne parlerent point de la vengeance qu'ils prendroient de Lucie & d'Isore ; il est à présumer qu'elle auroit été grande , si elles avoient été coupables.

Le matin on separa les deux prisonniers ; en se quittant ils firent serment d'observer ce qu'ils venoient de se promettre ; cependant leurs femmes étoient dans d'étranges allarmes , elles ne scûrent le sujet du bruit qu'elles avoient entendu , que quand on les arrêta. Le Barigel en conduisant les deux nobles Vénitiens , avoit laissé des Officiers dans leurs maisons , pour arrêter les personnes qui s'y trouveroient. Isore & Lucie furent gardées prisonnières dans les endroits où elles avoient été trouvées.

Le Doge à son réveil fut penetré de dou-

douleur du malheur de son neveu ; il alla le voir , il ne pût tirer aucun éclaircissement de lui , il étoit sans connoissance. Les Chirurgiens dirent que quand même il guériroit (ce qui n'étoit pas absolument sans espérance) qu'il seroit longtemps dans cet état , par le sang qu'il avoit perdu. Dès le même jour le Conseil des Dix , où les grandes affaires se décident , s'assembla ; Anselme & Geronimo y furent interrogez , ils répondirent qu'ils n'avoient nulle part au malheur arrivé à Fos Cary ; que leurs actions à la guerre devoient suffire pour les justifier d'un assassinat ; qu'à l'égard de leurs maisons ouvertes la nuit , & de la circonstance de les avoir trouvé l'un chez l'autre , que c'étoit un fait qui les regardoit , & dont ils ne rendroient jamais compte à personne. Les Juges se trouverent extrêmement embarrassés ; ils étoient tous parens ou amis de Fos Cary ou des accusez ; ils prirent le parti de remettre l'affaire à la décision du Doge , dont la probité & la pénétration étoient connues. Il fit d'abord quelques difficultés d'accepter d'être Juge , presque dans sa propre cause ; il fit faire toutes les perquisitions imaginables , sans rien découvrir ; il avoit si bonne opinion de Geronimo & d'Anselme , qu'il avoit peine à

à les croire coupables ; mais il ne comprenoit point leur obstination à ne point développer le mystere de leurs conduites pendant la nuit du meurtre commis dans la personne de son neveu ; il craignit que cela n'eut rapport à des choses encore plus importantes , que la vie de Louïs Fos Cary , il sçavoit sa passion pour Gismonde , il y avoit des momens où il pensoit que l'amour avoit part à son malheur ; il crut qu'il ne pourroit démêler toute cette aventure que par finesse.

Il declara qu'il ne donnoit plus que deux jours aux deux nobles Venitiens pour se justifier , qu'après il rendroit un jugement très-rigoureux , qu'il seroit permis à toutes les personnes qui sçauroient quelque chose pour leur défense , de venir le reveler en sa presence , qu'il donneroit une audience , qu'ensuite il décideroit de cette affaire , qui interressoit tant de personnes considerables , il fit dire à Isore & Lucie , que si elles avoient quelque chose à découvrir , elles seroient entenduës le jour marqué ; mais que jusques à ce moment elles ne verroient point leurs maris ; elles avoient fait de grandes instances pour être menées dans leurs prisons ; elles étoient inconsolables de leur avoir attiré ce malheur par leur imprudence ; elles craignoient leur colere ,

B elles

elles attendirent avec une impatience extrême, le moment où elles comptoient de se justifier.

Toute la Ville fut bien-tôt informée de la résolution du Doge, les parens de Geronimo & d'Anselme étoient fort allarmez & au desespoir, qu'ils ne voulassent point donner l'éclaircissement qu'on leur demandoit; la connoissance ne revenoit point à Fos Cary, & l'on disoit qu'à moins d'un miracle il ne pouvoit échaper.

Gismonde étoit inconsolable de l'état où il étoit; elle n'étoit que trop seure d'en être la cause, elle connut toute la force d'une passion qu'elle avoit cherché à se déguiser; elle apprit que Geronimo & Anselme étoient accusez de l'affassinat de son Amant, qu'ils se défendoient si mal, que tout étoit à craindre pour eux.

Le jour & l'heure marquez par le Doge, pour les juger étant arrivez, elle crut qu'il étoit moins honteux d'avouer ce qui s'étoit passé d'innocent entr'elle & Louis Fos Cary, que de hazarder de laisser perir des gens qui n'étoient point coupables, elle arriva au Palais du Doge; il venoit de mettre tout en usage pour tirer la verité des deux accusez, qui ne firent que la même réponse qu'ils avoient

avoient faite le premier jour. Le Doge leur dit que puisqu'il n'esperoit plus être éclairci par eux, qu'il le seroit peut-être par Isore & Lucie; il ordonna qu'on les fit entrer; les deux Venitiens fremirent au nom de leurs femmes, elles parurent avec un air embarrassé & modeste, qui augmentoit leurs charmes; elles firent l'admiration de l'Assemblée, elles jetterent des regards timides & tendres sur leurs maris, qui détournèrent les yeux, crainte de n'être pas maîtres de leurs premiers mouvemens; Isore alloit commencer à parler, quand on vint dire que Gismonde demandoit à être entendue sur l'affaire qui alloit être jugée, elle entra, & surprit tout le monde par sa beauté, quoique la tristesse fut peinte sur son visage; elle adressa la parole au Doge, en lui disant que la démarche qu'elle faisoit d'avouer qu'elle étoit la cause du malheur de son neveu, lui coûtoit infiniment; mais que dans une ame bien née tout devoit céder à l'horreur de voir condamner des innocens; elle fit le récit de ce qu'elle avoit vû de l'aventure de Louis Foscary; ensuite elle conta qu'ayant soupçonné Leonaty, l'un de ses parens d'en être l'auteur, parce qu'il étoit amoureux d'elle, quelques jours auparavant elle lui avoit défendu sa mai-

B ij son,

son , qu'elle avoit sçû qu'il étoit parti la même nuit de l'assassinat de Fos Cary , que cela ayant augmenté ses soupçons , elle avoit envoyé chez lui un Gentilhomme à elle , homme d'esprit , & ami d'un de ses Ecuyers , qu'il avoit été surpris de le trouver mourant ; que cet homme n'ayant plus rien à menager , lui avoit avoué qu'il mouroit d'une blessure qu'il avoit reçûë de la main de Fos Cary , que par ordre de son maître il l'avoit attaqué la nuit, lui troisième ; qu'il lui en coûtoit la vie , que c'étoit la peine que meritoit son action ; qu'il étoit expiré quelques momens après ; Gismonde ayant rendu ce témoignage à l'innocence de Geronimo & d'Anselme se retira.

Les deux Vénitiens furent ravis d'être justifiés , sans être obligez de découvrir ce qu'ils avoient résolu de cacher , au hazard de tout ce qui en pourroit arriver ; ils furent fort étonnez quand le Doge fit sortir tout le monde , à la réserve d'Isore & de Lucie , & qu'il leur dit , je m'étois toujourns bien attendu que des personnes de vôtre naissance , & dont les grandes actions sont connûes , ne se trouveroient point les auteurs d'une lâcheté ; mais plus vôtre innocence est prouvée sur l'affaire de mon neveu , plus le soin que vous prenez de cacher le sujet
du

du changement de vos maisons, au milieu de la nuit doit être suspect ; la République étant commise à mes soins, je ne puis mériter le choix qu'elle a fait de moi, que par une grande exactitude ; vous sçavez que la Trêve entre Philippe Visconty Duc de Milan, & les Vénitiens finit dans huit jours, nous n'avons point d'ennemi plus dangereux, j'ai reçu des avis secrets qu'il avoit une intelligence dans la Ville, que l'on lui devoit livrer un de nos Ports ; que plusieurs de nos Citoyens les plus considérables entroient dans la conspiration ; rendez-vous justice sur le mystère de votre conduite ; dans une conjoncture pareille ; je voudrois pouvoir croire que ce que vous cachez avec tant de soin, est une aventure amoureuse, je ne chercherois point à la pénétrer ; mais il n'est que trop prouvé que l'amour n'y a nulle part ; enfin dites-moi, Seigneur Anselme, pourquoi on vous trouve chez votre ennemi, au milieu de la nuit avec votre femme Ilore, & vous, Seigneur Geronimo, pourquoi on vous trouve à la même heure avec Lucie chez le Seigneur Anselme ? Ce changement bizarre de maison, des portes ouvertes, cette obstination à cacher votre dessein ; tout demande un éclaircissement que vous refusez.

Les deux nobles Venitiens furent frapés de ce discours, ils n'osoient esperer de découvrir entierement une verité qu'ils commençoient à deviner, quand Isore, qui démêla ce qui se passoit dans leurs cœurs, adressant la parole au Doge, lui dit : Enfin, Seigneur, vous allez savoir une verité que Lucie & moi pourrions seules vous apprendre, c'est en vain que vous la demandez à des gens qui l'ignorent ; ensuite elle se tourna du côté d'Anselme, en lui demandant d'où venoit l'étonnement qui paroissoit dans ses yeux : pouvez-vous, Seigneur, lui dit-elle, m'avoir soupçonnée de vous avoir manqué, & à tous mes devoirs ? Je vous pardonne moins ce tort, que celui de m'avoir ôté vôtre cœur, pour le donner à une amie, qui n'en vouloit pas plus, que j'ai voulu de celui de Geronimo. Le seul reproche que nous ayons à nous faire, est de nous être toujours vûës malgré la défense que vous nous en aviez faite ; tout l'attachement que nous avons pour vous, n'a point diminué l'amitié que nous avons l'une pour l'autre ; nous nous sommes toujours vûës, par ces mêmes jardins, qui viennent de causer toute l'aventure ; j'avouë que je suis la plus coupable dans la tromperie que nous vous avons faite, après une confiance reciproque ;

proque ; c'est moi qui imaginai de vous accorder des rendez-vous , & de changer de maison ; nous devions nous découvrir , au moment que vous fûtes arrêtés , la façon dont nos appartemens étoient éclairés , doit le faire présumer , & les maisons où nous avons été arrêtées , & que nous avons eues pour prison , sont une preuve certaine de tout ce que j'avance ; en même temps Isore ôta de son doigt la bague que son mary lui avoit donnée croyant la sacrifier à Lucie , elle la lui presenta , & lui dit : voulez-vous bien pour la seconde fois recevoir ce present de ma main , & le conserver mieux que la premiere. Lucie fit voir à Geronimo son portrait , qu'elle avoit attaché à son bras ; elle lui dit qu'elle avoit des droits trop legitimes sur ce present pour ne le pas garder toute sa vie , quoique sa délicatesse dût être blessée de l'avoir obtenu sous le nom d'Isore.

Anselme & Geronimo étoient si étonnez , & en même temps si transportez de joye de ce qu'ils entendoient , qu'ils ne pouvoient parler ; ils s'en trouverent quittes à si bon marché , que loin d'être piquez de la tromperie qui leur avoit été faite , ils admirerent l'esprit de leurs femmes.

La singularité du dénouement surprit

B iiij le

le Doge, il ne laissa point sortir de son Palais les deux Venitiens, qu'ils ne se fussent embrassez, & ne lui eussent promis de se voir à l'avenir; il leur fit sentir le ridicule d'une haine hereditaire, qui peut-être avoit été d'abord mal fondée.

L'aventure d'Anselme & de Geronimo, quoique finie heureusement, ne laissant pas d'être susceptible de plaisanterie: ils demanderent le secret, d'abord il fut gardé, je ne sçai lequel y manqua dans la suite; mais quelques années après, l'histoire fut sçûë de tout le monde & même écrite. Fos Cary étoit jeune, & avoit d'excellens Chirurgiens, il guerit, Gismonde l'aimoit, elle le rendit l'homme du monde le plus heureux en l'épousant.



PROSER,



PROSERPINE.

CANTATE,

Par M. M.... de Blois, mise en Musique, par M. Dulucq, Maître de Musique de l'Eglise de Tours.

Proserpine.

Dieux ! où m'entraînez-vous ? quel abîme
s'entr'ouvre ?

Un fleuve teint de sang à mes yeux se découvre ;

Il bouillonne , il exhale une sombre vapeur.

Ah ! rendez-moi , crue , à ma chere Patrie ;

Cessez de me contraindre ; ou bien-tôt ma
frayeur

D'un prompt trépas sera suivie.....

Mais quels efforts misterieux

Ont changé tout à coup la face de ces lieux ?

Pluton.

Rassurez vos esprits , aimable Proserpine ,

Ce rivage délicieux ,

Dont la beauté surprend nos yeux ,

Est le séjour divin que Pluton vous destine.

B v De

De ce Dieu soumis à vos fers ,
 Agréés l'Empire & la flâme ,
 Vous regnez autant sur son ame ,
 Qu'il regne lui-même aux Enfers.

Proserpine.

Du vrai bonheur que goûte une ame indépen-
 dante ,
 Ne vous efforcez point d'interrompre le cours ,
 Plus vôtre flâme me présente ,
 L'honneur de partager une gloire éclatante ,
 Plus j'en dois craindre les retours.

Si l'amour nous offre des charmes ,
 Combien cause-t'il de malheurs ?
 C'est souvent au prix de nos larmes ,
 Que nous achetons ses faveurs.

Pluton.

Ne craignez rien , belle Princesse ,
 Le Stix vous est témoin de ma fidele ardeur.

Oùi , l'excès même du bonheur ,
 Ne pourra qu'augmenter celui de ma tendresse.

Tous deux ensemble.

Deux cœurs épris des mêmes feux
 Sont

Sont exempts des retours fâcheux ,

Que prepare un amour volage,

Constans dans leur commerce heureux ,

L'un à l'autre ils s'offrent des vœux

Avec un égal avantage.

Pluton.

Vos appas ne sont faits que pour la tendre loy ,

Rendez les immortels en recevant ma foy.

Proserpine.

Quoi déjà , puissant Dieu , fixer ma destinée !

Ah ! laissez-moi du moins y penser plus d'un jour

C'est éteindre souvent le flambeau de l'Amour ,

Que d'allumer trop-tôt celui de l'Hymenée.

Pluton.

Est-il donc un temps limité

Pour l'union des cœurs fideles ?

Non , non , & l'Hymenée est assez consulté ,

Quand les ardeurs sont mutuelles.

Triumphes , Dieu d'Amour , c'est trop te résister ,

Prends la victoire qui t'est dûë.

Tous deux ensemble.

Triumphes , Dieu d'Amour , c'est trop te résister ,

B v j Prens

Prends la victoire qui t'est dûë.

Une âme du regret de s'être défenduë,

En connoissant les biens que tu sçais apprêter:

Triumphes, Dieu d'Amour, c'est trop te résister.

Prends la victoire qui t'est dûë.



*OBSERVATIONS sur deux Eclipses
totales de Soleil, & deux partiales de
Lune, qui arriveront en 1724. Par le
Pere E M M A N U E L de Viviers, Ca-
pucin.*

IL y aura cette année quatre Eclipses,
2. au mois de May, & 2. au mois de
Novembre.

La premiere Eclipsé sera de Lune,
arrivera le 8. May, son commencement
sera à 7. heures 45. minutes du matin,
& finira à 10. heures 20. minutes; sa
grandeur sera de 5. doigts 10. minutes.
La Lune étant sous l'horison, elle sera
visible dans l'Amerique, dans l'Isle de
Saint Domingue, au Port de Pei; son
commencement sera à 2. heures 3. minu-
tes 30. secondes du matin; sa fin sera à
5. heures 7. minutes 30. secondes.

La seconde Eclipsé sera de Soleil,
arrivera

DE SEPTEMBRE 1723. 462

arrivera le Lundy des Rogations le 22. May. On en verra le commencement à Toulouse à 5. heures 54. minutes 15. secondes après midi, auquel temps l'obscurissement du Soleil commencera à se former par son bord Occidental, où l'on verra d'abord comme une tache noire, laquelle augmentera peu à peu jusqu'à 6. heures 50. minutes 45. secondes; son diamètre apparent divisé en 12. doigts, il y en aura 10. & trois quarts de couvert, & 45. secondes dans la plus grande obscurité, chaque doigt ayant 60. minutes; sa fin sera à 7. heures 47. minutes 25. secondes: le Soleil disparaîtra de dessus l'horison à 7. heures 27. minutes, sa fin ne sera point vüe.

L'étendue de la terre, dans laquelle on verra cette Eclypse entiere depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher.

Le Soleil se levera trois quarts éclipse à 5. heures 30. minutes du matin aux Peuples qui sont à l'Occident de la Mer Pacifique, qui ont 225. degréz de longitude, & 10. degréz 30. minutes de latitude Septentrionale; à 6. heures il sera entierement couvert, & ce Peuple aura une nuit entiere de 4. m. 10. s. Le bord Oriental du Soleil commencera à

462 LE MERCURE

à leur paroître à 6. h. 5. m. 12. s. & l'Eclypse finira par son bord Occidental à 6. h. 59. m. 10. s. les autres lieux l'auront successivement durant 2. h. 59. m. 10. s. à proportion. Le diametre apparent de la Lune surpassera celui du Soleil d'une minute 32. secondes ; il diminuera d'une seconde par heure allant vers son appogée.

A 7. heures du matin le centre de l'ombre sera aux Isles de las Vaginas, dans la Mer Pacifique à 20. degrez 5. min. de latitude Septentrionale , & à 230. degrez de longitude.

A 8. h. du matin le centre de l'ombre passera par Californie par la Mer Verte, entrera dans l'Amerique Septentrionale au nouveau Mexique à 34. degrez de latitude Septentrionale , & à 261. degrez de longitude.

A 9. h. du matin le centre de l'ombre passera par Sancta Fe du nouveau Mexique à 41. degrez de latitude Septentrionale , & à 271. degrez de longitude.

A 10. h. le centre de l'ombre se trouvera au bord Occidental de la Riviere de Missipipi à 46. degrez de latitude Septentrionale , & à 280. degrez de longitude.

A 11. h. le centre de l'ombre sera au Fort de Sainte Anne à 51. degrez de latitude

DE SEPTEMBRE 1723. 463

latitude Septentrionale, & 286. degrez de longitude.

A midi le centre de l'ombre sera dans le Cap Jones, Cap Maine, à 54. degrez de latitude Septentrionale, & à 294. degrez de longitude.

A une heure après midi le centre de l'ombre passera par le Détroit Duzon & la Baye des Equimoaux à 56. degrez 58. minutes de latitude Septentrionale, & à 313. de longitude.

A 2. h. après midi le centre de l'ombre passera dans la Mer du Nord à 58. degrez de latitude Septentrionale, & à 332. degrez de longitude.

A 3. h. après midi le centre de l'ombre passera au dessous du Détroit de Forbisher à 58. degrez 15. minutes de latitude Septentrionale, & à 334. degrez de longitude.

A 4. h. le centre de l'ombre sera dans la Mer du Nord à 58. degrez 5. minutes de latitude Septentrionale, & à 345. degrez de longitude.

A 5. h. après midi le centre de l'ombre sera dans la Mer du Nord à 53. degrez de latitude Septentrionale, & à 360. degrez de longitude.

A 6. h. 30. m. le centre de l'ombre passera dans les Isles Britanniques par la Memmomic, & entrera dans l'Angleterre

464 **LE MERCURE**
terre par les Provinces de Cornwall &
Devonshire.

A 6. h. 48. m. le centre de l'ombre
traversera la Manche, passera dans la
France par la Ville de Coutance en Nor-
mandie.

A 7. h. du soir l'Eclypse sera annu-
laire à Paris, la Lune dans sa conjon-
ction centrale cachera tout le Soleil, &
laissera son bord lumineux en forme d'un
grand anneau : d'où j'inferé que M. Des-
places s'est trompé, lorsque dans ses Ephe-
merides il a mis que cette Eclypse ne sera
à Paris que de 10. doigts 17. minutes ;
car en suivant l'ombre de la Lune dans
les lieux qu'elle doit obscurcir depuis le
lever du Soleil jusqu'à son coucher, eu
égard au Meridien de Paris qui a 20. d.
de long. & 48. d. 50. m. 10. s. de lati-
tude, doit être annulaire dans cette Ville.

A 7. heures & demie l'Eclypse cessera
d'être entière au Soleil couchant dans le
Milanois à 45. d. 20. m. de latitude Sep-
tentrionale, & à 26. d. 35. m. de lon-
gitude.

L'Eclypse totale ou trace que la Lune
formera sur la terre sera d'environ 26.
lieues marines ; cette largeur sera un peu
variable en differens endroits par les mê-
mes causes qui feront varier la durée de
l'Eclypse generale. Tous ceux qui seront
élois

éloignez du milieu de cette trace, à la distance de 13. lieuës de chaque côté, auront pour un moment l'Eclypse totale, les autres à proportion de la proximité du centre. Ceux qui en seront éloignez de 52. lieuës verront le Soleil éclipfé de

		11. doigts,
de 104. lieuës	10. doigts,
de 156. lieuës	9. doigts,
de 208. lieuës	8. doigts,
de 260. lieuës	7. doigts,
de 312. lieuës	6. doigts,
de 364. lieuës	5. doigts,
de 416. lieuës	4. doigts,
de 468. lieuës	3. doigts,
de 520. lieuës	2. doigts,
de 572. lieuës	1. doigt.

Ces distances ne doivent point être regardées comme très-exactes; car pour n'y employer qu'un calcul aisé, on y a negligé les refractions, & quelques différences Astronomiques qu'il y peut avoir entre le centre de l'ombre, & les lieux qui se trouveront aux distances marquées. Cette Eclypse ne paroîtra point du tout dans la haute Guinée en Afrique, ni à ceux qui en seront éloignez de 624. lieuës, quoique le Soleil sera sur leur horison.

Cette Eclypse sera vüe d'un grand trait de la Mer Pacifique au-delà de l'Equinoctial de plusieurs degrez, de toute l'Ameri-

l'Amerique Septentrionale , une partie de l'Amerique Meridionale & de l'Europe. A l'égard de la France, la Lune le trouvera vis-à-vis du Soleil , & le couvrira entierement dans une partie de la haute & basse Normandie , dans le Perche , une partie de l'Isle de France , le Gatinois , l'Orleanois , le Nivernois , la Bourgogne & la Franche-Comté.

La troisieme Eclypse sera de Lune , elle nous sera visible le premier Novembre , son commencement sera à 2. heures 30. minutes 45. secondes après minuit , & finira à 4. heures 40. minutes 5. secondes ; sa grandeur sera de 7. doigts 40. minutes 6 secondes.

La quatrieme Eclypse de Soleil sera totale le 15. Novembre à 10. heures 15. minutes 20. secondes du soir , & finira à une heure 29. minutes 58. secondes après minuit ; elle sera visible au lever du Soleil & totale , avec demeure dans l'ombre dans la Ville & Royaume Dachen , passera au Septentrion de l'Isle de Sumetra , dans le Golphe de Siam , au Septentrion de la Cochinchine , traversera le Royaume de la Chine , Pekin , le Royaume de Corée , au Septentrion de la Mer du Japon , dans la Mer du Sud : elle finira au coucher du Soleil dans le Bresil à l'Isle de Maragnan , les François l'ont

l'ont possédée, les Portugais en sont présentement les maîtres.

Je fais voir la figure & la démonstration de ces Eclipses dans l'Horloge Astronomique & universelle que j'ai composée en 1718. ce sont les mêmes qui arrivèrent en 1706. Les Eclipses se forment dans les nœuds éclyptiques de la Lune & ces nœuds font leur revolution dans le Zodiaque contre l'ordre des signes dans l'espace de 18. ans. Celles de 1724. n'arriveront que 10. jours après celles de 1706. ce qui est le temps qu'il y a d'une Eclypse à l'autre. Le Languedoc, la Provence & le Dauphiné se trouverent sur la route de la ligne qui partageoit par le milieu l'ombre de la Lune le 12. May 1706. c'est à-dire, qu'ils virent l'Eclypse entiere, & même centrale. Cette année 1724. le centre de l'ombré passera un peu à côté de ces mêmes Provinces, c'est la cause qu'ils ne l'auront pas totale. Voici le memoire de cette Horloge avec l'Approbaton d'un Professeur Royal des Mathematiques, & du Reverend Pere Saguens, Provincial des Minimes pour la deuxième fois, dont le nom est si connu dans la Republique des Lettres.

HOR-

HORLOGE ASTRONOMIQUE & universelle.

Le Reverend Pere Emmanuel de Vi-
viers , Capucin de la Province de Tou-
louse , a inventé & composé une Horloge
Astronomique & universelle , où l'on voit
le système de Ptolomée & de Copernic ,
les trois positions de la Sphere , le lever
& coucher du Soleil & de la Lune ,
l'heure qu'il est à Toulouse , tant du So-
leil , que de Lune , & en même temps
dans toutes les parties de la Terre , avec
les noms des Villes , leurs latitudes &
longitudes , qui répondent aux 24. heu-
res du jour Astronomique , le chemin
que le Soleil & la Lune font dans une
heure , par les mouvemens de l'ombre de
leur Disque sur la terre , & le Signe &
degré où ils sont dans le Zodiaque. On
trouvera marqué dans cette Horloge le
jour , l'heure , le mois , l'année , toutes
les Eclipses du Soleil & de la Lune , qui
doivent arriver depuis 1718. jusqu'en
l'année 1800. leur grandeur & leur du-
rée. On y verra la figure de l'Eclipse
totale du Soleil , telle qu'elle paroîtra
en France le 22. May 1724. entre les 6.
& les 7. heures du soir.

Cette Horloge marque encore les heu-
res

PCS

DE SEPTEMBRE 1723. 469

res Babyloniques, Italiques, & enfin on y compte en huit endroits fort éloignez les uns des autres la même heure du jour qu'on la marque à Toulouse. Ce qui donne le mouvement à cette Machine, est une rouë ou tambour, comme ceux des Horloges d'eau, dont le mouvement ne fait aucun bruit, & qu'on monte l'intervalle de 24. heures.

Sur l'imprimé à Toulouse.



CONTRE la malignité d'un mauvais Poëte.

A Traqué d'une maladie

Qui mit mes jours tout à coup en danger,

Un Poëte insolent qui ne sçait qu'outrager,

Pour signaler sa perfidie,

N'attendoit, disoit-il, que l'heure de ma mort.

De ce lâche projet on me fit le rapport :

Hé ! pourquoi, dis-je, alors attendre

Que je cesse de vivre afin de m'attaquer ?

S'il veut de mes défauts m'instruire ou me reprendre,

A présent ou jamais, il doit me les marquer.

Je ne vous croyois pas si cruche,

Me

Me répondit-on à l'instant ,
 Cet homme assez souvent dont la raison trébuche,
 Veut être seul de combattant.
 Quoi ! médire des morts, la maxime est affreuse.
 Oui , mais vivans , peut être ils auroient répondu,
 Ce qu'on dit d'eux alors , d'eux n'est point en-
 tendu ,
 Et cette adresse est merveilleuse ,
 Pour mordre & n'être pas mordu.



*DISCOURS du Pere Follart, Jesuite , à
 sa reception dans l'Académie de Lyon.*

Avant que de vous faire connoître
 combien je suis sensible à l'avanta-
 ge de pouvoir assister à vos scavantes con-
 ferences , permettez-moi , Messieurs , de
 me livrer un moment au souvenir que la
 ceremonie de ce jour rappelle naturelle-
 ment en ma pensée. J'étois il n'y a pas
 long-temps dans une Ville , qui est réell-
 ment pour les gens de Lettres, le Parnasse
 fabuleux de la Grèce. Presque tous les
 scavans de l'Univers , où vivent dans cet
 heureux climat , où s'y rendent quelque-
 fois. Je ne parle point ici de ces assem-
 blées

blées d'appareil , ou la vanité éta'e avec pompe ce qu'elle a pensé avec effort , & où la politique applaudit à grand bruit , à ce que la bonne critique délaprouve en secret.

Je parle de cette communication , *libre , aisée , vive & sincere* , que les gens de Lettres ont entre eux. Communication que la curiosité Litteraire recherche avec ardeur , que le goût qu'on prend aisément les uns pour les autres , anime & entretient , & que la liberté de tout dire , & de penser tout haut , si j'ose m'exprimer ainsi , rend aussi délicieux qu'utile. Communication *aisée* , parce que les vrais bons esprits y sont accessibles & sans faste , ou du moins leur faste cede à leur avidité de tout voir , & de tout entendre ; où il ne faut point d'autre titre pour être reçu avec distinction , même du courtisan spirituel , que celui d'aimer les Lettres & de sçavoir penser. Communication *vive & animée* , où l'on se prête , que dis-je , où l'on se livre avidement à tout ce que vous souhaitez de communiquer , où loin d'être obligé au soin humiliant de supplier qu'on vous écoute , on vous prévient , on vous presse jusqu'à vous décharger entierement de la pénible apprehension d'incommoder , où l'attention est extrême & soutenue , jusqu'à pen-

penser avec vous, où l'on ne hazarde point de ces approbations glacées, que l'inattention prodigue pour mieux dissimuler, ou l'ennui, ou la distraction, où l'on ne censure point avant que d'avoir réfléchi. Communication enfin aussi *sincere* qu'elle est vive. On ne s'y borne pas à connoître pour soi seul les défauts d'un ouvrage. On n'y use point non plus de cette basse malignité qui se sert de cette connoissance pour aller ailleurs flétrir d'avance un Ecrivain qui nous a honoré de sa confiance, tout ce qu'on connoît de défauts ou de beautez dans son ouvrage, est tout au profit de l'Auteur. On lui propose ses doutes, on ne lui dérobe point ce qu'on sçait de plus que lui sur le sujet qu'il traite. On lui marque les negligences, les froideurs, les fausses images, les constructions équivoques, les rudesses ou les témérités de stile. On va souvent jusques à l'enrichir de notes. On fait plus encore, on le récompense de l'ouverture qu'il a pour nous, en lui confiant les desseins Litteraires, où nous nous trouvons engagez nous-mêmes.

Voilà, Messieurs, où j'ai vécu, je ne dirai pas combien de temps, compte-t'on quand on jouit d'un si doux avantage? Pour le retrouver ici tout entier cet avantage, j'ai souhaité, Messieurs, je l'avoué, d'être

d'être parmi vous. Un ami genereux, seul confident, & arbitre éclairé de mes études, a surpris dans mon cœur ce desir. L'amitié ne lui ayant pas permis de le regarder comme téméraire, il l'a porté dans le sein de vôtre illustre protecteur. Ce grand Prélat m'a d'abord accordé son suffrage, qui est devenu aussi-tôt le vôtre.

Je me retrouve donc encore aujourd'hui au milieu des biens que je regrettois. Je revois dans l'un ce jugement droit, ce discernement exquis, (a) le fruit d'une étude éclairée, & plus encore d'un cœur paisible & sans passions : discernement qu'il pousse jusqu'à la critique la plus déliée, sans jamais passer jusqu'à la satire. Dans l'autre, (b) un genie naturellement vaste, qui s'est donné encore plus d'effort & d'étendue par une érudition presque universelle. Dans celui-ci, un esprit philosophe, qui creuse tout ce qu'il pense, & tout ce qu'il entend penser aux autres, toujours methodique, clair & précis, quoique profond. Dans celui-là, (c) une érudition de faits Litteraires, qu'un grand commerce avec les sçavans du temps lui a acquis : sorte d'érudition

(a) M. le President du Gra.

(b) Le P. de Colonia.

(c) M. Brossette.

C qui

qui a ses charmes , qui nous fait presque retrouver en lui tous les grands hommes, dont il nous entretient. Je retrouve *dans un autre*, (a) une grande connoissance des Auteurs anciens , qui n'est point en lui un supplement à la disette de ses propres pensées , qui, quoique Historien (b) d'un Poëte amoureux des faux brillans , pense lui-même toujours avec tant de bon sens & de naturel. *Dans plusieurs* enfin , cette facilité gracieuse , qui n'abuse pourtant jamais de l'esprit ni de la parole , cette imagination Poëtique qui produit des vers qui n'ont point encore été faits , ni en entier , ni en partie : fruit aussi rare en nos jours , qu'il fut commun dans le siècle passé.

Je passerois les bornes prescrites , si je pouvois plus loin ce détail. Mais par le peu que j'en dis , vous voyez , Messieurs , que je connois le bien dont vous me faites part aujourd'hui ; & puisque je le connois , jugez de ma reconnoissance.

Jugez-en vous même , Monseigneur , (c) vous à qui je dois l'honneur de vôtre suffrage , & j'ose le dire, quelque chose encore de plus flateur pour moi. C'est le motif plein de bonté qui vous a por-

(a) M. l'Aîné.

(b) Martial.

(c) Monsieur l'Archevêque de Lyon.

DE SEPTEMBRE 1723. 475.
té à me l'accorder. V. G. a paru s'intéresser à mes études jusqu'au point de les vouloir rendre plus seures, par le secours des conférences. Vous m'avez crû des talens qui n'étoient pas tout à fait indignes d'être cultivez par vos avis. Voilà, Monseigneur, ce qui me flatte le plus sensiblement, vous sçavez avec quelle ardeur je les avois déjà recherchées, ces utiles leçons, avec quelle docilité j'y avois déferé, quel bonheur pour moi, que des graces si précieuses me soient dûes désormais, & que devenu mon protecteur, vous vous soyez obligé à devenir encore mon maître ! Je pourrai avec quelque sorte de droit vous engager à me découvrir cet art heureux qui n'est presque qu'en vous, de penser finement & aisément tout ensemble, d'exprimer tout noblement & naturellement, de parler l'écriture comme l'écriture elle-même avec majesté, onction & simplicité, & surtout de réfléchir sur le champ comme l'on medite à loisir.



LE PAPILLON JUSTIFIÉ,

F A B L E.

A Madame la Marquise D. L. S.

EH quoi ! toujours le Papillon ,
 Aimable Iris , m'allez-vous dire ,
 Ne pouvez-vous donc pas écrire ,
 Et chanter sur un autre ton ?
 A cela je répondrai , non.
 Mon Heros est fou à la mode ,
 Il n'est point aujourd'hui d'Amant ,
 Qui ne pratique sa methode ,
 Et qui n'aime le changement.
 Si l'on trouvoit auprès des belles ,
 Un peu plus de sincerité ,
 Un peu moins de legereté
 Les flâmes seroient éternelles.
 Pardonnez ma réflexion ,
 Ou , si l'on veut, ma fantaisie ,
 Il n'est point, Iris, dans la vie ,
 De regle sans exception ,
 Je reviens à mon Papillon.

Un

Un Papillon amateur des fleurettes,
 Cherchant à plaire, & point à s'enflâmer,
 Autorisoit ses maximes coquettes,
 En disant qu'il falloit pour se laisser charmer,
 Rencontrer des vertus, des qualitez secretes,
 Et ce je ne sçai quoi qu'on ne peut exprimer.
 Chaque fleur pour paroître aimable,
 Mettoit en œuvre, & l'art & le galant caquet,
 De tout temps, de l'esprit coquet,
 La beauté fut inseparable,
 On en va juger par ce trait.
 J'ai, disoit la Rose nouvelle,
 L'avantage d'être plus belle,
 Que tout ce que l'on voit de fleurs
 Et si je suis un peu cruelle,
 On en goûte mieux mes faveurs.
 Le Papillon panchoit pour elle,
 Quand la Renoncule l'appelle,
 Lui disant sur un ton plus doux,
 Venez, vous sçavez que pour vous,
 Je ne suis rien moins que cruelle.
 Adressez-vous plutôt à moi,
 Dit la Jonquille favorable,

J'aime autant que je suis aimable ,
 Soupirez sous ma douce loi.
 Lors , la Belle-de-nuit s'avance ,
 Honteuse de l'éclat du jour ,
 Et dit j'aurai la preference ,
 Car je suis faite pour l'amour.
 En un mot , ces filles de flore ,
 Vantoient , à l'envi , leurs appas ,
 Prévention fait qu'on ignore ,
 L'endroit par où l'on ne plaît pas.
 Le volage écoutoit d'une ame indifferente ,
 Le sentiment de chaque fleur ,
 La plus belle & la moins brillante ,
 Touchoit également son cœur.
 Qu'avez-vous , dit-il , à vous plaindre ,
 Je vous caresse tour à tour ,
 De l'une à l'autre chaque jour ,
 Je voltige , il est vrai , sans pouvoir me con-
 traindre ,
 Vous trouveriez vous mieux de ma fidelité ?
 Une de vous seroit sans doute satisfaite ,
 Et les autres diroient , son ame étoit coquette ,
 Mais enfin sa lecreté ,
 Valoit mieux quelquefois qu'une flâme parfaite.

Ce

Ce feroit fort bien dit , c'est donc hors de saison,
 Qu'on prétend , à moi Papillon ,
 Inspirer des flâmes constantes ,
 Je ferois trop de mécontentes ,
 On convint qu'il avoit raison.

M. Clement.

:

*LETTRE écrite de Lyon le 10.
 Aoust 1723.*

L est juste, Messieurs, que nôtre Ville de Lyon qui tient un rang considerable parmi les Villes du Royaume, ait aussi sa place dans le Mercure, & elle se plaindroit avec raison, si étant une Ville de commerce, & Mercure en étant le Dieu, elle n'avoit pas au moins un article dans son livre; celui dont je vais vous faire part interesse tout le Royaume, puisqu'il regarde la Personne sacrée du Roy, M. le Maréchal de Villeroy nôtre Gouverneur, & M^{rs} les Prevost des Marchands & Echevins de nôtre Ville, allarmez l'année dernière de la maladie de Sa Majesté, n'oublierent ni vœux ni prieres pour en arrêter le cours; & lorsque le Ciel appaisé eut rendu au Roy

C iiij une

une santé si précieuse à la France, ils fonderent en actions de grâces un Salut à perpetuité dans l'Eglise des R. P. Jesuites de cette Ville, le huit du mois d'Aouſt de chaque année. Cette ceremonie s'est renouvelée cette année-ci avec toute la ſolemnité poſſible. M. le Maréchal, M. l'Archevêque, M^{rs} les Comtes de Saint Jean, la Cour des Monnoyes, les Tréſoriers de France, & les Elûs ſe rendirent ce jour-là ſur les cinq heures dans l'Eglise des Jesuites, & y furent reçûs par Meſſieurs de Ville, au bruit des boêtes, & de la mouſqueterie de la Bourgeoisie qui étoit ſous les armes. La Compagnie fut très-belle, & très-nombreuſe, M. l'Evêque de Montauban, Abbé d'Ainay de cette Ville y aſſiſta avec tout ce qu'il y avoit de gens de conſideration dans la Ville. La Ceremonie commença par un Motet de la compoſition du ſieur la Caſſagne, le Chapitre de Saint Niſſer chanta enſuite l'*Exaudiat* pour le Roy, qui fut ſuivi de la Benediction que donnât M. l'Archevêque. Nous joignîmes avec ardeur nos Prieres à celles de cet illuſtre Prélat, pour demander à Dieu la conſervation du Roy, & de toute la Maiſon Royale. Je ſuis, Meſſieurs, &c.

CAN



CANTIQUE chanté dans une Académie
de Musique, le 15. Fevrier dernier,
jour de la naissance, & de la Majorité
du Roy.

Peuuples, de vôtre jeune Maître,
Chantez les vertus, les talens,

C'est en ce jour heureux que le Ciel l'a fait
naître,

Quel jour plus digne de vos chants!

Peuples, de vôtre jeune Maître,

Chantez les vertus, les talens.

Majeur en ce jour il commence,

A regner par lui-même, à gouverner la France;

Quel jour plus digne de vos chants!

Chantez, peuples, chantez, Louis est nôtre Maître;

Il merite de l'être,

Par ses vertus, par ses talens.

Avec la puissance suprême,

Il a reçu du Ciel les dons les plus exquis,

Il n'a que treize ans accomplis,

Et déjà de son Diadème,

C V H

Il sent tout le poids , tout le prix ,
Chantez, peuples , chantez la gloire de Louïs.

Aimé de ses sujets , pour eux plein de tendresse ,
De leurs besoins divers il s'occupe sans cesse ,
C'est pour les rendre heureux qu'il forme des
projets ,

Chantez , peuples , chantez , chantez plein d'a-
legresse ,

Louïs pour ses sujets

Est rempli de tendresse ,

C'est pour les rendre heureux qu'il forme des
projets.

Sous Louïs pour jamais ;

La paix & l'abondance ,

Vont se fixer en France ,

L'abondance & la paix ,

Vont se fixer en France

Sous Louïs pour jamais.

C'est en Roy debonnaire ,

Qu'il veut donner la loi ,

Il sera nôtre pere ,

Autant que nôtre Roy ,

Chantez

Chantez, peuples, chantez, il sera nôtre pere,

Autant que nôtre Roy.

Vous, enfans d'Apollon, que ce Dieu même inspire,

Accordez au son de sa lyre,

Aujourd'hui le son de vos voix,

Dé vos Flutes, de vos Haut-bois,

Par la plus douce symphonie,

Par la plus brillante harmonie,

Celebrez le plus doux, le plus puissant des Rois,

C'est en ce jour heureux que le Ciel l'a fait naître,

Quel jour plus digne de vos chants,

Chantez, tous de concert, Louïs est nôtre Maître,

Il merite de l'être

Par ses vertus, par ses talens.

Majeur en ce jour il commence

A regner par lui-même, à gouverner la France,

Quel jour plus digne de vos chants !

Chantez, tous de concert, Louïs est nôtre Maître,

Il merite de l'être

Par ses vertus, par ses talens,

Chantons, tous de concert, Louïs est nôtre Maître

Il merite de l'être

Par ses vertus, par ses talens.

Pol Drex Darnoles.

C vj

PE-

PECHE D'UN MONSTRE
MARIN.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
Marseille le 13. d'Aoust 1723.*

ON a pêché ici sur la fin du mois de Juin dernier, un poisson d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire; son corps a huit pieds de long, non compris la queue, qui en a six; il a le ventre plat, & jaunâtre; sa peau est brune par dessus, sans écailles, épaisse de deux doigts, & en forme de chagrin; il a une bosse au milieu du dos comme un Chameau, il n'a point de tête, mais une gueule de trois pieds de large, sans dents. Au-dessus de cette gueule il a deux oreilles comme celles d'un Mulet, & deux gros yeux placez derrière les oreilles; il a quatre grandes nageoires; sa queue longue de six pieds, comme on l'a déjà dit, a deux trous, l'un à droite, l'autre à gauche, ronds & grands à pouvoir y passer le poing, fermés par une peau assez mince; il pese six quintaux, poids de table. On l'a ouvert, on lui a trouvé dans le corps un Poisson de son espece, qui

DE SEPTEMBRE 1723. 485

qui pese soixante & dix livres. Les Marins, & les gens du Pays assurent n'en n'avoir jamais vû de pareil, ni avoir oüï dire que dans aucune mer on en ait jamais pêché de semblable. Cependant quelques personnes le mettent dans le genre de ceux que les Caraïbes appellent *Mobulas*, ou *Diabes de Mer*.



STANCES

*A Mlle pour le jour de sa Fête, en lui
envoyant un bouquet, composé de qua-
tre différentes fleurs; sçavoir, Rose,
Violette, Pensée & Souci. Par M.
B..... D. L. B.....*

DU Bouquet que je vous envoie,
Iris, examinez les fleurs,
Il n'en est point où je ne voye,
Des leçons contre vos rigueurs.

Jetez les yeux sur cette Rose,
Si vous en admirez l'éclat,
Vous la verrez à peine éclore,
Que le moindre souffle l'abat.

C'est

C'est un exemple qui vous presse ,
 De mieux profiter de vos jours ,
 Ne donnant point à la sagesse ,
 Ceux que vous devez aux amours ,

Voyez la tendre Violette ,
 Elle nous plaît par sa douceur ,
 Et c'est une image parfaite ,
 De ce qui sçait toucher un cœur .

Souvent la fleur la plus brillante ,
 Ne nous arrête qu'un instant ,
 La simplicité nous enchante ,
 Et peut rendre un Amant constant .

La pensée a de quoi me plaire ,
 Il en faut beaucoup en aimant ,
 L'absence est un mal ordinaire ,
 Dont elle adoucit le tourment .

Un peu de souci nous réveille ,
 Il a l'art de nous exciter ,
 Et c'est à tort que l'on conseille ,
 De s'efforcer à l'éviter .
 Sans souci , sans inquiétude ,

On

déjà plusieurs années que je ne l'exerce plus, ce qui me met à l'abri du reproche qu'on pourroit me faire de ce côté. Je pourrois encore m'être dit Capitaine de Bourgeoisie, quoique je ne me sois point encore fait reconnoître à la Maison de Ville, ces Charges & leurs immunités étant supprimées, & n'étant qu'un titre, qui reste cependant, le fond n'étant point remboursé. Mais comme je ne suis pas de caractère à me repaître de chimères, & de qualitez sans droits, ni fonctions, je me suis contenté de prendre celle qu'il m'est permis d'exercer.

Ainsi donc, Monsieur, de vôtre part vous dépouillant de toute prévention, eu égard au peu de considération qu'on a vulgairement pour cet état en Province, ne faites aucun doute, qu'il se peut trouver parmi eux des gens Lettrez, & capables de plusieurs choses. Je suis, Monsieur, très-parfaitement vôtre très-humble, & très-affectionné serviteur.
Signé, J. Ourry. A Blois, ce 14. May.

Nous nous dispensons de publier avec cette Lettre le morceau de traduction, envoyé par M. Ourry. Nous nous contenterons de rapporter fidelement les trois Notes qui ornent cette traduction. Par la première, M. Ourry nous apprend qu'icore

DE SEPTEMBRE 1723: 487

qu'Icare étoit fils de Dedale , avec l'histoire & la chute de ce jeune téméraire dans la seconde , que le Bosphore est un détroit de la Mer Mediterannée , proche le Pont-Euxin , &c. Enfin , après avoir traduit le Texte d'Horace *Hyperboreosque campos* , par ces mots , *les Campagnes Hyperboreales* : il enseigne à ses lecteurs dans la dernière Note , que *Hyperboreales* signifie septentrionales.



LES PETITES-MAISONS.

SI, comme dicte un certain Maître,
Il n'est ici d'heureux que celui qui croit l'être,
Le séjour des heureux , pour cent bonnes raisons,
N'est autre que celui des Petites-Maisons.
L'un s'imagine être Neptune ,
Qui d'un Trident imperieux ,
De l'Empire des Mers dirige la Fortune ,
L'autre des sons melodieux ,
Croit battre la mesure à l'Opera des Dieux.
Un autre rencherit , & s'arrogant la foudre ,
D'un seul mouvement de ses yeux ,
Dit qu'il mettra le monde en poudre.
L'un

L'un est Bacchus , & l'autre est Mars ;
 Et chacun sous ses étendarts ,
 A rangé toute la nature ,
 Fameux , Dieu sçait , par ses combats ,
 En mainte & mainte amoureuse aventure ,
 Que nos Heros n'ignorent pas .
 Charmante illusion , sur tout chez les femelles ,
 A sa faveur , les plus laides sont belles ,
 Et malgré le dégat des rides & des ans ,
 Elles ont beaucoup moins de cheveux que
 d'Amans ,
 D'autres aimant l'hipocrisie ,
 Ont convaincu leur fantaisie ,
 Que leur bigotisme imposteur ,
 Canonisé par leur faux Directeur ,
 Qui d'elles par tout fait l'éloge ,
 Leur assure au Martyrologe ,
 Un nom à jamais glorieux ,
 Et belle place dans les Cieux ,
 Parmi les Vierges innocentes ,
 Où les coquettes penitentes .
 O , les charmantes visions !
 S'il ne faut donc qu'être visionnaire ,
 Pour posséder tout l'heur du Ciel & de la Terre ,
 Le

DE SEPTEMBRE 1723. 491

Le séjour des heureux , pour cent bonnes raisons,
N'est autre que celui des Petites-Maisons.



LETTRE aux Auteurs du Mercure,
écrite de Beauvais le 13. Juillet 1723.
par M. d'Auvergne, Avocat en Par-
lement.

MESSIEURS,

De toutes les observations que le Reverend Pere de la Neuville , Jesuite , a faites sur les mœurs des Guayanois , ce dont il a bien voulu faire part au public , en les faisant inserer dans les Memoires de Trevoux du mois de Mars dernier , pas une ne m'avoit plu davantage , que celle où j'avois appris que ces Indiens , qui ne veulent jamais se donner la peine de rapporter eux-mêmes ce qu'ils ont pris à la pêche , ou à la chasse , ne fût-ce qu'un oiseau , ne sont pas obligez pour cela de prendre celle de le cacher , pour empêcher que personne ne s'en saisisse pendant le temps qu'ils reviennent chez eux , avertir leurs femmes de l'aller chercher ; qu'ils se contentent de le munir d'une branche d'arbre , marque qu'il appartient à quelqu'un.
qu'avec

qu'avec cette précaution ils sont assurez que leurs femmes retrouveront le poisson ou le gibier , lorsqu'elles arriveront à l'endroit où ils l'ont laissé ; & qu'en effet elles l'y retrouvent , tant est grande la bonne foy qui régné entr'eux. Je ne pouvois assez admirer , que des gens que la paresse domine jusques à un tel point ; qu'ils aiment mieux souffrir la faim & la soif , que de chercher avec un peu de peine dequoi subsister , qui passent assez souvent une & deux journées sans manger , avant que de pouvoir se résoudre à sortir de dessus leurs *Hamacs* (a) pour aller à la pêche ou à la chasse ; qui mangent volontiers des viandes gâtées , plutôt que de faire le moindre pas , pour en avoir de nouvelles & de fraîches ; qui n'entreprennent pas de chercher plus loin le meilleur & le plus , s'ils trouvent à leur portée le peu , & ce qui quelquefois ne suffit pas au nécessaire. Je ne pouvois , dis-je , assez admirer que des gens si ennemis du travail pussent s'empêcher de mettre la main sur les choses nécessaires à leur subsistance , lorsqu'elles se rencontrent sous leurs pas. J'étois

(a) Ce sont de grandes pieces de toile de coton fort épaisse , & fort serrée , qu'on suspend en l'air par les deux extrémités , & qui servent aux Guayanois & de lits & de sièges.

agréablement surpris de voir que la vertu fut assez forte chez eux , pour l'emporter sur une paresse si excessive , sur la faim & sur la nécessité , dans le temps qu'elle les presse le plus , & sur la volupté même , car ils l'aiment à l'excès , & s'ils ne la satisfont pas toujours , ils n'en sont empêchez que par la passion extrême qu'ils ont pour l'inaction. J'étois charmé de voir sur ce point , dans les Guayanois , une parfaite image de ceux dont nous parle S. Paul , *Ep. ad Romanos, c. 2.* qui n'ayant point de loi , font naturellement ce que leur loi leur prescriroit , s'ils en avoient une. Effectivement ces peuples n'en ont point. Si l'on en excepte le cas de l'adultere , on ne sçait parmi eux ce que c'est que la justice ; tous les autres crimes , l'homicide même , y demeurent impunis. L'interieur de chaque famille n'est pas mieux réglé que le corps de l'Etat : nulle éducation aux enfans , l'unique soin pour eux que prennent les Indiennes est de les bien nourrir. Quelques fautes qu'ils fassent , on ne les en corrige jamais , & l'apprehension que l'on a de leur faire de la peine est si grande , que je ne sçai pas même , si lorsqu'ils s'avisent de mettre le feu au *Carbet* , (a)

(a) C'est un toit en forme de Halle , élevé sur des poteaux , sans murailles des deux côtez ,
les

les peres & les meres peuvent gagner sur eux-mêmes , de leur faire seulement de parole la moindre leçon : si peu de discipline ne donne pas lieu d'attendre de grands modeles de vertu d'un peuple sur tout , qui ne connoît , ni une vie à venir , ni les récompenses ni les peines qui doivent s'y distribuer , en égard aux bonnes & aux mauvaises actions qui se feront faites dans celle-ci. Aussi ne peut-on pas avoir une joye plus veritable , que celle que je ressentois , de ce que la nation du monde , de laquelle nous avons le moins à esperer , nous fournissoit un aussi bel exemple de candeur , que celui que nous en racontoit le Pere de la Neuville. Mais elle n'a pas été de longue durée , ou du moins je ne l'ai pas conservée long-temps , aussi pure qu'elle l'étoit d'abord. Elle a été troublée par la lecture que j'ai faite de la suite des mêmes observations dans le Journal de Trevoux , du mois d'Avril , que je n'ai pû avoir que depuis quelques jours : j'y ai lû que les Guayanois *volent* avec si peu de scrupule les choses que l'on peut manger ou boire , que l'on diroit que la nature leur in-

les roseaux tiennent lieu de Lattes , & les feüillages de couvertures. *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique par le Pere Labat.* Et c'est-là où tout le Village est rassemblé.

spiro

spire qu'elles sont de droit commun. Le gibier & le poisson sont des choses que l'on mange, ai-je dit aussi-tôt. Comment donc se peut-il faire que ceux qui n'ont aucun scrupule de voler toutes les choses de cette nature, que l'on devine même qui pensent qu'elles sont *de droit commun*, soient si religieux que de ne pas emporter une piece de gibier qu'ils trouvent, si-tôt que le moindre signe les avertit qu'elle appartient à quelqu'un ? L'inclination que j'avois conçûe pour ce dernier fait, & le dépit de me voir privé du plaisir que j'avois eu à le croire, ont été cause que j'ai fait tout ce que j'ai pû, pour le concilier avec l'autre, malgré l'impossibilité que je voyois d'y réüssir. Ainsi ne cherchant qu'à me flatter, j'ai écouté, avec plaisir, la pensée qui m'est venuë, que comme ce n'avoient été que des *Observations abregées* que le Pere de la Neuville nous avoit données, il pouvoit s'être dispensé d'entrer dans des circonstances, lesquelles si nous en étions instruits pourroient nous laisser croire que les Guayanois *n'ont point de scrupule de voler toutes les choses que l'on peut boire ou manger*, sans nous obliger pour cela de revoquer en doute *la fidelité qu'ils ont à l'égard de ces mêmes choses*, lorsqu'elles sont laissées à la bonne-foi publique. Peut-être

296 LE MERCURE

être ce que l'on boit, & ce que l'on mange, me suis-je dit à moi-même, ne les flatte-t'il pas assez pour les exciter au larcin, que lorsqu'il est entièrement préparé pour l'usage, auquel il est propre, parce que s'ils le prenoient auparavant, leur paresse ne seroit satisfaite qu'à moitié. Mais non, elle le seroit tout à fait, quand ils voleroient une piece de gibier, un oiseau, par exemple, dans le temps qu'il est encore en plume, ils seroient les maîtres de s'exempter de rien faire davantage. Car si c'est au mari à aller chercher de quoi manger, c'est à la femme à le preparer, c'est une fonction qui la regarde uniquement, & dont le mari & les enfans auroient tant de scrupule de se mêler, que si la femme étoit absente, quelque soif qu'ils souffrissent, ils n'iroient pas puiser de l'eau à quatre pas. Peut être est ce, comme les Lacedémoniens, me suis-je dit encore, qu'ils ne prennent de plaisir que quand ils volent avec adresse, & qu'ils méprisent ce qu'il ne tiendroit qu'à eux d'emporter. Mais non, ils ne se piquent pas de finesse, l'indolence & la stupidité font leur caractère principal. La violence n'est pas plus de leur goût que la ruse, ils sont ennemis du bruit, traîtres, lâches & craintifs au suprême degré. Il est donc à croire qu'ils entre-
pren-

prendroient bien plutôt de dérober ce qui n'est gardé que par une simple branche d'arbre, que ce qui est entre les mains de celui à qui il appartient, & qui sans doute ne manqueroit pas de le défendre. D'ailleurs la réflexion que le Pere de la Neuville a faite, que l'on diroit que la nature inspire à ces Indiens, que tout ce qu'on peut manger, ou boire, est de droit commun, semble ôter la liberté de toutes les miennes. Et en effet, si c'est cette pensée, que les choses que l'on peut manger ou boire sont de droit commun, qui excite les Guayanois à les dérober, c'est un crime qu'ils ne doivent pas moins commettre, lorsque ces sortes de choses ne sont pas encore entièrement prêtes à être mangées, & qu'elles ne sont pas encore en la possession actuelle de personne, que lorsqu'elles sont toutes apprêtées, & qu'elles sont tenues par celui à qui elles sont, puisqu'elles sont encore plus de droit commun, dans le premier cas que dans l'autre. Je suis par conséquent réduit à douter de la chose, de la vérité de laquelle j'avois pris le plus de plaisir à me persuader. Si j'avois eu l'honneur de connoître le Pere de la Neuville, j'aurois pris la liberté de lui demander directement l'éclaircissement d'un fait qui merite si bien d'être approfondi. J'ai

D crû,

crû , Messieurs , que vous voudriez bien
insérer ma Lettre dans vôtre Mercure ,
ce sera le moyen le plus sûr pour par-
venir à satisfaire ma curiosité. Je suis , &c.



IDYLE DE L'ISLE-ADAM.

*Divertissement en Musique pour M. le
Prince de Conti.*

Chants de Sylvains & de Dryades.

Premier Sylvain.

SOrtez , Nymphes des bois , de vos sombres
retraites ,

Venez admirer ces beaux lieux ,

En faveur d'un Heros issu du sang des Dieux ,

Au doux chant des Bergers , au doux son des
Musettes ,

Mêlez vos danses & vos jeux.

Premiere Dryade.

La crainte nous saisit jusques dans nôtre azile ,

Nôtre bonheur est moins tranquille ,

Mille bruits éclatans font retentir les airs ,

Et troublent de nos bois le paisible silence.

Deux

Deux Dryades.

De mille cris confus l'assemblage divers ,
 Tant de jeunes guerriers armez pour leur défense,
 Répandent dans nos cœurs ,
 De mortelles frayeurs.

Second Sylvain.

Rassurez-vous, troupe timide ,
 Ce Heros si charmant qui dans les champs de
 Mars ,
 Eut la gloire pour guide ,
 Combat sous d'autres étendards ,
 Pendant l'heureuse paix qui regne sur la terre ,
 Il fait de ses plaisirs l'image de la guerre.

Troisième Sylvain.

Diane le protege , & lui prête ses traits ,
 Pour immoler dans nos Forests ,
 Ses cruels ennemis dont on craint les atteintes ,
 Et qui ravagent nos guerets ,
 En chants melodieux changez vos tristes plaintes.
 Chantez l'amour, chantez la paix ,
 Que leurs plaisirs ne finissent jamais.

Chœur des Dryades.

Chantons l'amour , chantons la paix ,
 D ij Que

LE MERCURE

Que leurs plaisirs ne finissent jamais ;
O l'heureux temps qui dissipe nos craintes,

Première Dryade.

On voit renaître les beaux jours ,
Et des tendres soupirs rien ne trouble le cours ,
La terreur que Bellone inspire ,
N'écarte plus de leur empire ,
Les timides amours.

Seconde Dryade.

L'aimable paix dont on goûte les charmes ,
Rappelle les plus doux momens ,
Le bruit de la guerre & des armes ,
N'interrompt plus par des allarmes ,
Les vœux & les soins des amans.

Troisième Dryade.

Un cœur jouit de la victoire ,
Il a le plaisir à son tour ,
De faire souffrir à la gloire ,
Les maux qu'elle a fait à l'amour.

Air d'un Sylvain.

Pour la tendresse ,
Nos cœurs sont faits ,
Dans le bel âge aimons sans cesse ;

DE SEPTEMBRE 1713. 

Ne formons point de vains projets :

Pour engager une Maîtresse ,

Découvrons lui nos feux secrets .

Il faut parler quand l'amour presse ,

Nous n'en serons pas moins discrets.

Chœur des Sylvains & des Dryades.

Profitons , jouissons de l'auguste présence ,

Du Maître de ces lieux ,

Dans ce séjour digne des Dieux ,

Celebrons les bienfaits , les vertus , la puissance

Chœur des Dryades.

Chantons l'amour , chantons la paix ,

Que leurs plaisirs ne finissent jamais.

*Le Chœur des Sylvains & des Dryades
repete ces deux derniers vers.*

Ces paroles sont de M. Moreau de Mautour. Les airs & les Symphonies sont de la composition du sieur d'Aquin , ordinaire de la Musique du Prince de Conti.





LE PARNASSE FRANÇOIS.

MR TITON du Tillet, cy-devant Capitaine de Dragons, & Maître-d'Hôtel d'Adelaïde de Savoye, Dauphine de France, mere du Roy, aujourd'hui Commissaire Provincial des guerres, a eu l'honneur de presenter à Sa Majesté la surveillance de la fête de S. Louis, un Tableau & une Estampe, qui representent le Parnasse François, qu'il a fait executer en bronze, & élever A LA GLOIRE DE LA FRANCE ET DE LOUIS LE GRAND, & à la memoire *immortelle des illustres Poëtes & Musiciens François.* Ce sont les termes de l'Inscription qu'on lit sur le piedestal de ce monument, qui est dédié au Roy. Nous ajouterons que ce somptueux monument fera un témoignage bien glorieux à la posterité, des lumieres, de l'élevation du cœur, & des grandes qualitez du particulier qui a fait cette entreprise.

L'ouvrage merite assurément la curiosité des personnes de bon goût, & qui s'interessent pour la gloire du nom françois; il est posé sur un piedestal de marbre d'une excellente Architecture, isolé &

& vû de quatre faces principales avec tous les aspects également riches, agréables & qui satisfont parfaitement la vûë.

Ce Parnasse est représenté par une montagne d'une belle forme, & un peu escarpée, où sont dispersez quelques Lauriers, Palmiers, Myrtes, & troncs de Chesnes, entourez de Lierres. 36. figures humaines sont placées sur cette montagne; sçavoir, 14. principales d'environ 14. pouces, & 22. plus petites, qui forment divers Groupes. Le Cheval Pegase y tient aussi sa place, il paroît sur le plus haut du Mont. On y voit encore quelques petits animaux pour caractériser la Fable, la Poësie Pastorale, &c. Tout le Groupe est de près de 4. pieds d'élevation sur une base de plus de 3. pieds de diametre.

Louïs le Grand, le Pere & le protecteur des Sciences & des beaux Arts, fondateur de plusieurs Académies, qui a animé par ses vertus, par ses exploits, & par ses bienfaits, le genie des Poëtes & des Musiciens à célébrer les merveilles de son regne, y paroît sous la figure d'Apollon, couronné de Lauriers, & tenant une Lyre à la main; il est assis d'un air majestueux sur le sommet de ce Mont, où il est environné en partie de quelques

Lauriers , par-dessus lesquels on voit *Pegase* comme en l'air , & dans une attitude pleine de feu.

La Nimphe de la Seine est assise un peu plus bas , & à côté d'*Apollon* , ayant un bras appuyé sur une Urne , d'où sort une nappe d'eau , elle tient lieu des Fontaines de *Castalie* , d'*Hipocrène* , & du Fleuve *Permesse* , celebres sur le *Parnasse* de la Grece & sur le *Mont Helicon*.

On voit sur une terrasse au-dessous d'*Apollon* les 3. graces du *Parnasse François* ; sçavoir , *Mesdames des Houlieres* & de la *Suze* , & *M^{lle} de Scudery* , conuës par la beauté de leur genie , & par l'élegance de leurs ouvrages , en vers & en prose. Elles se tiennent par des Guirlandes de fleurs , entremêlées de feuilles de Laurier & de Myrte. On les voit dans les attitudes les plus belles & les plus charmantes d'une danse majestueuse , qu'elles forment au son de la Lyre d'*Apollon*.

Huit Poëtes celebres , & un excellent Musicien du regne de *Louïs le Grand* , tiennent sur le *Parnasse* la place des neuf Muses , comme les vrais modeles de la belle Poësie , & de la Musique Française : ces grands hommes sont , *Pierre Corneille* ; *Moliere* , *Racine* , *Racan* , *Segrais* ; la Fontaine , *Despreaux* , la Chapelle & *Lully*.

Ce

Ce dernier porte sur un bras le Medail-
lon de *Quinault*, son Poëte, *Lully* &
Quinault ne formant, pour ainsi dire,
qu'un même genie pour la composition
des Opera, qui ont fait l'admiration de
toute la France & de toute l'Europe. On
a pris avec exactitude la ressemblance de
toutes les personnes qu'on vient de nom-
mer, sur les portraits qui en sont restez,
& on leur a donné des symboles conve-
nables à leurs caracteres, & au genre
dans lequel ils ont excellé.

Toutes ces figures sont dans des atti-
tudes nobles & bien contrastées; les unes
sont assises, les autres debout, leurs ajus-
temens & leurs coëffures sont varieez avec
art; les unes sont couronnées de Laurier
& de Lierre; des Genies apportent des
Couronnes aux autres; diverses draperies
convenables au sujet, & jettées avec in-
telligence, couvrent une partie du corps,
& laissent voir l'autre à nud. C'est en
cette partie singulierement que l'habile
Sculpteur a donné sa principale attention,
& qu'il a montré l'excellence de son Art.

Vingt-deux genies, sous la figure d'en-
fans aîlez, sont répandus sur ce Par-
nasse, ils y font une diversité agréable,
& y forment divers Groupes avec les
principales figures, dont on vient de par-
ler. Les arbres qui y sont dispersez en-

D v richif-

richiffent extrêmement cette charmante composition.

Ces genies ont différentes occupations, il y en a six qui soutiennent chacun un Medaillon d'un Poète renommé; le Medaillon de Malherbe est le plus élevé, & porté par un genie placé auprès de la Lyre d'Apollon & à côté de la Nymphé du Parnasse, comme représentant celui qui a fait connoître le premier le sublime de la Poésie Française & qui en a donné les plus justes règles; selon la remarque de M. Despreaux dans son Art Poétique.

Enfin Malherbe vint, & le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir;
Et réduisit la Muse aux règles du devoir.

Tout reconnut ses loix, &c.

Le Medaillon de Voiture, dont les écrits sont pleins de graces & de délicatesse, est soutenu par un genie placé proche les Graces.

Les Medaillons de Scarron, de Sarasin, de Benferade, & de Lainez, sont situés dans des endroits brillans & convenables à leur genre de Poésie.

Deux genies volent vers Apollon, & soutiennent chacun un rouleau, dont le premier contient les noms de plusieurs Poètes

Poètes qui ont fleuri depuis le regne de François I. jusqu'à present; sçavoir, Marrot, S. Gelais, du Bellay, Ronsard, du Bartas, Desportes, Bertaud, Pibrac, du Perron, Theophile, Passerat, Regnier, Rapin, Godeau, Chapelain, Desmaretz, Maynard, Gomberville, Colletet, Durier, Tristan, Rotrou, — Brebeuf, Saint Pavin, le Moine, Pelisson, Perrault, T. Corneille, Pavillon, Boursault, Péchantré, la Fosse, Renard, Vergier, Campistron, la Chapelle, &c. Ces noms sont suivis de ceux des Dames, de Gournay, de la Sabliere, de Ville-Dieu, des Cartes, de la Vigne, Bernard, Cheron, de Saintonge, Dacier, &c.

Sur le rouleau que porte le second Genie sont gravez les noms des François, qui ont excellé dans la Poësie Latine, comme Sainte Marthe, Bourbon, Mambun, Balsac, Jonin, Petit, Dupetier, Menage, Rapin, Santeuil, Commire, Flechier, la Ruë, &c.

Il y a un troisiéme rouleau, aussi porté par un Genie, où on lit les noms de quelques illustres Musiciens, comme Lambert, Gautier, Colasse, Charpentier, &c.

On a écrit les noms de tous ces Poètes & Musiciens, suivant l'ordre du

D vj temps

temps auquel ils ont vécu, & non pas pour regler le rang qu'ils peuvent meriter sur le Parnasse. C'est à Apollon & aux sçavans à en decider, & d'ajouter les noms qu'on a pû omettre. On a ménagé des places sur ce Parnasse pour mettre les Medaillons, & pour graver les noms des illustres Poëtes & Musiciens qui vivent encore, après qu'ils auront achevé leur carriere; ce monument n'étant élevé qu'à la memoire de ceux qui ne vivent plus.

Le Roy qui a un goût naturel pour tout ce qui regarde les Sciences & les beaux Arts, reçût avec bonté le Tableau & l'Estampe du Parnasse François, & écouta favorablement ce que M. Titon eut l'honneur de dire à Sa Majesté sur ce sujet; elle ordonna ensuite à M. l'Abbé Bignon, Surintendant de la Bibliothèque Royale, d'y faire placer ce Tableau, qui n'en fera pas un des moindres ornemens.

Louïs Garnier, Sculpteur a executé ce Parnasse en bronze, Nicolas de Poilly l'a dessiné, Jean Audran en a gravé la planche, & M. de Largilliere, Recteur de l'Académie Royale de Peinture a retouché le Tableau, dont les figures sont de la même grandeur que celles du bronze, pour le rendre d'un plus bel accord,

&c

DE SEPTEMBRE 1723: 309
& d'un effet plus grand & plus charmant,
tel enfin qu'il convient à un monument,
qui interesse la gloire de nôtre Nation,
& qui signale si noblement le zele & la
capacité de son inventeur.

ANTIOCHUS.

*POEME qui a remporté un prix de
l'Académie des Jeux Floraux
de cette année.*

Insensible aux regrets d'une Cour éplorée ;
Antiochus mourant , & sa vûë égarée ,
Depuis long-temps en proye aux plus vives dou-
leurs ,
Renfermoit dans son sein le sujet de ses pleurs.
Un silence inhumain dérobe aux vœux d'un pere
L'espoir de conserver une teste si chere ,
Le triste Seleucus dans ce fils languissant ,
Voit tomber l'heritier d'un empire naissant.
Une ardeur inconnüe , une douleur funeste ,
De ses jours presque éteins va consumer le reste .
Ce Prince infortuné ne cherche qu'à mourir ,
Et dédaigne la main qui veut le secourir.

De

De ses premiers secrets sage dépositaire :

Mitrane veut percer ce funeste mystère ,

Son zèle vainement cherche à l'approfondir :

Mais sa tendre amitié ne peut se refroidir.

Par de nouveaux sermens elle le presse encore.

Osez me confier l'ennui qui vous dévore ,

Parlez , dit-il , Seigneur, d'un silence profond,

Autant que mon respect mon devoir vous répond.

Ah ! si mon désespoir ne peut toucher vôtre ame ,

Si toujours insensible au zèle qui m'enflâme ,

Vôtre barbare cœur n'écoute plus ma voix ,

Du moins que la vertu vous ramene à ses loix ,

Qu'elle vous rende aux vœux d'un peuple qui
vous aime ,

Vous êtes à l'Etat , & non point à vous-même ,

Et comptable des jours qui vous sont réservés ,

C'est à vôtre patrie à qui vous les devez.

Ce discours d'un ami qu'irrite un froid silence,

Du triste Antiochus force la résistance.

Ce Prince malheureux est contraint de parler ,

Sa honte cede enfin aux pleurs qu'il voit couler.

Cher Mitrane , dit-il , ta constance me touche ;

L'aveu le plus affreux va sortir de ma bouche ;

Mais je meurs , & ne puis à ta longue amitié ,

Déro-

DE SEPTEMBRE 1723. 512

Dérober un secret qu'exige ta pitié.

Helas ! à tes leçons , à ta voix plus fidele ,

Que n'ai-je toujours pris ta vertu pour modele ,

Je vivois innocent & je meurs criminel.

Il se souvient encor de ce jour solemnel ,

Où l'heureux Seleucus au Trône de Syrie ,

Voulut associer une épouse chérie ,

Stratonice. Elle vint avec tous ses appas ,

Pouvois-je refuser d'accompagner ses pas ?

Je la vis : dans mon cœur je sentis bien-tôt naître

Des mouvemens secrets dont je ne fus pas maître :

Ou plutôt ignorant que de si doux transports ,

Me livreroient un jour aux plus pressans remords ,

Charmé de voir au Trône une Reine si belle ,

Je crus que sans brûler d'une ardeur criminelle ,

Sensible à sa vertu je pouvois estimer ,

Ce que déjà mon cœur me contraignoit d'aimer.

Ainsi trop aveuglé sur l'objet de ma flâme ,

Au plus noir des forfaits j'abandonnay mon ame ,

Et d'une folle ardeur nourrissant le poison ,

Au pouvoir de mes sens j'asservis ma raison.

Mais soit que la nature en naissant nous im-
prime ,

L'amour de l'innocence & la haine du crime ,

OU

LE MERCURE

Où que le crime enfin doive toujours porter ;
Certains traits odieux qui le font détester ;
De ses égaremens ma raison revenue,
Sur mon devoir trahi me fit porter la vûe.
De mes sens aveuglez je reconnus l'erreur,
Je conçûs pour moi-même une soudaine horreur.

Que te dirai-je enfin ? pour étouffer mon crime,
Je voulus profiter d'un remords légitime,
Vain recours, ma vertu parmi tant de remords ;
Ne faisoit sur mes sens que de lâches efforts.
Esclave malheureux de ma propre foiblesse,
Sans vouloir triompher je résistois sans cesse.
De mouvemens divers mon esprit combattu,
Adoptoit tour à tour le crime & la vertu.

Malgré la juste horreur d'une âme insensée,
Stratonice toujours s'offroit à ma pensée ;
Et calme de la nuit, le tumulte du jour,
Le faste embarrassant d'une superbe Cour ;
Tout à mes yeux couverts du plus épais nuage ;
De ses charmes absens representoit l'image.

Tel est le crime affreux dont mon cœur est
chargé :

Voilà quel est l'abîme où je me suis plongé ;
Tu vois de tous mes maux la source malheu-
reuse, Et

Et de ce lâche cœur la foiblesse honteuse,
 Dans la nuit du tombeau je prétendois cacher,
 Ce secret odieux que tu viens d'arracher ;
 Tes barbares efforts ont lassé ma constance ;
 Mais tu sçais à quel prix j'ai rompu le silence,
 Et loin de prolonger par de cruels secours,
 De mes jours malheureux le déplorable cours ;
 Laisse-moi terminer une vie importune,
 Dont tes funestes soins combleroient l'infortuné

La honte à ce discours irrite sa douleur,
 Son visage est couvert d'une sombre pâleur ;
 Une langueur mortelle affoiblit sa paupiere,
 Et soupirant toujours vers son heure dernière,
 Sa voix, sa triste voix n'importune les Dieux,
 Que pour hâter l'instant qui doit fermer ses yeux ;

M. Triquois.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite aux
 Auteurs du Mercure, &c.*

L Es faits dont il s'agit ici, Messieurs,
 m'ont paru assez curieux pour que
 vous en fassiez part au Public. Une Chate
 a fait depuis peu trois petits Chats, dont

il y en a un qui a une pate de derriere comme un pied de Poulet. Il est né sans queuë , & a le cul fait comme celui d'un Poulet. Les deux autres Chats n'ont rien d'extraordinaire.

Le Cocher de M. de Lauriere a une Chate qui a porté quatre Chats , qui se tiennent , de maniere qu'ils forment un Groupe. Ils avoient un placenta commun, & deux se tenoient encore par l'une de leurs pates de derriere. La nature ne nous a pas encore montré tout ce qu'elle sçait faire dans ses grands ouvrages , ni dans ses jeux. Je suis , &c.



CHANSON , sur l'air ; Réveillez vous belle endormie , &c. Que Dame Elisabeth Leroux , Veuve du sieur François de Saint - Mesmin , demeurant à Orleans , a chanté à sa famille , assemblée le premier Septembre 1723. auquel jour cette Dame entra dans sa centième année , étant venue au monde le dernier Aoust 1624.

JE suis aujourd'hui Centenaire ,
 Assemblez-vous , mes chers enfans ,

Pour

Pour benir nôtre commun Pere ,
En ce jour unissons nos chants.

Si toujours la Loy vous est chere
Vous vivrez comme moi cent ans ,
Si vous l'aimez d'un cœur sincere ,
Vous vivrez tout aussi long-temps.

Souvenez-vous de vôtre mere ,
Et n'oubliez pas qu'à cent ans ,
Elle est à chanter la premiere ,
Pleine de joye & de bon sens.

::***:***:***:***:***:***:***:***

EXTRAIT d'une Lettre , écrite de Bretagne sur une Grossesse extraordinaire.

UNe femme âgée de 24. ans , mariée depuis six , a eu trois enfans , & depuis la naissance du 2. jusqu'à celle du troisiéme il y a eu 33. mois d'interval. Cette femme est de la Paroisse de Parlac, Diocése de Vannes , en Bretagne. Elle ne s'est point apperçûe du commencement de sa troisiéme grossesse , parce qu'elle a toujours été réglée , & qu'elle

172 LE MERCURE

a eu plusieurs pertes de sang dans le temps même qu'elle étoit grosse, sans le sçavoir. Un Mercredi matin sur la fin de Janvier 1723. elle fut saignée au bras, & sur le champ, elle eut des tranchées pour accoucher, qui durèrent jusqu'au Vendredy suivant, à huit heures du matin. Après que les eaux eurent percé, l'enfant presenta sa tête jusqu'à la bouche, il fut quelque temps dans cet état, l'Accoucheur le baptisa, & d'une main le prit par l'oreille, & de l'autre lui mit le doigt dans la bouche pour le tirer. La femme ayant eu une plus forte tranchée, repoussa violemment l'Accoucheur, ce qui lui fit quitter prise, & à l'instant l'enfant rentra dans la matrice, où il a vécu & resté un mois & 20. jours, la mere se portant bien; elle est depuis accouchée heureusement d'un gros garçon très-fort, & vivant, qui avoit une marque au milieu du front comme un Croissant, laquelle a disparu peu à peu. Le Curé lui a administré les ceremonies du Baptême, & donné le nom de Jean-Baptiste. Depuis cette couche cette femme a toujours des pertes de sang. Cette observation est particuliere, en ce que les plus grands Praticiens dans l'Art des Accouchemens, disent n'avoir jamais vû que l'enfant ait resté plus de trois ou quatre jours

DE SEPTEMBRE 1723. 517

jours dans la matrice après la sortie des eaux ; il n'y a cependant rien qui repugne à cette observation , puisque la cause qui a entretenu la circulation , ou la vie de l'enfant pendant quatre jours , étant continuée , peut l'entretenir plus longtemps. Cela fait croire seulement que les eaux n'étoient pas toutes sorties.

Les trois Enigmes du mois passé doivent s'expliquer par *le Batoir des Lavandieres* , les *Cernaux* , & l'*Ombre*.



PREMIERE ENIGME.

L'Or éclate sur moi , mais je jeûne sans cesse ,
Avec un bon gosier je ne chante jamais ,
Je suis toujours au Temple , & jamais dans la
presse ,
Il est bon d'en sortir pour voir ce que j'y fais ,
Je n'ai point de cervelle , & j'ai la tête forte ,
Suivant l'Evangile & ses loix ,
Un Chrétien doit porter la Croix ,
Pour moi c'est la Croix qui me porte.

SECONDE

SECONDE ENIGME.

INvisible, je cours le monde,
 On sçait pourtant le chemin que je fais,
 En visitant la terre & l'Onde,
 Rien ne peut m'arrêter jamais.
 Bien des peuples sans moi ne se connoïtroient
 gueres,
 Bien des Villes sans moi pourroient mourir de
 faim,
 Chacun sçait que j'ai bien des freres,
 Quant à nôtre papa, rien n'est plus certain,
 Je n'en ai pourtant pas de honte,
 Je ne suis pas le seul que tel cas ne démontre.

TROISIEME ENIGME.

Mon Art est un Art admirable,
 Et sans lui rarement on peut paroître ai-
 mable,
 Les Princes, les Rois même agissent à ma voix,
 On gagne à m'obéir une grace nouvelle,
 Et quand je vais chez une belle,
 Ainsi qu'Amour, en Tapinois,
 Je porte avec moi l'Arc, & quasi le Carquois;
 Je prens en un seul jour cent sortes de figure,
 Mon

Gayement. Air a b

Entre Philis, et la partage

Entre Philis et la partage

x 1

les

les

Mon visage paroît, ou vert, ou rouge, ou brun,
 A chaque instant je change de posture,
 Et toujours je m'éleve au-dessus du commun.
 Si-tôt que la grisette à mon art peut atteindre,
 Elle étale bien-tôt ses attraits au grand jour;
 En un mot, je fournis des armes à l'Amour,
 Et je peins tout aux yeux sans parler ni sans
 peindre.

Cette dernière Enigme nous a été en-
 voyée de Province; nous invitons ceux
 qui s'amuseront à la deviner, à nous en
 envoyer quelque explication en vers.



CH A N S O N.

ENtre Philis & la bouteille
 Je partage mes plus beaux jours,
 Tantôt sur la fougere, & tantôt sous la treille,
 Je passe des momens trop courts.

Regnez, tendres amours,
 Coulez, liqueur vermeille,
 Entre Philis & ma bouteille
 Je partage mes plus beaux jours.

NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS p'HALICARNASSE, traduites en François par M*** proposées au Public par souscription, sont imprimées, & se vendent chez Ph. Nic. Lotin, rue S. Jacques, à la Verité, 1723.

Denys, surnommé d'Halicarnasse, parce qu'il étoit d'une Ville de ce nom, est un des Historiens Grecs qui ont écrit l'Histoire Romaine. Il vivoit du temps d'Auguste, & ce fut sous les yeux de cet Empereur, & à Rome même, qu'il composa l'ouvrage dont il s'agit ici. Il lui donna le titre d'*Antiquitez Romaines*, parce qu'en effet son Histoire remonte jusqu'aux siècles les plus reculez. Il commence par les premiers habitans de l'Italie, & il débrouille fort heureusement ces temps obscurs, non par de vaines suppositions & des faits imaginez; mais par des pieces & des monumens, qui jusqu'alors ignorez, ou negligez par les autres Historiens, deviennent entre ses mains des preuves solides, auxquelles
on

On ne peut se refuser. Delà il descend pas à pas aux temps plus connus, & il conduit son Histoire jusqu'au quatrième siècle de la République Romaine. Comme il écrivait son Histoire, particulièrement pour les Grecs, ses compatriotes, qui ne pouvoient l'apprendre qu'imparfaitement dans les Historiens Latins, il entre dans un détail infiniment utile de tout ce qui appartient aux Romains, il explique leurs loix, leurs coutumes, leur culte, leur gouvernement, leur genie, leur caractère; en sorte que l'on peut dire que Tite-Live, & les autres Historiens Latins ont écrit pour les Romains, qui étant instruits de leur gouvernement par eux-mêmes, n'avoient besoin que des faits, & que Denys au contraire a écrit pour les Etrangers, qui n'étant instruit de rien ont besoin d'être éclaircis sur tout. Voici le précis des jugemens qu'en ont porté les critiques, tant anciens que modernes, recueilli dans la Preface de la nouvelle Traduction.

Selon eux, personne n'a mieux connu, ni mieux observé toutes les regles de l'Histoire. C'est un des premiers Maîtres dans l'art d'écrire. Il avoit un genie sublime, une critique solide, un discernement exquis, une profonde érudition. Le sujet qu'il a choisi est inte-

E restant

ressant par lui-même ; c'est l'origine
 le progrès , l'accroissement du plus vaste
 Empire qui fut jamais. Il ne se contente
 pas de représenter les exercices de la
 guerre , il pénètre jusques dans l'inté-
 rieur du gouvernement , il y conduit
 les Lecteurs , il décrit les exercices
 de la paix qui contribuent au bon or-
 dre du dedans. Il ne met pas simple-
 ment dans sa narration les divers éve-
 nemens , il les représente toujours con-
 jointement avec leurs causes , il entre
 dans les vûes des premiers Auteurs de
 chaque entreprise ; il examine les
 moyens dont ils se sont servis pour la
 faire réussir ; il n'oublie pas les moins
 des circonstances. Il examine les dif-
 ferens Etats de Monarchie & d'Aristo-
 cratie , où les Romains se sont trou-
 vez ; il les compare l'un avec l'autre ;
 il démêle ce qu'ils avoient de bon &
 de mauvais , & par ce moyen il donne
 des regles de conduire & de politique
 pour toutes les différentes formes de
 gouvernement , &c.

Un Auteur si utile ne peut être lû de
 trop de monde ; & si les Grecs lui ont
 eu autrefois l'obligation de les avoir mis
 en état d'entendre l'Histoire Romaine ,
 les François n'en doivent pas moins avoir
 au Traducteur qui les met en état de par-
 tager.

tager le même avantage. Ce Traducteur n'a pas jugé à propos de le faire connoître par son nom ; mais la Preface Historique & Critique, qu'il a mise à la tête de son Ouvrage, décele une profonde érudition, & nous répond de son mérite. Voici comme il y parle de lui-même, & de la maniere dont il s'est conduit dans son travail. Un interprete, dit-il, écrit principalement pour les personnes qui ignorent les langues sc̄avantes ; il doit les mettre en état de s'entendre son Auteur, d'en juger, & de prononcer également sur ce qu'il a de bon, comme sur ce qu'il a de mauvais. Sur ce pié, deux devoirs partagent son ministère, il interprete & il explique. Pour remplir le premier de ces devoirs, j'ai principalement consulté le Texte Grec, persuadé que la conformité d'une Traduction Française avec le Grec doit être celle d'une copie à l'original, & non pas celle d'une copie avec une autre copie. Mon premier principe, dit il ailleurs, a été de me rendre exact & fidele. Dans les endroits purement Historiques, Chronologiques & Critiques, où il n'y a pas un mot qui ne soit essentiel, je me suis assujetti, autant que j'ai pû, à exprimer tous les termes de l'Historien : sou-

» vent même j'ai conservé dans ma Tra-
 » duction les ambiguités , & les doubles
 » sens du Texte Grec , lorsque je l'ai crû
 » nécessaire.

» Un Traducteur , ajoute-t'il , n'est
 » pas seulement obligé à rendre les pen-
 » sées de son original ; il faut qu'il les
 » explique , qu'il perce dans l'obscurité
 » des temps les plus reculez , & qu'il
 » s'enfonce dans l'ancienne Histoire pour
 » faire des remarques instructives. Faute-
 » de ce flambeau les Lecteurs mar-
 » cheroient dans les tenebres. J'ai donc
 » ajouté à la Traduction les notes qui
 » m'ont paru nécessaires pour rendre
 » mon Historien plus intelligible. Il y
 » en a de quatre sortes , d'Historiques ,
 » de Geographiques , de Chronologi-
 » ques & de Critiques. Pour ne pas mul-
 » tiplier ces notes à l'infini , je me suis
 » fait une règle que je croi conforme au
 » bon sens. Lorsque je lûs Denys d'Ha-
 » licarnasse pour la première fois , je
 » marquai les endroits qui m'arrêtoient ,
 » & sur lesquels j'avois besoin d'éclair-
 » cissement. C'est sur ces endroits par-
 » ticulierement que j'ai fait des notes.
 » J'ai crû pouvoir supposer que la plû-
 » part de ceux qui liront cette Traduc-
 » tion , ne sont pas plus au fait de l'His-
 » toire Romaine , & particulierement
 des

des trois premiers siècles, que j'y étois moi-même lorsque j'en fis la première lecture.

Cette règle est très-sage; si elle avoit toujours été suivie, la République littéraire ne seroit point accablée comme elle est d'une multitude de Commentaires, qui absorbent les Textes sans les éclaircir. Le malheur est que le peuple Commentateur pense ordinairement trop bien de ses lumières, & trop mal de celles d'autrui.

N'oublions point de dire ici que le Traducteur a enrichi son Ouvrage d'une table Chronologique, où l'on voit l'Histoire arrangée par les années avant J. C. par les Olympiades, par la fondation d'Albe, par celle de Rome, selon les différens systèmes de Caton & de Varro. Il a eu soin aussi d'y joindre des Cartes Géographiques de l'ancienne Italie, & plusieurs plans de Rome, qui peuvent beaucoup servir à l'intelligence de l'Histoire Romaine.

Il finit sa Préface en confessant publiquement qu'il peut s'être trompé en bien des endroits. Et comment être exempt de chûtes dans une course de si longue haleine. Pour moi, dit-il, je souhaite qu'on me fasse voir les fautes dans lesquelles je serai tombé; je les reconnoîtrai de

E iij bonne

316 LE MERCURE

„ bonne-foi. J'espere au moins qu'on ne
 „ me convaincra point d'avoir traduit
 „ sur les Versions Latines, sans consulter
 „ le Texte Grec.

L'Ouvrage est divisé en deux volumes in 4° & dédié à Monsieur Barentin, Chevalier, Vicomte de la Motte, &c. Ceux qui ont souscrit sont avertis qu'ils peuvent aller retirer leurs exemplaires.

ALEXANDRE ET DARIUS, *Tragedie*. A Paris, chez la veuve Guillaume, Quay des Augustins, & chez la veuve Maugé, rue S. Jacques 1723. in 12. de 60. pages sans une longue Preface.

Comme cette Tragedie n'a pas été representée, nous ne sçaurions rendre compte du jugement que le Public en a porté. La loy que nous nous sommes imposée de ne pas hazarder nos décisions, ne nous permet pas d'en dire davantage. Ainsi nos Lecteurs voudront bien se contenter que nous leur annoncions l'ouvrage, & que nous les renvoyons à l'impression; l'Auteur même ne doit pas le trouver mauvais. *Les succès du Theatre*, dit-il dans sa Preface, *ne sont pas un bon garant de ceux de l'impression, & telle piece languit sur la Scene qui lûe dans le cabinet amuse le lecteur.* Le terme d'*amuser* est très-modeste, nous esperons qu'on

DE SEPTEMBRE 1723. 927
qu'on trouvera quelque chose de plus à
la lecture de cette Tragedie.

LES VIES DES SAINTS, pour tous
les jours de l'année, avec des Réflexions
Morales à la fin de chaque vie. *Par le
Pere Jean Croiset de la Compagnie de Je-
sus.* A Lyon, chez la veuve Boudet, rue
Merciere 1723. 2. vol. in fol. de près de
1600. pages.

TRAITE' SUR LA PESTE. Par M.
Pestalossi, Docteur en Medecine. *A
Lyon, chez les freres Bruisset,* in 12. 2.
vol. 1723.

RECUEIL d'Ouvrages, composez par
feu M. Papin, en faveur de la Religion,
nouvelle Edition, &c. *A Paris, chez
la veuve Roulland* 1723.

LE PARFAIT GEOGRAPHE. Par M.
le Cocq. *A Paris, chez D. Mouchet,
au Palais,* 2. vol. in 12.

TRAITE' DE L'INDULT. Par M.
l'Abbé Richard. *A Paris, chez la veuve
le Fevre, au Palais,* in 8°.

IGNE'S DE CASTRO, Tragedie. Par
M. Houdart de la Motte, de l'Acadé-
E iij mie

528 LE MERCURE
mie François. *A Paris, chez G. Dupuis,
rue S. Jacques, & F. Flahault, Quay
des Augustins 1723. in 8° de 68. pages,
sans la Preface, & un avis au Lecteur.*

AGNE'S DE CHAILLOT. Comedie,
Par M. Dominique, Comedien, repre-
sentée par les Comediens Italiens de S.
A. R. Monsieur le Duc d'Orleans. *A
Paris, chez F. Flahault, Quay des Au-
gustins 1723. in 8° de 45. pages.*

HISTOIRE abrégée de l'Ancien Testa-
ment, avec des Réflexions, vol. in 12.
*A Paris, chez d'Houry, fils, rue de la
Harpe 1723.*

LES ELEGIES D'OVIDE pendant
son exil, traduites en François, avec
des Remarques Critiques & Historiques,
le Latin à côté. *A Paris, chez le même
1723. vol. in 12.*

HISTOIRE Ecclesiastique & Politi-
que de Lorraine, qui comprend ce qui
s'est passé de plus memorable dans l'Ar-
chevêché de Trèves, dans les Evêchez
de Metz, Toul & Verdun, depuis l'en-
trée de Jules-Cesar dans les Gaules, jus-
qu'à la mort de Charles V. Duc de Lor-
raine, arrivée en 1690. Le tout enrichi de
Cartes

DE SEPTEMBRE 1723. 529

Cartes Geographiques, Plans de Villes & d'Eglises, Monnoyes, Portraits, &c. avec les pieces justificatives à la fin. *Par Don Calmet, Benedictin, Abbé de S. Leopold de Nanci*, 2. vol. in fol. d'environ 1000. pages chacun.

Cet Ouvrage qu'on propose par souscription, & qui va être mis sous presse à Nanci, chez J. B. Cuffon, coutera 34. livres aux Souscripteurs, moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant le livre en blanc, qu'on promet au mois d'Octobre 1725. On recevra les souscriptions à Nanci, chez ledit Cuffon, Libraire, & à Paris, chez le Mercier, rue S. Jacques. Le prix de ce livre sera de 50. liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit.

L'Auteur dit lui-même dans l'avertissement qu'on vient de publier sur son *Histoire de Lorraine*, qu'il n'en a encore paru aucune qui ait pû meriter l'entiere approbation du Public; qu'on se flate que celle-ci aura un meilleur sort, puis qu'on s'est appliqué à éviter les défauts des anciens Historiens qui ont donné dans le douteux, & le merveilleux, dans des Genealogies sans fin, & souvent sans fondement; en sorte qu'au lieu d'une Histoire, quelques-uns n'ont écrit que des Romans, &c.

E v D

Il n'étoit encore rien sorti de la Ville d'Auxerre qui en fit connoître les Antiquitez, quoique cependant la matiere soit assez ample. On vient d'y imprimer un livre touchant les Guerres Civiles qui désolèrent cette Ville & le voisinage, sous Charles IX. En voici le titre : *Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, & de la délivrance de la même Ville, les années 1567. & 1568. avec un recit de ce qui a précédé, & qui a suivi en deux fameux événemens, & des ravages commis à la Charité, Gien, Cosne, Dontzi, Entrains, Crevan, Tranci, Colanges-les-Vineuses, & autres lieux du Diocèse d'Auxerre. Le tout précédé d'une ample Preface sur les Antiquitez d'Auxerre, & enrichi de Notes Historiques sur les Villes, Bourgs, Villages, & sur les personnes principales qui sont nommées dans cette Histoire.*

Quoique ces faits détachés n'ayent demandé une Histoire particuliere que pour le pays où l'on fait chaque année une memoire solennelle de la délivrance de la Ville; cependant elle est enrichie de tant de Notes curieuses, & d'une Preface si bien remplie, qu'il est à présumer qu'elle sera lûë par les Etrangers avec autant de plaisir que par les personnes du pays. L'Auteur paroît n'avoir rien oublié

oublié dans la Preface , ni dans les Notes de tout ce qui pouvoit prouver qu'il y a long-temps que le vin de l'Auxerrois est en reputation. La commodité de la riviere d'Yonne , quoiqu'elle ne soit navigable pendant plusieurs mois jusqu'au dessous de Joigni , que par le moyen des Pertuis ou Ecluses , a beaucoup servi à faire écouler les vins de l'Auxerrois jusqu'à Roüen , & au-delà , & il ne faut pas être surpris que cette commodité , jointe à la bonté du vin en fasse consommer jusques dans le fond du Nord. L'Auteur a évité de parler du *Vellaunodunum* des Commentaires de Cesar , dont la situation embarasse les sçavans depuis long-temps , & que plusieurs disent avec assez de fondement être la Ville d'Auxerre. Il se flate que dans la suite on pourra apprendre que ce *Vellaunodunum* étoit une Ville peu éloignée de la riviere d'Yonne , qui a été entièrement détruite, & qu'Auxerre a été bâti depuis par les Romains dans le voisinage de cette ancienne cité , que selon la signification du mot *dunum* a dû être sur une espece d'éminence. Il ne tiendra pas à lui que cette découverte ne se fasse de son vivant. On voit par son Histoire qu'il aime sa patrie, & qu'il n'épargne rien pour lui faire honneur : elle est heureuse de produire

E vj des

Cailleau , Place de Sorbonne , imprime à deux presses *le Traité de la Pesanteur universelle des Corps*, du P. Castel.

Ce Pere ne prétend nous donner ici que le pur système de la Pesanteur universelle , tel qu'il résulte de la simple observation des faits , & de leur comparaison. Il est assez surprenant de voir deux volumes d'une Physique presque aussi différente de celle de Descartes , que celle ci l'étoit de l'ancienne. La matière subtile & les tourbillons en sont exclus aussi bien que les qualitez occultes. Ce n'est pas que l'Auteur rejette les hypothèses ; mais il semble s'être borné à ramener à des points de vûë generaux les Phénomènes les plus ordinaires de la nature , & à tâcher d'en faire un corps de système bien lié. Ce qui paroît de plus nouveau dans cet ouvrage , c'est 1^o que l'Auteur s'attache par tout à y rapporter tous les systèmes à un seul , & qu'il montre , par exemple , que la dureté , le ressort , la lumière , &c... doivent s'expliquer par les mêmes principes , & qu'ils sont produits par un même Mécanisme de la Pesanteur. 2. Il établit que la Lune , la Terre , le Soleil , &c... sont des Machines organisées , où il se fait com-

me dans les animaux une circulation régulière, qu'il attribue encore au simple système de la Pesanteur, & de la réaction.

Il est à souhaiter que l'Auteur établisse ce point bien solidement. Le P. Castel paroît y consacrer la plus grande partie de son Livre, & effectivement la chose le merite. 3° Mais ce qu'il y a de plus nouveau, & surquoi le public attend de grands éclaircissimens, c'est le système de l'action des hommes sur le système de la Nature, ou ce qui revient au même, la réunion du système de la liberté avec celui du pur Mechanisme. Ce que le P. Castel en a déjà laissé voir dans les Memoires de Trevoux du mois de Decembre dernier avoit reveillé l'attention, non-seulement des Physiciens, mais de toute sorte d'esprits. Il y avoit cependant encore bien des scrupules à lever, bien des doutes à éclaircir. Ce n'étoit-là qu'une legere ébauche; le P. Castel y a mis la dernière main; il a placé cette grande question dans tout son jour; il la traite à la maniere des Geometres par principes, & par des propositions suivies. Près de la moitié du premier Tome roule uniquement là-dessus. Le reste de l'Ouvrage est plein de questions également curieuses, & interessantes. Celle où il traite,

par

§34 LE MERCURE

par exemple, de l'Equilibre, & du centre de l'Univers a quelque chose de bien nouveau. On voit bien que le P. Castel ne s'est pas contenté d'innover dans les manieres, & dans les explications, mais encore dans les matieres & dans les sujets.

Ce qu'on peut dire en general de sa methode, c'est qu'il n'est nullement dans le goût de bien des gens qui n'estiment que les experiences artificielles. Il paroît être persuadé que l'art, au lieu d'imiter la nature, la contrefait bien souvent, & il fait ouvertement profession de ne raisonner que sur les observations les plus communes, & sur des faits précis, dont tous les hommes de tous les temps, & de tous les pays conviennent.

Cette exacte simplicité semble nous annoncer une Physique plus heureuse, & plus appropriée à la nature, & même à la verité, que celle qui ne s'est presque fondée jusqu'ici que sur des suppositions brillantes, ou purement vrai-semblables. Enfin ce que l'Auteur recommande le plus dans son ouvrage, c'est de n'en juger que par le *tout ensemble*; parce que n'y ayant, selon lui, qu'un système unique dans la nature, il faut aussi que dans un corps systematique, qui doit être le portrait de la nature, toutes les parties soient, non-seulement liées de suite com-

me

DE SEPTEMBRE 1723. 539
me dans une chaîne, mais même entre-
lacées, & mêlées avec art, comme dans
un corps organisé.

DISCOURS prononcez dans l'Acadé-
mie Françoisé, le 25. Aouſt, Fête de
S. Louïs 1723. à la reception de M. Ne-
ricaut-Destouches. *A Paris, chez J. B.
Coignard, in 4° de 20. pages.*

Le jour de la Fête de S. Louïs M.
Nericaut-Destouches fut reçu à l'Acadé-
mie Françoisé, à la place de feu M. Cam-
pistron, & y prononça un Discours où
brillent des traits éloquens, qui semblent
avoir pour objet la reconnoissance & l'é-
mulation.

Ces sortes de Discours sont devenus
depuis long-temps très-difficiles à com-
poser, parce qu'on doit y traiter les mê-
mes sujets que les plus grands hommes
ont traitez depuis l'établissement de l'A-
cadémie; & cependant par une heureuse
fecundité très-honorable à nôtre nation,
chacun de ces Discours est devenu un
modele à qui un autre modele a toujours
succédé, & succédera toujours.

L'honneur d'occuper une place dans
cette illustre Académie, dit M. Des-
touches, a toujours été le plus vif ob-
jet de mon ambition. Je vous dirai
plus, M.M. je n'ai jamais desespéré de
la

„ la voir fatifaitte. Quelle temerité ! n'ex
 „ ferez-vous point offenzez ? Que j'aurois
 „ lieu de le craindre , fi vos fuffrages
 „ ne me raffuroient pas , je les ai deman-
 „ dez avec ardeur. Vous vous êtes ren-
 „ dus à mon empreflement ; ainfi vous
 „ me justifiez vous même auprès de vous ;
 „ c'est à moi à vous justifier auprès du
 „ Public.

„ Que ne ferai-je point pour y réüffir,
 „ & de quelles esperances ne puis-je
 „ point me flater , assuré désormais de
 „ vôtre fecours , guidé par vôtre exem-
 „ ple , & par vos lumieres , & plus que
 „ jamais animé par l'émulation ?

Après avoir fait voir les avantages
 que les nouveaux Académiciens retirent
 d'entrer dans une Compagnie , où par la
 communication des lumieres de leurs con-
 freres , ils peuvent perfectionner leurs
 talens.

„ Vous voyez , MM. dit-il , que je
 „ fens tout le prix de la grace que vous
 „ me faites. Il s'agit de vous en témoi-
 „ gner ma reconnoiffance , foyez furs
 „ qu'elle éclatera toute ma vie. Et de
 „ quelle maniere ! en aspirant toute ma
 „ vie à me rendre digne de cette grace.
 „ Je ne vous promets pas des succès
 „ heureux ; mais je vous promets des
 „ efforts continuels. J'apporte ici une
 par,

parfaite vénération pour vous, un desir ardent de profiter de vos lumieres. La noble ambition de contribuer à votre gloire. C'est tout ce que je puis vous offrir pour vous dédommager de la perte de mon predecesseur..... Il s'étoit acquis des honneurs immortels en osant courir la vaste & perilleuse carriere, où les Corneilles & les Racines s'étoient surchargez de lauriers, & dans quel temps encore entreprit-il de marcher sur les traces de ces hommes si renommez ? Lorsque nous étions tous remplis de leurs chefs-d'œuvres, lorsque nous ne nous lassions point de voir, d'applaudir, d'admirer..... lorsque justement prevenus en faveur des Grands-Maitres qui les avoient produits, nous desesperions qu'il s'élevât jamais sur la Scene Française, aucun genie digne d'avoir part au tribut de loüanges qu'ils nous arrachöient sans cesse.

Cependant MM. mon illustre predecesseur prétendit partager avec eux les applaudissemens, & il scut obtenir ce partage glorieux en dépit de la critique & de l'envie, après Cinna, Pompée, & Rodogune. Après Andromaque, Iphigenie, & Phedre, on vit avec plaisir Tyridate, Andronie, Alcibiade, & ces derniers Heros jouïront de

de l'immortalité , à la suite de ceux
qui Corneille & Racine l'avoient af-
leurée.

Mais jusqu'où m'emporte ma fincé-
rité , je vous fais encore mieux sentir
la perte que vous faite , & les foibles
ressources que je vous apporte pour la
reparer ; rassurez-vous sur mon sujet ,
M. M. vos secours me fortifieront , &
l'émulation achevera ce que vos se-
cours auront préparé ; je vois parmi
vous tout ce qui peut l'exciter , & je
sens déjà qu'elle me transporte si vi-
vement , qu'elle sçaura m'élever au-
dessus de moi-même ; c'est l'effet qu'elle
le produit toujours sur les esprits , &
sur les courages qu'elle anime.

Qu'un homme descendu d'illustres
ayeux , brûle du desir de leur ressem-
bler , il n'envisage point leurs actions
heroïques comme un objet qui doive
le décourager , ou qui puisse exciter
sa jalousie ; au contraire elle l'élève ,
elle l'anime , elle l'enflâme , & après
lui avoir servi de modele & de guide ,
elle le porte jusqu'au point d'en faire
de pareilles , quelquefois même de plus
admirables. Si Philippe n'eut pas éten-
du si loin ses conquêtes , Alexandre
n'eut jamais entrepris la conquête de
l'Univers.

N'en

N'en est il pas des hommes de Lettres comme des Heros , l'amour de la gloire ne les transporte-t'il pas ? les uns veulent conquerir des Provinces & des Royaumes , les autres veulent s'emparer de tous les suffrages , l'émulation les anime également , elle élève d'autant plus leur cœur & leur esprit , que leurs predecesseurs se sont élevez au-dessus des autres hommes.

M. Destouches passe ensuite par des transitions heureuses à l'éloge du Cardinal de Richelieu , Fondateur de l'Académie , du Chancelier Seguier son protecteur , & il rend ensuite à Louis le Grand le juste hommage que la posterité lui rendra toujours de plus en plus.

Tous les grands Princes que le Ciel fera naître pour nous gouverner , dit-il , tous les grands Ministres qui seront les dispensateurs de leurs graces , se croiront engagez à vous proteger , & à vous cherir après l'exemple de Louis , fiez-vous en à l'émulation. Noble émulation dont il n'y a que les grands cœurs qui soient susceptibles ; c'est à vous que nous sommes redevables de ce merveilleux assemblage de talens supérieurs , de qualitez éminentes , de connoissances profondes & universelles , de

Royales

„ Royales vertus que nous admirons de
 „ plus en plus , dans le prince qui vient
 „ de donner à l'Univers un Spectacle
 „ étonnant , que l'Histoire de nôtre Mo-
 „ narchie ne fournit point , celui d'une
 „ regence heureuse & paisible , qui par
 „ les ressorts secrets , & imperceptibles
 „ d'une politique aussi nouvelle qu'ad-
 „ mirable , a réuni tous les Princes ,
 „ tous les Etats , toutes les Nations en
 „ faveur de la France , qui a étouffé les
 „ semences de haine , de jalousie & de
 „ division , qui conciliant les interets les
 „ plus oppozés , semble avoir fait des
 „ principales Puissances de l'Europe , une
 „ seule Puissance , un seul Etat , un seul
 „ interest ; enfin qui a établi nôtre re-
 „ pos interieur , & nôtre union avec nos
 „ voisins , sur des fondemens qui paroîs-
 „ sent si durables , que nous pouvons
 „ nous promettre des jours aussi tran-
 „ quilles que ceux dont les Poëtes ont
 „ tissu leur siecle d'or.

M. de Fontenelle , Directeur de l'A-
 cadémie répondit à M. Destouches , avec
 cette éloquence vive & naturelle , qu'on
 admire dans tous les Ouvrages de cet
 illustre Académicien. „ Non , les campa-
 „ gnes où se moissonnent les Lauriers ,
 „ dit-il , n'ont pas encore été dépouillées ;
 „ non tous ne nous a pas été enlevé par
 nos

nos admirables ancêtres, & à l'égard
 du Theatre en particulier, pourrions-
 nous le croire épuisé dans le temps
 même où un ouvrage sorti de cette
 Académie, brillant d'une nouvelle
 sorte de beauté, passe les bornes ordi-
 naires des grands succès, & de l'ambi-
 tion des Poètes ?

Pour vous, Monsieur, vous vous
 êtes renfermé dans le Comique, aussi
 difficile à manier, & peut être plus
 que le Tragique ne l'est avec toute son
 élévation, toute sa force, tout son
 sublime. L'ame ne seroit-elle point plus
 susceptible des agitations violentes que
 des mouvemens doux ? Ne seroit-il
 point plus aisé de la transporter loin
 de son assiette naturelle, que de l'amu-
 ser avec plaisir, en l'y laissant, de l'en-
 chanter par des objets nouveaux, &
 revêtus de merveilleux, que de lui ren-
 dre nouveaux des objets familiers ?
 Quoiqu'il en soit de cette espece de
 differend entre le Tragique & le Comi-
 que, du moins la plus difficile espece
 de Comique est celle où vôtre genie
 vous a conduit, celle qui n'est Comi-
 que que pour la raison, qui ne cherche
 point à exciter bassement un rire im-
 moderé dans une multitude grossiere,
 mais qui élève cette multitude presque
 malgré

„ malgré elle - même à rire finement &
„ avec esprit.

„ Qui est celui qui n'a pas senti dans
„ le *Curieux Impertinent*, dans l'*Irrésolu*,
„ dans le *Médisant*, le beau choix des
„ Caractères, ou plutôt le talent de trou-
„ ver encore des caractères, la justesse
„ du Dialogue, qui fait qu'on se parle,
„ & qu'on se répond, & que chaque
„ chose se dit à sa place, beauté plus
„ rare qu'on ne pense, la noblesse &
„ l'élégance de la versification cachées
„ sous toutes les apparences nécessaires
„ du stile familier.

„ Delà vient que vos pieces se lisent,
„ & cette louange si simple n'est pour-
„ tant pas commune. Il s'en faut bien
„ que tout ce qu'on a applaudi au
„ Theatre, on le puisse lire. Combien
„ de pieces fardées par la représentation
„ ont ébloüi les yeux du Spectateur, &
„ dépouillées de cette parure étrangere,
„ n'ont pû soutenir ceux du Lecteur ?
„ Les ouvrages Dramatiques ont deux
„ Tribunaux à essuyer, très-differens,
„ quoique composez des mêmes Juges,
„ tous deux également redoutables, l'un
„ parce qu'il est trop tumultueux, l'au-
„ tre parce qu'il est trop tranquille, & un
„ ouvrage n'est pleinement assuré de sa
„ gloire, que quand le Tribunal tranquille

à confirmé le jugement favorable du
multueux. “

La reputation que vous deviez aux
Muses, Monsieur, vous a enlevé à
elles pour quelque temps. Le Public
vous a vû avec regret passer à d'autres
occupations plus élevées, à des affaires
d'Etat, dont il auroit volontiers char-
gé quelque autre moins nécessaire à ses
plaisirs. Toute vôtre conduite en An-
gleterre, où les interests de la France
vous étoient confiés, a bien vangé
l'honneur du genie Poétique, qu'une
opinion assez commune condamne à se
renfermer dans la Poësie ; & pourquoi
veut-on que ce genie soit si frivole ?
Ses objets sont sans doute moins im-
portans que des traitez entre des Cou-
ronnes ; mais une piece de Theatre qui
ne fera que l'amusement du Public,
demande peut-être des réflexions plus
profondes, plus de connoissance des
hommes & de leurs passions, plus
d'art de combiner, & de concilier des
choses opposées, qu'un traité qui fera
la destinée des Nations. “

Quelques gens de Lettres sont inca-
pables de ce qu'on appelle les affaires
serieuses, j'en conviens ; mais il y en a
qui les fuient sans en être incapables,
encore plus qui sans les fuir, & sans en
être

344 LE MERCURE

„ être incapable, ne se font tourner du
„ côté des lettres, que faute d'une au-
„ tre matiere à exercer leurs talens. Les
„ lettres sont l'azile d'une infinité de ta-
„ lens oisifs & abandonnez par la for-
„ tune; ils ne font gueres alors que pa-
„ rer, qu'embellir la société; mais on
„ peut les obliger à la servir plus utile-
„ ment, ces ornemens deviendront des
„ appuis.

TEATRO ITALIANO, O sia Sietta di
Tragedie per uso della Scena, tomo 1. in
cui si contengono la *Sofonisba* del Triffi-
no, l'*Oreste* del Rucellai, non piu Stam-
pato, l'*Edipo* di Sofocle, tradotto dal
Giustiniano, la *Merope* del Torelli. Pre-
messa un Istoria del Teatro, è difesa di
esso. In Verona 1723. Presso Jacobo Val-
larsi.

OEUVRES DE RACINE, nouvelle
édition, augmentée de diverses Pieces,
& de Remarques. A Amsterdam, chez
J. F. Bernard 1722. en 2. vol. d'environ
500. pages chacun.

LETTRES PERSANES, à Amster-
dam 1721. chez Pierre Brunel, 2. voi.
in 12. le premier de 311. pages, le 2^e
de 347.

L'Au-

L'Auteur feint que des Persans sont arrivez à Paris , qu'il s'est trouvé logé dans la même Auberge , & que comme ils ne lui cachotent rien , il a copié la plûpart de leurs Lettres.

Ces Lettres sont , les unes de caractere , les autres de sentiment , les autres de politique , & quel ques-unes d'érudition. Il y regne une très-agreable variété. Le stile en est vif , naturel ; toujous dans le caractere de ceux qui écrivent. C'est un tour admirable pour dire quantité de choses d'une maniere détournée , & sous un personnage étranger. Comme ce Livre est fort couru , on entend quantité de disputes dans les caffez & ailleurs ; les uns veulent que ces Lettres soient toutes misterieuses , les autres prétendent qu'elles ne contiennent aucune allegorie , les derniers ne sont pas les plus forts. Les disputes roulent encore sur l'Auteur , qui ayant pris de justes mesures pour se cacher , ne s'est laissé penetrer à personne. Sur des probabilitéz , des conjectures & des soupçons , chacun hazarde son sentiment , & dit les meilleures raisons qu'il peut trouver pour démasquer cet habile & gracieux écrivain.

L'Auteur des Memoires Historiques & Critiques qui s'impriment à Amsterdam , est bien hardi de dire , dans le

F mois

346 LE MERCURE
mois de Janvier 1722. p. 22. qu'on attribue
communément les Lettres Persanes à ce-
lui qui nous a donné le *Système du Cœur,*
& *les agrémens du Langage.*

LES OEUVRES Philosophiques de
M. le Clerc, en 4. vol. in 12. paroissent
depuis peu à Amsterdam sous ce titre,
Joannis Clerici opera Philos. &c.

LUTETIA Parisiorum erudita sui
Temporis hoc est annorum hujus sec.
XXI. & XXII. Autore G. W. S. 1. vol.
8° Norimbergæ 1722.

ECOLE DE L'ARCHITECTURE CI-
VILE, contenant les ornemens des Por-
tes & des Fenêtres, avec les dimensions,
les Plans, Coupe, &c. d'après les plus
grands, & les plus beaux Edifices de la
Ville de Florence. *Par Ferdinand Rug-
gieri, Architecte*; Ouvrage écrit en Ita-
lien, & orné de 80. planches, &c. 1.
vol. in fol. *A Florence, chez Tartini &
Franchi 1722.*

JOHANNIS PHILIPPI BREYNI;
&c. Epistola de Melonibus Petrefactis
Montis Carmeli, vulgò creditis, 1. vol.
4. Lips. 1722.

JOHAN-

DE SEPTEMBRE 1723. 547
JOHANNIS CHRISTIANI GLODII
HAYNENSIS, Consilium de Nova Bi-
bliotheca Orientali edenda. Ce Projet se
trouve dans le Journal de Lipsic du mois
de May 1722.

CLEMENTIS XI. PONT. MAX. BUL-
LARIUM. Le Bulaire du Pape Clement
XI. A Rome 1723. en grand in folio.

DISSERTATIONS HISTORIQUES sur
les Duchez de Parme & de Plaisance, où
l'on examine les droits du S. Siege, &
les prétentions de l'Empire sur ces deux
Villes. A Cologne 1723. in 4°.

BIBLIOTHECA HISTORICA REGNI
SICILIAE, &c. Bibliothéque Historique
du Royaume de Sicile, ou Collection des
Historiens qui ont écrit de la Sicile, de-
puis l'invasion des Sarasins jusqu'au re-
gne des Princes Aragonois. Par Jean-
Baptiste Carusi, avec de courtes Notes.
A Palerme 1723. 2. tom. in folio.

LE COMMERCE RENDU FACILE.
Par J. Monier de Clairecombe. A Lon-
dres 1722. in 4°.

Il paroît depuis quelque temps un très-
bel Ouvrage en Estampes, qui merite
F ij bien

bien d'être annoncé. Ce sont les Tapisseries de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orléans, représentant l'Histoire de Meleagre, décrite au 8^e Livre des Metamorphoses d'Ovide, executées sur les Tableaux du fameux Charles le Brun, & gravées par les soins, & sous la conduite de M^r B. Picart, à Amsterdam.

Les sujets contenus en 8. feüilles, sont.

1. Le Titre.
2. La naissance de Meleagre.
3. L'arrivée de Thesee pour aller à la Chasse du Sanglier qui ravageoit le Pays.
4. La Chasse où Atalante blesse le Sanglier.
5. Meleagre qui presente la Hure à Atalante.
6. Le même Meleagre qui tuë ses oncles, &c.
7. Althée, mere de Meleagre, sœur des Princes que son fils avoit tuez, laquelle met au feu le tison fatal, dont la durée faisoit celle de sa vie.
8. Meleagre qui se sent mourir à mesure que le tison se consume.

On peut assurer que rien ne manque à cet Ouvrage, soit pour la correction du dessein, soit pour la délicatesse du burin. Tout y est executé d'une maniere qui marque la parfaite intelligence du Graveur,

veur , & combien il est versé dans la connoissance de l'Histoire Poétique.

Ces Estampes se trouvent à Paris , chez Gaspard Duchange , rue Saint Jacques.

Jamais le goût pour les Tableaux n'a été si universel , & on ne les a jamais tant recherchés. Le Marquis de Berretti-Landi , Penipotentiaire du Roy d'Espagne au Congrès de Cambray , en a envoyé plusieurs à Madrid de l'Ecole de Flandres , dont S. M. C. a paru satisfaite. Elle doit les faire placer dans le Salon de S. Idelphonse , du Château de Balsain.

M. l'ancien Evêque de Frejus , cy-devant Precepteur du Roy , a succédé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , à la place d'Académicien honoraire qu'avoit le Cardinal du Bois.

René Charpentier , âgé de 43. ans , Sculpteur Académique , & ordinaire du Roy , mourut à Paris ce 15. May dernier sur la Paroisse de S. Roch , où il a été inhumé. Entre ses ouvrages publics à Paris , ceux qu'il a faits dans l'Eglise de S. Roch , sous la Chapelle de la Vierge.

Le Tombeau de M. le Comte de Ran-
gony, Prince Italien, l'Autel du Chœur
au-dessous de la Châsse de S. Roch.

M. le Duc d'Antin, premier Mar-
quillier-d'Honneur, & M. de Coste qui
l'avoient chargé de tout le nouveau bâti-
ment de cette Paroisse, ont ordonné que
l'on suivroit ses desseins pour la Sculptu-
re du Chœur. Ce dernier qu'il fit qua-
torze heures avant que de mourir, est
une belle rose que l'on verra au-dessus
du Sanctuaire. M. Charpentier qui avoit
uni ensemble une grande science, beau-
coup de probité, & une pieté singuliere,
sçavoit le dessein en perfection, avoit du
goût pour la Peinture, & l'on a trouvé
chez lui après sa mort des Tableaux de
sa façon; pour les desseins M. de Coste
qui l'estimoit particulièrement les a en-
voyez à l'Académie.

*Vertu & usage du Sel Purgatif
d'Angleterre.*

Ce Sel nettoye l'estomach, le Méfentere, & les bas intestins, par une évacuation des Selles qui se fait doucement. Il ouvre les obstructions du Foye, de la Rate, & des Hypochondres Il excelle par dessus toute autre sorte de purgations, en ce que dans son operation il ne cause
point

point de tranchées, ni de douleurs dans les intestins, & ne resserre point le ventre ensuite.

C'est un très-bon remede pour fortifier l'Estomach, aider à la digestion, & prevenir plusieurs occasions de maladies. Il soulage d'abord dans toute sorte de Colique & Gravelles par l'évacuation qui se fait non-seulement par les Selles, mais aussi par les urines, emportant toutes les humeurs & matieres glaireuses & gravelleuses. Il est souverain pour les diarrhées ou cours de ventre, le flux de sang, & le flux hyparique.

Il est aussi très-propre pour les Fievres chaudes & malignes, & pour les maladies subites que l'abondance de la bile peut causer, par consequent c'est un des principaux remedes pour la Peste, pour les maladies Pestilencielles, & pour les prevenir, comme l'experience l'a fait voir dans l'occasion.

Il n'est pas moins utile dans les maladies Croniques, ou de longue durée, causées par les obstructions, ou humeurs limoneuses comme Hydropsies naissantes, mal Hypocondriague, & autres. Il guerit toutes sortes de Fievres intermitentes, soulageant d'abord le malade.

Il est encore bon pour toute sorte d'étourdissemens & douleurs de tête, occa-

sionnez par l'effervescence du sang, & par les vapeurs de l'estomach trop chargé, par consequent il est d'un très grand secours pour ceux qui ont fait trop d'excès à boire ou à manger.

Il adoucit les inflammations qui proviennent de l'ébullition du sang, & les Eresipeles.

Il guerit aussi la contraction des nerfs & la Paralytie que le sang limoneux & corrompu peut causer ; ainsi c'est un bon remede pour ceux qui craignent de tomber en Apoplexie, ou qui en ont été attaquez.

Il rend plus dispots ceux qui sont replets & pesans de corps, par l'usage continuel qu'ils en font, non-seulement il dissipe une partie de leur repletion, mais en même temps il fortifie tous les membres, en sorte qu'on se trouve presque renouvelé & comme rajeuni.

Il est d'un très grand secours pour les gouteux, diminuant les inflammations, & dissipant les humeurs limoneuses des nerfs en les fortifiant.

En un mot, c'est un remede qui ne trouve gueres son pareil, dont on peut se servir en tout temps, & en toute occasion sans aucun scrupule, soit femmes enceintes ou petits enfans, ne troublant nullement les esprits animaux dans leurs fonctions ordinaires. On

On ne peut gueres se tromper à la quantité qu'on en prend. Les personnes oppressées qui veulent se purger peuvent en prendre deux gros & demi dans un bouillon sans Sel, ou dans l'eau, le Thé, ou de la Ptisane; le tout un peu plus que tiède, il se fond aisément; mais cette quantité de deux gros & demi n'est pas toujours nécessaire pour toutes sortes de personnes, car il y en a qui se purgent avec moins de deux gros, suivant la constitution & le temperament des personnes. On peut prendre un bouillon 2. ou 3. heures après.

Ceux qui ont quelque indisposition habituelle ou inveterée, & qui veulent se rétablir entierement, après avoir pris premierement la dose de deux gros & demi, ou celle qui convient à leur temperament, peuvent continuer à en prendre tous les matins un gros jusqu'à parfaite guerison.

On peut en diminuer la quantité aux enfans, suivant leur âge, toutefois sans crainte d'un peu plus ou d'un peu moins, car il importe peu en quel temps, de quelle maniere, & en quelle quantité on en prenne, & quand même on augmenteroit la dose de deux gros & demi, on ne se trouveroit pas plus mal, si ce n'est qu'on seroit un peu plus purgé, mais

F v sans

554 LE MERCURE
sans accident & sans tranchées.

Comme on pourroit trouver mauvais, dit l'Auteur du remede, que la dose marquée de ce Sel ne purge pas considerablement, on doit faire attention qu'un bon Auteur nous dit que *optima sunt illa medicamenta, que corroboranto, mediocriter laxant.* Une Medecine est toujours sans reproche quand elle ne purge que les humeurs puantes.

Les hydropiques s'en purgent tous les trois ou quatre jours d'intervale, & doivent continuer à en prendre tous les jours un gros, comme on a dit des maladies inveterées, jusqu'à ce que la maladie ait cessé. Les personnes replettes en usent de même.

Le prix de ce Sel est de quatre francs l'once, & se distribuë seulement chez le sieur le Crom, rue Greneta chez un Fourbisseur, à côté de la Trinité.

Le sieur le Crom a aussi un secret très-prompt pour raccommo-der les vins de liqueurs, & autres qui commencent de tourner à l'aigre, & pour les conserver dans leur bonté. Ce secret est fort naturel, & peut se transporter où l'on veut sans inconvenient. Il n'en coûtera rien pour en voir l'experience.

Mad^e Garus, veuve de M. Garus,

DE SEPTEMBRE 1723. 555
rus, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, continuë à distribuer avec succès l'*Elixir*, dont elle a donné le secret au Roy qui lui en fait une pension de 2000. liv.

Cet Elixir fortifie la nature, conserve la santé, la maintient & la rétablit. On s'en sert utilement dans toutes les maladies contagieuses, particulièrement dans les Fièvres malignes, dans la petite Verole, la Rougeole, & Bubon Pestilentiel.

Ce remede guerit toutes sortes de Coliques, tous maux d'Estomach, & par le moyen de l'usage que l'on en fait, on peut se garentir de l'Apoplexie, de la Lethargie, de la Paralyfie, de toutes indigestions, & de toutes les maladies qui attaquent le Cerveau.

Mad^e Garus, qui demeure à Paris, rue Dauphine, chez M. du Lion, Notaire, fournit un memoire exact & détaillé de la maniere avec laquelle on doit se servir de cet Elixir. Elle avertit en même temps le public que les bouteilles qu'elle distribuera seront fiffelées & cachetées. Le prix de la bouteille contenant un demi-septier est de 15. liv. les autres à proportion.

On nous écrit qu'il arriva un Phenomene

F vj mene

mene bien extraordinaire le 24. du mois passé à Angerville, sur la route de Paris à Orleans : immédiatement après des éclairs & un tonnerre épouvantable, une nuée creva, & se répandit en nappe d'eau dans un volume prodigieux. L'abondance & la rapidité des eaux renversèrent les plus gros murs, déracinèrent des arbres, & firent rouler dans le valon des quartiers de rochers plus gros qu'un muid. Les habitans de ce canton furent saisis d'épouvante, & subitement inondez par les eaux qui monterent jusqu'à six pieds d'élevation dans les maisons, & dans toute la campagne. Un Marchand de Vendôme, & une petite fille de 8. ans furent tuez par le tonnerre, le premier sur le grand chemin, & l'autre dans Angerville. On n'a jamais vû de memoire d'homme, un orage si terrible, ni qui ait causé tant de desordre, d'horreur & d'épouvante.

On nous mande de Venise que depuis qu'on y fabrique des glaces de miroir par le moyen du soufflé, car on ne les coule point, on n'y en avoit jamais vû d'une certaine grandeur. Cependant le sieur *François Toninoto*, Marchand Ouvrier de glaces, a eu le bonheur d'en faire deux de la hauteur de dix *Quartes*,
c'est-

c'est-à-dire de 4. pieds 9. pouces, 9. lignes. Ce qui est une dimension très-considerable pour une glace soufflée. Le cristall en est très-clair, rend exactement l'image de la personne, & n'a pas le moindre défaut.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, s'étant assemblée le 22. Juillet dernier, elle élût à la pluralité des voix, pour l'un de ses membres, le Docteur Philippe Marciel, cy-devant Conclaviste du Cardinal d'Acunha. L'élection fut approuvée par le Roy de Portugal le même jour.

Sur la fin de l'autre mois la même Académie tint deux assemblées, que le Roy honora de sa presence; dans la premiere Jean Couceiro de Abreu & Castro lût la suite de la Geographie du Bresil, & promit de donner incessamment un Catalogue Historique de tous les Archevêques de San-Salvador, les Alcaïdes Majeurs, & des autres principaux Officiers qui ont servi dans ce pays, comme aussi de tous les Seigneurs de ce Royaume qui y ont possédé des terres. Le Pere Joseph Barbosa lût aussi le commencement de la vie du Comte Dom Henriques, dont il a été chargé par l'Académie.

Ensuite on examina plusieurs recherches

ches qui avoient été envoyées par M. François Xavier de Serra Krafbeck Corrigidor de Guimaraens , pour servir à l'Histoire de la Province de Minho. M. Philippe Maciel nouvel Académicien , fut reçu dans la seconde Assemblée , & il fit un discours de remerciement qui fut approuvé par S. M. P.

On mande de la même Ville que l'épouse de Don Alexis de Souza de Menez , Comte de S. Jacques, accoucha sur la fin de Juillet dernier d'un fils , qui est le 26^e de ceux qu'elle a mis au monde , & dont il y en a actuellement dix-sept de vivans.

Le Roy d'Espagne accorda le mois passé à Don Hyacinthe Perez , un Privilège exclusif , pour vendre & faire fabriquer pendant 20. ans , certaines Meules de Moulin d'une invention particulière dont il est l'Auteur , & avec lesquelles on peut moudre en 24. heures trois fois plus de bled qu'avec les Meules ordinaires.

On apprend de Vienne que le Comte d'Alchan , Surintendant des Bâtimens de l'Empereur , y étoit arrivé pour faire commencer les fondemens d'un édifice magnifique que S. M. I. a résolu de faire faire pour y placer sa Bibliothèque. Et on man-

DE SEPTEMBRE 1723. 559

mande de Rome qu'on commence à voiturer sur la place de Trèves, les matériaux qui doivent servir à bâtir l'édifice que le Duc de Poli, frere du Pape, y doit faire construire pour une Bibliothèque publique.



SPECTACLES.

Les Comédiens François donnerent le premier de ce mois, pour la première fois, *le Divorce de l'Amour & de la Raïson*. Cette représentation fut des plus tumultueuses; la seconde & la troisième furent infiniment plus tranquilles, & c'est à la faveur de l'attention qu'on a prêtée à la piece que nous avons pû nous mettre en état d'en donner un Extrait.

Personnages du Prologue.

L'Amour, le sieur d'Angeville.

La Raïson, la D^{le} le Grand.

La Folie, Mad^e des Hayes.

Momus, le sieur Quinault l'aîné.

Sujet du Prologue.

Dans la première Scene la Raïson se plaint à l'Amour de la froideur qu'il commence d'avoir pour elle. L'Amour lui

lui avouë franchement qu'il ne l'aime plus , & que six mois de possession l'ont enlaidie à ses yeux.

La Folie vient embrasser l'Amour , qui d'abord ne la remet pas. Elle lui reproche son oubli & son inconstance , & se nomme. La Raison se trouble à ce nom fatal. L'Amour après avoir balancé quelque temps entre l'Egide & la Marotte , se détermine enfin pour la Marrote. La Raison outrée de cette indigne preference se retire , après avoir menacé la Folie d'une prochaine vengeance.

L'Amour témoigne à la Folie qu'il est très-fâché d'avoir épousé la Raison. La Folie lui répond que ce mariage est si ridicule , qu'il ne doit pas balancer un moment à le faire casser.

Dans la quatrième Scene Momus annonce à l'Amour & à la Folie , que la Raison vient de se plaindre dans le conseil des Dieux de l'audace d'une Rivale qui prétend briser une chaîne formée par le Destin. Il leur dit qu'il vient en qualité de Greffier du Conseil Celeste , les ajourner tous deux à comparoitre sur le Mont Pelion devant tous les Dieux , assemblez pour les juger. L'Amour & la Folie implorent le secours de Momus , qui les traite d'abord avec beaucoup de severité ; mais après leur avoir fait peur ,
il

DE SEPTEMBRE 1723. 561

il les rassure , en leur disant , qu'il sera leur Dieu tutelaire , & qu'il n'a feint de leur être contraire , que pour se mettre en état de les mieux servir dans sa nouvelle commission de Greffier. Le Prologue finit par ces deux vers de Momus.

Tout ira bien , laissez-moi faire ,

Bien attaqué , bien défendu.

Personnages de la Piece.

Jupiter , le sieur Fontenay.

Junon , la Dlle du Bocage.

Momus , le sieur Quinault l'aîné.

L'Amour , le sieur d'Angeville.

La Raison , la Dlle le Grand.

Diane , la Dlle la Mothe.

Apollon , le sieur du Fresne.

Minerve , la Dlle d'Angeville.

Venus , la Dlle Labat.

La Nuit , la Dlle du Brueil.

Le Mystere , le sieur de la Torilliere
le fils.

Le Sommeil , le sieur du Fresne.

Suite de la Nuit.

Suite de Venus.

Suite de la Folie.

Extrait de la Comedie.

Dans la premiere Scene Jupiter demande à Momus ce qu'il pense du projet
du

du Destin , qui sans quitter les Cieux , où sa présence est nécessaire , pour y être attentif aux divers besoins de l'Univers , a ordonné à tous les Dieux de s'assembler sur le Mont Pelion , tandis que Mercure va annoncer , de sa part , à tous les Mortels , qu'ils peuvent venir se plaindre devant ce Tribunal suprême de tous les maux que l'Amour leur fait. Momus lui répond que tout ce beau projet ne tend qu'à mieux serrer la chaîne qui unit l'Amour & la Raison. Il lui demande s'il y consentira. Jupiter lui répond qu'il en est bien éloigné. Momus lui dit que la Cabale est forte. Qu'elle est composée de Junon , de Minerve , de Diane , & d'Apollon. Il ajoute que ce dernier est Rapporteur du Procès. Jupiter lui fait entendre que de tous ces ennemis de l'Amour , Apollon lui paroît le plus redoutable ; mais qu'il veut le reconcilier avec l'Amour , & les faire embrasser. Momus convient que ce projet de reconciliation est quelque chose ; mais que cela ne suffit pas. Il lui conseille de mettre Junon dans les intérêts de l'Amour , en feignant un tendre retour vers elle. Jupiter lui répond qu'il ne sçauroit gagner cela sur lui.

SCENE

SCENE II.

Jupiter, Junon, Momus.

Momus ne peut venir à bout du feint raccommodement qu'il s'est proposé de faire entre Jupiter & Junon. Jupiter ne peut dissimuler qu'il ne l'aime pas. Junon lui proteste qu'elle tirera raison de cet outrage, & qu'elle s'en vengera sur l'Amour. Jupiter la quitte, en lui disant qu'il va lui envoyer ce Dieu, & qu'elle doit plutôt songer à le menager, d'autant plus qu'elle ne peut regagner le cœur de son époux que par son secours.

Momus dit à Junon qu'elle ne feroit pas mal de suivre le conseil de Jupiter, & que ce seroit un grand triomphe pour elle, si par le secours de l'Amour elle pouvoit forcer son indifférent époux à l'aimer en dépit de lui-même. Junon lui répond qu'elle ne veut devoir son triomphe qu'à son propre mérite, l'Amour vient, Momus se retire.

L'Amour feint d'implorer le secours de Junon contre la persécution qu'on lui fait. Junon lui répond en colère qu'elle sera la première à le punir de tous ses crimes, & que ce n'est qu'à lui qu'elle peut imputer toutes les infidelitez de son époux. L'Amour lui replique qu'il n'est point

384 LE MERCURE
point coupable ; que le destin lui ayant mis un bandeau sur les yeux il ne peut lancer ses traits qu'au hazard. Il feint un moment après de vouloir les raccommo-der avec Jupiter , & lui dit que puisque cet inconstant court sans cesse après les nouveautéz , elle n'a pour le rappeler qu'à se munir d'une beauté nouvelle. Ce conseil ne sert qu'à irriter davantage Junon ; l'Amour se retire en lui deman-
dant pardon de sa sincerité.

SCENE V.

Junon , la Folie.

La Folie conseille à Junon de crier & de pester toujours contre Jupiter. Junon indignée de ce qu'elle ose se vanter de regner dans les Cieux , la menace de la faire punir comme elle le merite.

SCENE VI.

Junon , Momus , la Folie.

Junon ordonne à Momus de lui répondre de cette insensée qui a eu l'insolence de se presenter à ses yeux , & qui prétend obliger l'Amour à faire divorce avec la Raison. Momus lui promet foi de Greffier qu'il lui sera fidelle.

Dans les deux Scenes suivantes Mo-
mus

mus dit à la Folie qu'il attend l'Amour pour prendre avec lui les arrangemens nécessaires pour leurs interets communs. L'Amour vient, il dit à Momus qu'il joié à le faire gronder, & que Jupiter l'attend dans le bocage voisin pour le faire embrasser avec Apollon. Momus lui répond qu'il s'agit de quelque chose de plus pressé. C'est ici le plan de l'action Theatrale : Momus dit à l'Amour qu'il n'a point de plus redoutables ennemis, qu'Apollon, Junon, Minerve & Diane. Qu'il faut les soumettre à sa puissance, afin que ses propres Juges deviennent ses sujets. Il lui conseille de commencer par Diane, & de poursuivre par les autres. Cet arrangement amene les trois Fêtes qui partagent les trois Actes, dont la Piece est composée.

On entend un bruit de chasse qui annonce Diane; Momus dit à l'Amour après lui avoir parlé à l'oreille, de se coucher sur un lit de gazon. Il dit en même temps à la Folie qu'elle peut se retirer, & qu'on n'a que faire d'elle. La Folie picquée de voir qu'on la croit inutile, dit en se retirant, qu'elle va faire un coup de sa tête pour leur apprendre qu'elle est bonne à quelque chose.

SCENE

Diane , Momus , l'Amour couché sur un lit de gazon.

Momus fait sa cour à Diane & la félicite par avance sur l'Arrest qu'on va prononcer contre l'Amour. Il la fait appercevoir avec une surprise affectée que ce perturbateur du repos des cœurs est couché sur un lit de gazon. Il lui conseille de profiter de ce moment de sommeil , & de lui ôter son arc & ses traits , pour en délivrer l'univers. Diane après avoir hésité quelque temps s'approche de l'Amour pour lui enlever une dépouille si glorieuse pour elle , & si utile au repos de l'univers. L'Amour la perce d'un de ses traits & s'enfuit ; Momus fait courir après lui. Il témoigne à Diane qu'il est au desespoir de cette aventure ; mais que cette dernière Piece ajoutée au procès rend la cause commune encore meilleure. Il tire adroitement le secret de Diane , & apprend par le nom d'Endimion qui lui échappe , que c'est de ce Berger qu'elle est devenue amoureuse : Momus se retire.

Dans les 2. dernières Scenes de cet Acte, Diane se plaint de la victoire que l'Amour vient de remporter sur elle. La nuit lui vient offrir son secours. Elle lui demande le

le

le nom de son vainqueur ; Diane ne veut pas le dire ; mais le Mystere qui est present lui dit qu'il le sçait bien , lui qui fait son séjour dans le fond des cœurs. Diane prie le Mystere , puisqu'il sçait son secret de ne le dire à personne. Elle se retire. La nuit ordonne à ses sujets de se tenir prêts à executer les loix qu'elle va bientôt leur prescrire. La suite de la nuit ; sçavoir , le sommeil & les songes font la Fête de ce premier Acte. Après la Fête , la nuit ordonne aux songes d'aller presenter à Diane l'image du Berger qu'elle aime.

ACTE II.

Dans la premiere Scene l'Amour & la Folie disputent à qui a fait de plus belles proüesses. L'Amour dit qu'il vient d'embrasser Apollon , & qu'à la faveur de cette embrassade il a fait couler certain feu dans son cœur dont il sera long-temps malade. La Folie lui répond que cela ne suffit pas , & qu'il faut inspirer la même ardeur à Minerve. L'Amour lui dit qu'il se promet aussi de triompher de cette sage divinité ; la Folie lui replique que cela est déjà à moitié fait , & qu'elle vient de mettre dans la tête de Minerve la fureur de faire des vers , cela étant de son ressort. Elle ajoute que par là , rapprochant

chant l'Ecoliere & le Maître, elle a donné lieu à l'Amour de les unir plus étroitement. L'Amour convient que cela pourroit bien être, & que beaucoup d'exemples en font foy ; mais que cependant elle ne doit pas disputer de gloire avec lui ; ce qui lui donne lieu de vanter la victoire qu'il vient de remporter sur le cœur de l'insensible Diane.

S C E N E I I.

L'Amour, Momus, la Folie.

Momus paroît fort en colere contre l'Amour qui a eu l'indiscretion de se vanter publiquement de ce qu'il vient d'executer contre Diane. Il lui dit qu'elle s'en est plainte avec tant d'aigreur, qu'on ne parle pas moins que de lui ôter son arc & ses traits. La Raison vient. Momus dit à l'Amour & à la Folie que quelque accommodement qu'elle propose il le faut accepter.

La Raison dit à l'Amour que malgré l'outrage qu'il lui fait de vouloir la repudier, elle l'aime trop pour l'abandonner à son triste destin ; elle prie Momus de la laisser seule avec son ingrat époux. La Folie n'y veut pas consentir, mais Momus la fait sortir par force.

La Raison annonce à l'Amour que
tout

tout l'univers dépose contre lui, & qu'il est perdu s'il ne vient à résipiscence. L'Amour se mocque d'elle par ces trois vers.

Nous faisons en ce jour

Le personnage l'un de l'autre,

Je raisonne & tu fais l'Amour.

S C E N E V.

Apollon, l'Amour, la Raison.

Apollon ordonne à l'Amour de la part du Destin de lui remettre ses traits. L'Amour lui répond, qu'il ne prétend les déposer qu'entre les mains du Destin leur Maître commun, & pour reprimer son orgueil, il lui dit ironiquement, que ses traits ne triomphent que des monstres des Forests, au lieu que les siens triomphent des cœurs, comme Minerve vient de lui apprendre. L'Amour se retire; la Raison le suit pour jouir du plaisir de lui voir déposer ces traits qui excitent tant de troubles.

Apollon seul se plaint des rigueurs de l'Amour, qui après lui avoir fait aimer l'insensible Daphné, le force à adorer la sage Minerve. Voyant approcher cette Déesse, il imagine un moyen de lui parler de son amour, sans s'exposer à sa colère.

G Cette

Cette Scene a paru une des plus belles, & sur-tout des plus fines de la Piece. Minerve dit à Apollon, qu'elle ne sçait comment s'y prendre pour faire les vers qu'il lui a demandez. Apollon veut sçavoir quel sujet elle a pris. Minerve lui répond, que c'est l'*Amitié* : je condamne d'abord ce titre, dit Apollon. C'est un sujet trop froid, & qui n'est nullement susceptible de ce feu que demande la Poësie. Il lui propose l'*Amour* pour sujet. Minerve au seul nom d'*Amour* témoigne de la colere, & dit absolument qu'elle ne veut point entendre parler de passion. Apollon lui répond, qu'il ne s'agit pas de sentir l'*Amour*, mais seulement de le peindre. Par exemple, ajoûte-t'il, je ne sens point d'amour; mais cela n'empêchera pas que je ne vous peigne cette passion d'une maniere à vous y faire méprendre. Après ce petit préambule il lui fait une declaration d'amour; Minerve s'en offense, & veut se retirer. Apollon l'arrête en riant, & lui dit.

Ah ! mon art est trop beau, puisqu'il vous a fait
prendre

La feinte pour la verité.

Minerve picquée d'avoir pris le change, promet à Apollon de faire des vers si tendres qu'il s'y méprendra lui-même.

Apollon

Apollon l'invite à le tromper si bien qu'il puisse la croire.

Momus qui survient, annonce à Apollon que les mortels que Mercure a citez devant le Tribunal des Dieux, sont assemblez dans la Forest prochaine, pour déposer contre l'Amour. Minerve se retire.

Momus sonde le cœur d'Apollon au sujet de son amour pour Minerve, & le menace de lâcher le lardon, s'il ne lui avouë de bonne foi qu'il l'aime. Apollon craignant pour la gloire de Minerve, lui avouë qu'il l'aime, mais qu'elle est bien éloignée de répondre à son ardeur. Momus lui replique.

Oh ! pour cela je le veux croire,

Et je sçais qu'en amour vous n'êtes pas heureux.

Mais puisque vous l'aimez, continuez il, pourquoi lui faites vous ôter ces traits, dont vous avez besoin pour blesser le cœur de Minerve ?

Junon arrive, & presse Apollon d'aller entendre les dépositions qu'on doit faire contre l'Amour.

Junon dit à Momus que Venüs vient d'arriver, mais qu'elle a beau solliciter pour son fils, dont la condamnation est sûre.

L'Amour vient désarmé; il peste con-

G ij tre

tre le Destin qui s'est moqué de lui après qu'il a déposé ses traits à ses pieds. Il jure d'en tirer raison, il se déchaîne contre Junon, ce qui redouble sa colere, dont elle est déjà enflammée contre lui. Momus dit à Junon qu'il vaudroit mieux qu'elle mit l'Amour dans ses interests à force de bien faits, & en lui faisant rendre ses traits. L'Amour lui promet de la faire aimer de Jupiter, si elle obtient que le Destin lui rende ses armes.

Venus survient & dit à Junon qu'elle lui apporte de quoi regagner la tendresse de son époux dans cette ceinture qu'elle lui presente. Cette description de la celebre ceinture de Venus a paru un morceau des mieux écrits, & des plus délicatement traités de la Piece. Junon promet sa protection à l'Amour en faveur de ce present qu'elle accepte. Venus ordonne aux Graces de l'aller parer dans le prochain bocage.

Dans la dernière Scene de cet Acte l'Amour donne une Fête à Venus, en reconnoissance du secours qu'elle vient de lui prêter pour lui faire rendre ses armes.

ACTE III.

Junon reconciliée avec Jupiter par la vertu de l'admirable ceinture, Rome à Momus

Momus qu'elle n'oubliera rien pour servir l'Amour. Elle se retire voyant approcher Minerve.

Minerve déjà instruite de la bonne intelligence qui regne entre Jupiter & Junon, paroît surprise de ce que cette Déesse se retire sans lui parler. Momus dissipe ses soupçons, en disant que rien n'est plus suspect que le retour d'une infidelle; mais que les feintes caresses de Jupiter ne font pas prendre le change à Junon; il veut se retirer, Minerve lui demande pourquoi, il lui répond d'un ton ironique qu'il cede la place à Apollon son Amant.

Minerve qui s'est déjà doutée de l'amour d'Apollon, en veut tirer l'aveu de sa propre bouche, pour lui en faire toute la honte, & pour lui rendre tromperie pour tromperie, comme elle lui a promis dans l'Acte precedent. Cette Scene n'a pas paru moins belle que celle dont on a déjà parlé. Minerve sçait si bien jouer son rôle qu'Apollon donne dans le piège, & se croit aimé d'elle. Elle se rit de lui par ces deux vers :

Et je dois m'appaudir d'apprendre que mon
Maitre

A pris le change comme moi.

Et sur le reproche qu'il lui fait d'être

G iij def.

descenduë jusqu'à une feinte peur digne
de Minerve, elle lui répond :

Mais vous qu'avec respect on consulte, on adore,

Ne vous être pas garanti

D'un piège..... & de quel piège encore ?

Je vous en avois averti.

Elle se retire voyant approcher Mo-
mus dont elle redoute la raillerie,

Momus après avoir un peu raillé
Apollon sur ses nouvelles amours, lui
apprend que depuis qu'on a désarmé
l'Amour, tout languit dans la nature,
s'il en faut croire la plûpart des mortels ;
il ajoute que ses Partisans zelez osent
porter leur plainte jusqu'au Trône du
Destin ; mais que Junon vient de remon-
ter aux Cieux pour défendre la querelle.
Apollon jure la perte de l'Amour, &
reinet entre les mains de Momus, com-
me Grossier, tous les placets qu'on lui a
presentez contre ce petit féditieux.

Momus reste seul, & en examinant les
placets qu'Apollon vient de lui remettre,
trouve parmi ces papiers des vers tendres
de Minerve à Apollon ; on a déjà vu
ces vers dans une des Scenes précédentes.

Quoique ce Madrigal ne soit qu'une feinte,
Momus le propose de s'en servir, &
de le glisser dans le sac de l'Amour.

SCENE

SCENE VI.

*Jupiter , Minerve , Apollon , Diane ,
l'Amour , Momus , la Raison ,
la Folie , &c.*

La Raison & la Folie plaident à qui aura l'Amour pour époux. L'Amour bien loin de vouloir nier les crimes dont on l'accuse est prêt à en confesser de nouveaux. Il donne à Momus le sac où ses pieces sont contenuës , & demande que Momus en fasse la lecture. Momus lit par l'ordre de Jupiter l'enlèvement d'Endimion par Diane , & les tendres vers d'Apollon pour Minerve allarment les Juges. Momus propose un accommodement dans une affaire qui lui paroît si délicate. Minerve lui répond que Junon est absente , & qu'il n'y a point d'apparence qu'elle donne les mains à aucun accommodement.

Junon arrive dans la dernière Scene , & non contente de consentir à l'accommodement qu'on propose , elle apporte les armes de l'Amour que le Destin vient de lui rendre ; elle les presente à l'Amour , qui les refuse absolument , à moins qu'on ne rompe une chaîne qui le rend malheureux lui-même , quand il rend tout le monde heureux. Junon dit que

G iiij rien

rien n'est plus juste que ce que l'Amour demande ; elle ajoute que le Destin munit Jupiter de tout son pouvoir , pour faire tout ce qui doit contribuer au bonheur du monde. Le maître des Dieux prononce un Arrest , par lequel il remet l'Amour dans tous ses droits , & lui permet de disposer de sa main. La Raison crie à l'injustice & se retire. L'Amour épouse la Folie. Les suivans de la Folie viennent célébrer sa nôce.

Voilà ce que nous avons pû rapporter en quelques représentations d'une piece, sur laquelle les sentimens sont très parragez. On la croit moins riante que le Nouveau Monde ; mais mieux écrite & plus travaillée. On l'a cessée après cinq représentations.

Les airs à chanter & les simphonies des Intermedes de cette Comedie sont du sieur Quinault , l'aîné , Comedien du Roy , qui s'est déjà fait une reputation pour ces sortes d'ouvrages. Les Balets sont de la composition du sieur Dangeville , de l'Académie Royale de Musique : voici quelques couplets du premier divertissement.

Tel aujourd'hui vous fait envie ,
Qui vous fera pitié demain ;

Le

Le fort change en un tour de main,
 Tout n'est que songe dans la vie.



On voit par le char de Sosie,
 Plus d'un passant estropié,
 Cependant son maître est à pié. Tout n'est &c.



Un Usurier l'ame ravie,
 Voit endormant tripler son bien,
 Il s'éveille & ne voit plus rien. Tout n'est &c.



Cette beauté déjà flétrie,
 Se croit encor dans son printemps,
 Auroit-elle dormi trente ans? Tout n'est &c.

La D^{le} Labat danse une entrée dans
 cet Intermede avec beaucoup de grace
 & de finesse, elle a été fort applau-
 die, de même que le sieur Quinault du
 Fresne qui y chante un air, avec un ac-
 compagnement de flutes, dont voici les
 paroles.

Lorsque je répands mes pavots,

Tout est calme dans la nature,

Je suspends les maux qu'on endure;

Je plonge tous les cœurs dans un profond repos.

G v. Est-il

Est-il un Dieu plus favorable ?

Les mortels les plus malheureux ,

Voudroient quand jé regne sur eux ,

Que ce regne si doux fut à jamais durable.

L'air que chante la D^e Labat au second divertissement a été aussi très-applaudi. En voici les paroles :

Qu'au tendre amour tout soit soumis.

Pour triompher des cœurs , si mes yeux ont des charmes ,

Je n'en veux employer les armes ,

Que pour la gloire de mon fils.

Nous vous offrons tous deux un sort digne d'envie,

La beauté fait naître l'Amour ,

Et l'amour fait naître à son tour ,

Les plus doux plaisirs de la vie.

Dans ce divertissement le sieur Dangeville & sa petite sœur , qui font à eux deux à peine seize ans , ont dansé un pas de deux sur un air vif , qui a fait l'admiration & le plaisir de tous les Spectateurs. Le talent de ce jeune homme pour la déclamation se développe tous les jours ; il a un rôle de plus de 400. vers dans cette Piece , dont il s'acquitte à merveille.

Vaudeville.

Vaudeville.

Quand on trahit vôtre esperance,
 Et que vos soins sont mal reçûs,
 N'allez point par trop de constance
 Eprouver de nouveaux refus,
 Affectez de l'indifference,
 C'est la ceinture de Venus.



Aminte n'est rien moins que belle,
 Elle est jolie & rien de plus,
 Cependant on voit que pour elle,
 Tous les amans sont prévenus.
 Un fouris, une bagatelle
 Est la ceinture de Venus.

Couplets du dernier Intermede.

Dans l'âge de l'innocence,
 Astrée avec sa balance,
 Aux mœurs faisoit le procès,
 D'autres temps, d'autres usages,
 Ce n'est plus que le succès,
 Qui fait les fous & les sages.



On fuit le repos tranquille,

G vj

On

On va sur un bois fragile .

Braver les vents en couroux .

Fait-on un mauvais voyage ,

On est mis au rang des foux ,

Est-on heureux ? on est sage .

L'Amour.

Suivez l'aimable folie ,

Songez à passer la vie ,

Dans les plaisirs les plus doux :

Si j'en crois des cœurs sauvages ,

Mes conseils sont des plus foux ,

Moi je les tiens des plus sages .

Ce dernier couplet a été ajouté à la troisième représentation.

Après qu'un premier parterre

Nous a déclaré la guerre ,

Un autre vient au secours ;

Vous nous donnez vos suffrages ;

C'est ainsi que les beaux jours

Suivent de près les orages .

On a représenté le mois passé une Tragedie nouvelle , intitulée *Mariamne*, aux Comediens François , qu'ils ont lûe dans leur assemblée.

L'Opera

DE SEPTEMBRE 1723. : 581

L'Opera.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours les représentations des Fêtes Grecques & Romaines; on doit reprendre Pirithoüs, dont nous avons déjà parlé, & Phelomele ensuite.

M^{lle} Prevost a produit une élève sur le Theatre de l'Opera qui a débuté le Jeudy 26. Aoust dans le troisiéme Acte des *Fêtes Grecques & Romaines*; cette jeune personne a la taille très fine, & la phisionomie infiniment gracieuse. On la nomme M^{lle} Richalet; elle n'a pas encore quinze ans. Voici une Parodie faite pour elle sur l'air qu'elle danse, habillée en Flore à la suite de M^{lle} Prevost.

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Dans son goût gracieux forme bien tous ses pas :

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Au moment de la danse unit de doux appas.

Sans cesse on dit,

L'Echo redit

Ce que son air inspire :

Tout suivra son empire ;

Mon cœur le prédit.

Ah !

Ah ! l'on soupire

Autant qu'on applaudit.

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Dans son goût gracieux forme bien tous ses pas,

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Au talent de la danse unit de doux appas.

Dieu du Printemps,

Pour cette belle,

Tu deviens fidelle,

Tes feux sont constans,

On voit autour d'elle,

Les jeux & les amours chantans.

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Dans son goût gracieux forme bien tous ses pas.

La jeune Flore

Qui suit Terpsicore,

Au talent de la danse unit de doux appas.

On écrit de Prague qu'on y representa le 28. du mois dernier, un nouvel Opera devant leurs Majestez Imperiales, intitulé *Mnius Scevola*, à l'occasion de l'anni-

DE SEPTEMBRE 1723. 583

Panniverfaire de la naiffance de l'Imperatrice & de la groffeffe. On ajoûte que ce Spectacle fut donné en plein air avec beaucoup de succès , n'ayant point été troublé par aucun accident, nonobstant la multitude & le grand concours du peuple , de caroffes , de chevaux , &c.

THEATRE ITALIEN.

Le 2. de l'autre mois les Comediens Italiens representerent sur le Theatre du Palais Royal la petite Comedie d'*Agnes de Chaillet* , dont nous avons donné un Extrait. Cette Piece fut parfaitement bien representée , & goûtée par la nombreuse assemblée qu'elle attira. Elle fut précédée d'une Comedie Italienne en trois Actes , intitulée *la Maison à deux Portes* , qui est une excellente Piece d'intrigue , tirée du Calderon. Boifrobert l'a mise sur nôtre Theatre en vers sous un autre titre ; on prétend que dans la Comedie qui a pour titre , *les Engagemens du Hazard* , Thomas Corneille a fait après coup un Acte tiré de la même Piece Espagnole. Cette Piece fut jouée à Paris dans sa nouveauté par les Comediens Italiens en Juin 1716.

Le 23. les mêmes Comediens donnerent un Prologue nouveau sur leur Thea-

tre

564 LE MERCURE
tre du Fauxbourg S. Laurent, intitulé *la*
Dispute de Melpomene & de Thalie.

Le 2. de ce mois ils donnerent sur le même Theatre *les Saturnales*, Piece nouvelle en trois Actes, en Vaudevilles, avec un Prologue; cette Piece n'a été jouée que deux fois, & on a été obligé de reprendre *Agnès de Chaillot*, *le Triomphe de la Folie*, avec le Prologue *des Saturnales*, qui est ce que le public a trouvé de plus supportable dans tout l'ouvrage. Une espece de nouveauté qu'on a donné peu de temps après, intitulée *le Débris des Saturnales*, n'a pas été plus heureuse.



NOUVELLES E'TRANGERES.

De Constantinople, ce 18. Juillet 1723.

L'Envoyé de la Porte qui est revenu de Moscou le 24. Juillet, a raporté au Grand Seigneur que le Czar étoit toujours dans l'intention de conserver une bonne intelligence avec sa Hauteffe, attendu que les differens qu'il a avec le Rebelle Mir veits ne regardent point l'Empire Ottoman, & que la guerre qu'il a declarée à cet Usurpateur est fondée sur les

DE SEPTEMBRE 1723. 587

les legitimes sujets qu'il a de s'en plaindre, puisque les hostilités de Miriveits ont envelopé les Russiens dans leurs ravages. De plus le Czar prétend être en droit de donner du secours au fils du Sophi détrôné, sans interesser la paix de Pouch. On a payé aux Janissaires qui sont restez ici tous les arrerages qui leur étoient dûs, & il a été ordonné qu'à l'avenir les payemens de leur solde seroient reguliers. Une grande partie de ces troupes a été envoyée vers les frontieres de Pologne, de Russie, de Transilvanie & de Hongrie, pour travailler aux Fortifications des Places qui les défendent; d'autres ont été distribuées pour le même employ sur les frontieres de Perse.

La plupart des Sultanes & des Galeres, sur lesquelles on avoit chargé des troupes & des munitions sont revenus des Dardanelles, après y avoir resté environ un mois. On dispose un autre convoi pour transporter sur le Boristene des munitions de guerre, & de la grosse artillerie.

M. le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France a fait present au Grand Seigneur de quarante Orangers en caisse, pour placer dans les jardins de la nouvelle maison de campagne, que sa Hauteffe a fait

388 LE MERCURE

fait bâtir à demie lieuë d'ici sur le Canal.

Les troupes du Grand Seigneur sont entrées par surprise dans la Province de Carduel ; le Prince qui en étoit Souverain a pris le parti de se retirer sur les terres du Czar , son fils s'est fait Mahometan , & est convenu de concert avec les principaux du pays de payer à sa Hauteſſe un tribut de quarante mille Lewandales.

De Petersbourg , ce 18. Aouſt.

ON écrit de Moſcou que toutes les recherches qu'on avoit faites juſqu'à preſent dans les montagnes voiſines d'Andréof , pour découvrir les mines d'Or qui avoient été indiquées , ſe ſont trouvées inutiles , faute de gens expérimentez pour remplir ce travail.

Il eſt arrivé le 20. Juillet un Courier dépêché par le Gouverneur d'Aſtracan , avec des avis qu'on dit importants , & depuis deux jours on débite ici que l'Uſurpateur Miriveits ſe preparoit à reprendre les Places , dont le Czar ſ'empara l'année dernière ſur les frontières de la Perſe , en conſéquence le Gouverneur de la Sibirie a reçu ordre de faire marcher dix mille hommes vers la Georgie pour conſerver les conquêtes de ſa Majeſté Czarienne ,

DE SEPTEMBRE 1723. 587

Czarienne ; on a aussi envoyé des ordres à la Regence de Moscou de faire remettre à Astracan , & à Desbent les sommes nécessaires pour le paiement des troupes qui sont en garnison dans ces deux Villes.

Le Czar a permis d'imprimer tous les mois un Journal de ce qui arrivera de plus considerable dans les principales Villes de sa domination.

On a fixé à Tobolski le rendez-vous general de la grande Caravane , qui doit aller à la Chine : on compte que cette année elle montera à plus de cinq cens personnes.

On prétend que le dernier Courier arrivé d'Astracan a rapporté que l'Usurpateur Miriveits , à la tête de soixante mille Persans , & d'un corps très-nombreux de Tartares s'étoient avancez jusques dans le pays conquis l'année dernière par le Czar ; on se flatte que les munitions de guerre qu'on a fait embarquer il y a quelque temps sur le Wolga y seront arrivées assez-tôt pour mettre les Moscovites que le Czar y laissa l'année dernière en état de soutenir les efforts de Miriveits.

De

De Stokolm , ce 1. Septembre.

MR Ditman, Secrétaire de la Chancellerie, est parti le 29. Juillet pour aller porter au Czar, les lettres du Roy, concernant les nouveaux titres accordés à sa Majesté Czarienne, & au Duc d'Holstein.

Le 7. de l'autre mois les Députés du Corps de la Noblesse résolurent unanimement d'augmenter de quatre le nombre des Sénateurs du Royaume. Suivant la proposition qui en avoit été faite au commencement de ce mois, & qui depuis a été approuvée par le Clergé. Les Etats se sont assemblez le quatorze du même mois pour délibérer sur cette proposition, & après de grandes contestations, il a été arrêté qu'on n'augmenteroit que de deux seulement le nombre des Sénateurs; mais le Baron de Langesberg, Maréchal des Etats, le Comte de Gylenbourg, Chancelier de la Cour, & le Baron de Cederhielm, Secrétaire d'Etat ayant été proposez, on n'a pu exclure un des trois, tous dignes des places à remplir, & ils ont été nommez Sénateurs tous les trois malgré la délibération qui n'en promettoit que deux.

On mande de Coppenhague que l'Amiral

DE SEPTEMBRE 1723. 589

Amiral Judiker avoit reçu ordre de dé-
farmer son Escadre sur l'avis que la Flotte
du Czar étoit retournée à Cronstoot.

De Prague, ce 2. Septembre.

L'Empereur a envoyé une Croix de
Diamans de vingt mille florins au
Comte d'Erdeodi, Evêque de Neutra,
l'un des principaux députez de la der-
niere Assemblée des Etats de Hongrie.

M. le Marquis de Breil, Envoyé du
Roy de Sardaigne a reçu la ratification
du traité de vente que l'Empereur a faite
à ce Prince du Marquisat de Spigno, &
des Fiefs de Langues, qui cy-devant fai-
soient partie des Domaines du Duché
de Milan.

La grossesse de l'Imperatrice a été ren-
duë publique le 28. du mois dernier.

L'Archevêque de cette Ville prétend,
fondé sur des exemples, officier avec
la Chape rouge au Couronnement de
l'Empereur, mais les Cardinaux Alle-
mans s'y opposent, & on ne croit pas
que le Pape lui accorde le Bref qu'il a
demandé à ce sujet.

D

De Vienne, ce 12. Septembre.

ON écrit des frontieres de Turquie que les troupes qui s'y étoient assemblées au commencement du Printemps dernier étoient retournées dans leurs anciens quartiers, & que le train d'artillerie qui étoit aux environs de Bender avoit été envoyé à Choczin.

Les incendies continuent toujours en Allemagne. Le seize Aoust la Ville de Claghenfurt, Capitale de la Carinthie a été entierement brûlée; on n'a sauvé que le Convent des Ursulines, & six ou sept autres maisons. On a remarqué de la campagne que dès le commencement de l'incendie le feu avoit paru en plusieurs endroits de la Ville, ce qui a causé de justes soupçons; on a arrêté un inconnu qui avoit prédit ce malheur quelques jours auparavant. La Ville de Vilna en Pologne a éprouvé presque un pareil desastre, plusieurs magasins de Marchandises y ont été réduits en cendre. Le bruit court que l'Ingenieur Hoofdman arrêté au commencement du mois de May dernier, & interrogé depuis peu sur différens crimes dont on l'accusoit, étoit le chef des Incendiaires, & qu'il avoit formé avec eux le complot de mettre le feu à plusieurs quartiers de cette Ville.

De Londres, ce 12. Septembre.

LE sieur Payne distributeur de la feuille du véritable Breton qui avoit été arrêté le 9. Aoust pour avoir parlé du Lord Maior, & des Aldermans avec un grand mépris dans la feuille du jour précédent, & qui avoit été admis le 13. à donner caution pour être élargi, a été arrêté de nouveau le lendemain pour avoir imprimé des invectives contre le Lord Hartcourt.

La Flotte de la Jamaïque qui en partit le 30. Juin dernier, est heureusement arrivée dans les Ports de ce Royaume sous l'escorte du Vaisseau de Guerre l'*Avanture*. Plusieurs Vaisseaux de celle de Turquie sont entrez aussi dans la riviere avec une charge très considérable. La Compagnie de la Mer du Sud fait charger actuellement le Vaisseau, dit de l'*Assiente*, qu'elle a permission d'envoyer tous les ans à la Mer du Sud; on y embarque une très-grande quantité d'étoffes des Manufactures de ces Pays, & un seul Rubanier a ordre de fournir pour trois mille livres sterling de Rubans d'Or & d'Argent.

De

De la Haye, ce 13. Septembre.

MR Pesters, Résident des Etats Generaux à Bruxelles, en est parti le 13. Aoust pour Hanover, où il doit conferer avec le Roy de la Grande Bretagne, sur les moyens les plus convenables pour s'opposer à l'établissement de la Compagnie de Commerce formée dans les Pays-bas, contre lequel les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont présenté un nouveau Memoire qui a été rendu public. Cependant les Livres de Souscriptions pour les nouvelles Actions de la Compagnie des Pays-bas, qui furent ouverts à Anvers le 11. Aoust au matin furent fermez le soir. Les seuls sujets de l'Empereur, & quelques Seigneurs de Flandres, le Marquis de Prié, & le Duc d'Arenberg, & autres ayant entièrement rempli les six millions de fonds de cette Compagnie. Les effets & papiers du sieur Colebroke, Anglois, premier Auteur du projet de cet établissement, ont été saisis à Bruxelles par ordre du Gouvernement; mais on n'a rien trouvé qui déposât contre lui. Le premier payement des Souscriptions a commencé à se faire à Anvers le 24. Aoust, & on en a délivré des recepiffes qui ne sont encore qu'au pair.

Un

DE SEPTEMBRE 1723. 593

Un orage terrible mêlé d'un tonnerre épouvantable a détruit à Bruxelles l'Hôtel de Brouay, occupé par le Marquis de Rossy, chargé des affaires du Roy très-Chrétien.

Leurs Hautes Puissances ont fait dire aux Directeurs des Compagnies des Indes Orientales & Occidentales de dresser un Memoire des moyens les plus convenables de s'opposer au progrès de la nouvelle Compagnie de Commerce des Pays-bas, sans qu'on soit obligé de risquer aucun acte d'hostilité qui puisse donner quelque juste sujet de plainte à l'Empereur, avec qui la République desire conserver une bonne intelligence. Cependant le premier paiement des Actions de la Compagnie des Pays-bas n'est pas encore achevé, l'ouverture des livres ne se fera qu'après l'Assemblée generale des interessez, & les souscriptions ne sont pas encore montées au-delà des quinze pour cent qu'elles gaignoient dès les premiers jours.

De Lisbonne, ce 16. Aoust.

Depuis le 12. jusqu'au dix-neuf Juillet il est entré dans ce Port neuf Bâtimens Anglois, & un Hollandois chargez de grains & de farine, & il en est sorti neuf Navires François, neuf

H Au-

Anglois , six Hollandois , deux Espagnols , & un Hambourgeois.

Et depuis le 19. jusqu'au 26. il est entré un Vaisseau de Guerre Anglois , arrivé depuis peu des Indes Orientales , onze Navires Marchands de la même Nation , dont il y en a un chargé de Negres de la coste de Guinée , quatre Bâtimens Hollandois , & une flute Danoise. Il en est sorti pendant le même temps deux Navires François , cinq Anglois , & un Paquebot. Et depuis le 2. jusqu'au neuf Aoust il est entré dans le Port un Navire François de Dunkerque , six Navires Anglois & un Paquebot , un Bâtiment Hollandois & un Portugais de Mondogo ; il en est sorti pendant le même temps quatre Navires François , huit Anglois , & un Espagnol.

On m'écrit des Indes que depuis la paix faite avec le Roy d'Angaria on négocioit en pleine liberté dans tous ses Etats , & qu'il y avoit eu quelques hostilités commises sans ordre sur les terres du Roy de Lesunda qui avoient été réparées.

De Naples , ce 20. Aoust.

LEs lettres de Malthe portent que les Chevaliers qui s'y étoient rendus pour
la

la défense de l'Isle se preparent à retourner dans leurs Pays ; & que cependant on continuoit à faire observer une discipline très-exacte aux milices , & à exercer les Bombardiers & Canoniers , & que depuis long-temps on ne parloit plus du Traité d'échange, proposé par le Grand Seigneur pour les Esclaves faits de part & d'autre.

On mande de Tunis que la Regence étoit convenüe de conclure un Traité avec la Republique de Venise, qu'un Negotiant Venitien , établi à Tunis en avoit envoyé les articles au Senat pour les faire ratifier ; qu'il avoit obtenu pour la Republique les mêmes conditions accordées aux autres Puissances qui sont en paix avec cette Regence. La nouvelle taxe que le Cardinal Viceroy a imposée sur les Fiefs , & les Marchandises du Royaume de Naples a augmenté le nombre des mécontents. On a envoyé à Prague un Memoire contenant cent vingt chefs de plaintes contre le gouvernement present , & une supplication à l'Empereur d'y mettre ordre.

De Turin , ce 1. Septembre.

MR Molefworth , Envoyé du Roy d'Angleterre en cette Cour passant depuis peu à Florence , à son retour

Hij des

des Bains de Luques , eut audience du Grand Duc, qui lui a , dit-on, accordé de nouveaux privileges pour les Anglois , établis à Livourne. La Republique de Luques a renouvelé son Traité de protection avec l'Empereur , & avec les Venitiens ; on croit qu'elle demandera aussi à le renouveler avec le Grand Duc.

On distribué actuellement dans toutes les Villes de cet Etat le premier volume du nouveau Recüeil des Loix , & tous les gens de R. be sont obligez d'en prendre un exemplaire sur le pied de dix livres monnoye de Piémont.

On écrit de Genes & de Berne qu'on a levé tous les Corps de Garde qui avoient été posez sur les frontieres , lors de la contagion du Comtat & de la Provence, & que tous les passages étoient libres, tant pour les voyageurs que pour les Marchandises.

De Madrid, ce 2. Septembre.

LE Colonel Stanhope , Ambassadeur d'Angleterre a obtenu du Roy la permission de rétablir le commerce entre le Port de Gibraltar , & les Places de Barbarie , après avoir fait connoître qu'il n'y avoit aucune apparence de contagion dans ces dernieres , & que c'étoit sans
fonde-

DE SEPTEMBRE 1723. 597.

fondement qu'on en avoit fait courir le bruit.

Toutes les difficultez qui avoient retardé l'établissement des Doüanes dans la Biscaye & dans la Navarre ont été levées, & les Droits sont reçûs presentement sans aucune opposition de la part des deux Provinces.

Les habitans de l'Isle Manille se sont soulevez contre leur Gouverneur, parce qu'il avoit fait publier une Ordonnance qui leur défendoit de continuer leur commerce à Aquatulco en Amerique.

Le 18. Aoust vers les dix heures du soir leurs Majestez Catholiques arriverent du Château de Balsain à l'Escorial, où elles furent reçûës à la descente de leur carosse par le Prince & la Princesse des Asturies, qui se retirerent dans leur appartement, où ils passerent la nuit ensemble pour la premiere fois.

De Rome, ce 30. Aoust.

L'Ancien differend d'entre le Seminaire Romain & le College Clementin, à l'occasion du pas a été réglé. Aucun Pensionnaire de ces deux Maisons n'aura droit de prendre la droite. Il leur est ordonné de vivre en bonne intelligence, de se saluer lorsqu'ils se rencontreront,

H iij &

& en cas de contravention sa Sainteté a déclaré qu'elle s'en prendroit aux Supérieurs, & qu'on procederoit contre eux suivant la rigueur des loix.

M. l'Abbé Scatlatti, Ministre de l'Electeur de Baviere a envoyé à l'Evêque de Munster le Bref d'éligibilité de ce Prince à la Coadjutorerie de l'Evêché de Liege.

Il y a eu à Messine un soulevement au sujet d'un Colonel Allemand, qui y a été tué par un Marchand de Drap que cet Officier avoit maltraité. Le Marchand s'étant réfugié dans la Cathedrale, le General Walles envoya un détachement pour l'enlever; les Chanoines s'assemblerent aussi tôt à la porte de leur Eglise pour en maintenir les droits, & exhorterent les soldats à ne point causer de desordres, le Commandant leur fit mettre la bayonette au bout du fusil, & fit tirer les Chanoines, il y en eut quatre de tuez, & un plus grand nombre de blessez, le détachement entra dans le Chœur en frappant tout ce qu'il rencontroit; l'Evêque averti de cet attentat monta en Chaire pour exciter le peuple à vanger les immunités de sa Cathedrale, & la populace attroupée força les soldats & leurs Officiers de se retirer dans la Citadelle. Cette affaire quoique très-vive
n'a

n'a pas eu encore d'autre suite que des procédures.

On a envoyé une Garnison dans la Forteresse de Palo, appartenante au Duc Grillo pour prevenir l'insulte des Corsaires de Barbarie.

Le Cardinal Conti, Grand Penitencier a fait publier un Decret datté du 12. Aoust qui donne une absolution generale à tous les Religieux de l'Ordre de Saint François qui ont apostasié, & qui leur permet de rentrer dans leur Convent dans le terme de quatre mois pour ceux qui sont en deça des Alpes, & dans le terme de huit pour les autres, sans qu'il soit permis à leurs Superieurs de leur faire subir aucune penitence.



*MORTS, BAPTESMES
& Mariages des Pays Etrangers.*

Charles Bodville Roberts, Comte de Radnor, Lord Lieutenant du Comté de Cornowailles, & Conseiller au Conseil Privé du Roy d'Angleterre, est mort le 14. Aoust. Il ne laisse point d'enfans, & son neveu le Chevalier Jean Roberts succede à ses titres, & à ses terres.

H iij M.

M. Villiers qu'on appelloit communement le Comte de Buckingham est mort à Mine dans le Comté de Middlesex en Angleterre. Il avoit été légitimé, mais la Pairie lui avoit toujours été contestée.

Le Docteur Trimnel, Evêque de Winchester est mort le 26. Aoust.

M. Guillaume Wassenauer, Grand Garde des Sceaux, & Stadhouder des Fiefs de Hollande & de Westfrise, Président du Conseil des Députés de la même Province, Curateur de l'Université de Leyde, & cy-devant Ambassadeur des Etats Generaux à la Cour de France, est mort à la Haye le 7. Aoust.

Marie - Anne Joseph, Princesse de Nassau Siegen, fille unique du Prince Guillaume Hyacinthe est morte à Bruxelles de la petite verole, âgée de dix-neuf ans presque accomplis.

Milady-Anne-Marie Webb, Comtesse Douairiere de Derwenwater est morte aussi de la même maladie à Bruxelles le 30. Aoust.

M. Antoine de Saldanha de Albuquerque, fils aîné d'Ayres de Saldanha de Albuquerque, actuellement Gouverneur de la Province de Rio de Janeiro, a épousé à Lisbonne Donna Marie de Porta de Lancaestre, fille unique de Dom Chrétien Joseph de Gama, Visiteur de la Maison de la Reine. M.

DE SEPTEMBRE 1723. 601

M. Antoine Vaz de Castel branco ,
Commandeur de Sainte Marie de Ca-
minha , & de Saint Pierre de Riba de
Mouro , Commanderies de l'Ordre de
Christ , & Secretaire des Commande-
mens de l'Infant Don François , est mort
à Lisbonne , âgé de 74. ans.

La Duchesse Doüairiere de Castella-
neta est morte à Naples dans un âge
fort avancé.

La Duchesse de Rocca Filomarini est
accouchée à Naples d'un fils.

M..... Seigneur Portugais , Chanoine
de la Cathedrale de Lisbonne , & qu'on
dit frere du Comte de Ribeira a épousé à
Genes une jeune Demoiselle de la Maison
de Castro qu'il y a amenée de son pays.
Il a fait part de son mariage à l'Arche-
vêque de Genes , & l'a prié d'écrire en
sa faveur à l'Ambassadeur de Portugal à
Rome.

M. Bastorelli , ancien Sénateur de Flo-
rence , âgé de quatre-vingt-dix ans , a
épousé dans cette Ville une jeune person-
ne de dix-neuf à vingt ans.

Jamete Bemferis , Maure de Nation ,
âgé de 22. ans qui deserta il y a quelque
temps de l'armée des Maures qui assiege
Ceuta , a été baptisé à Madrid le 15.
Juillet dans l'Eglise Paroissiale de Saint
Martin , ayant pour Parain Don Jean-

H v Char.

Charles, Marail-y Callaba, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, qui le nomma *François Xavier*.

M. le Marquis de Laconi est mort à Madrid le 6. Aoust, âgé de soixante & cinq ans; il exerçoit depuis quelque temps la Charge de Maior Dome Maior du Roy d'Espagne. Il étoit Conseiller au Conseil d'Arragon, Capitaine des Archers de la Garde du Corps, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Catholique, & Grand d'Espagne; il avoit été autrefois Viceroi de Sardaigne, sa Patrie, & Capitaine General des Galeres de Sicile.

Don Manuel Navarrette, Archevêque de Burgos, Prélat distingué autant par sa piété que par son sçavoir, est mort le 11. Aoust à Madrid, dans un âge fort avancé.

Un Turc Esclave des Comtes de Lemos, a été baptisé dans la Chapelle de l'Escorial par le Cardinal de Borgia. Il fut tenu sur les Fonts par le Cardinal, & Mad^e la Comtesse de Lemos. Les Infans, & les Grands d'Espagne assisterent à la ceremonie; ensuite le même Cardinal lui administra le Sacrement de Confirmation.

M. Vicenti, Nonce du Pape à Naples y est mort le 5. Aoust, âgé de cinquante

DE SEPTEMBRE 1723. 603

quante & un ans , & a éré inhumé avec pòmpe dans l'Eglise de S. Dominique.

Le Prince d'Avella Carasta , & le Duc de Calabrio sont morts à Naples dans un âge fort avancé.

Joseph Wolfgang des Ursins , fils du Comte Wolfgang Sigismond de Rosenberg , Chambellan de l'Empereur , est mort à Vienne le 30. Aoust dans son bas âge.

Le Lord Charles Filets-Roy, second fils du Duc de Cevaland , est mort à Paris de la petite verole , & son corps a été porté en Angleterre , sa Patrie.

Mad^e. Dorothée , Com esse Palatine de Veldents , fille de Leöbold-Louïs , Comte Palatin de Veldents Lautereck , qui s'étoit retirée à Francfort depuis la cassation de son mariage avec Gustave Samuel, Duc des Deux-Ponts, y est morte âgée de soixante & six ans.



H vj **DIGNI.**



DIGNITEZ , BENEFICES ,
& Charges des Pays Etrangers.

Russie.

Mr le Jeune , Comte de Golofkin, fils du Grand Chancelier , qui depuis peu est revenu de Berlin , où il étoit Envoyé du Czar , a été fait Conseiller au Conseil Privé de Sa Majesté Czarienne , avec huit mille Rubles d'appointemens.

Dannemark.

M. de Rosencrants , President du Conseil de Commerce a été fait grand Bailly du Jutland à la place de M. Pallegant , mort depuis peu.

Le jeune Prince Frideric , petit-fils du Roy de Dannemark a reçu l'Ordre de l'Elephant.

Allemagne.

M. Valentin François Oxel , Ministre d'Ausbourg a pris séance dans le College des Princes , au nom du Prince de Lichtenstein.

M. le Baron Othon , Theodore d'Ansellern,

DE SEPTEMBRE 1723. 605

nellern , a été nommé par l'Imperatrice Amelie pour succeder au feu Comte de Velts dans la Charge de Surintendant des Finances , & ce Baron a prêté le serment accoutumé entre les mains de M. le Comte de Paar , Maiordome , Major de cette Princesse.

M. le Comte de Goldstein a obtenu de l'Electeur Palatin la Charge de Grand Maréchal du Duché de Bergue , vacante par la mort du Comte de Scaesberg.

Hollande.

Le Comte Amiral Godin a été nommé pour commander l'Escadre de cinq Vaisseaux destinez contre les Algeriens.

M. Rumpf , Resident à la Cour de Suede y a été nommé Envoyé Extraordinaire des Etats Generaux.

Le Baron de Scagendo-Goudriaen a été nommé pour remplir la Charge vacante de Curateur de l'Université de Leyde.

Portugal.

Le Docteur Pierre de Marin-Sarmiento , Chevalier de l'Ordre de Christ , a été nommé par le Roy de Portugal pour soulager le Desembargador Manuel d'A-cunha Sardinha dans les fonctions de sa Charge de Procureur General des Finances Royales.

Espa

Espagne.

Le Roy d'Espagne ayant résolu de former la Maison de l'Infant Don Carlos, Sa Majesté Catholique a nommé M. le Duc de S. Pierre pour Gouverneur du jeune Prince.

Don François Antoine de Aguiſe pour sous-Gouverneur.

Don Vincent Fuenbuena pour Gentilhomme de la Manche.

Don Joseph de Alaisa, & Don Pierre Baraës pour Aydes de sa Chambre.

Les sieurs Felix, Marantes & Rebuffait pour Valets de Chambre.

Le sieur Antoine Langlasse, & Don Joseph Arrasi pour Valets de Garderobe.

Don Joseph Mogrobejo pour son Ayde de Fouriete.

Les autres domestiques subalternes sont en pareil nombre, & sur le même pied que ceux de l'Infant Don Ferdinand.

Mad^e la Marquise de Monte-Germaso, cy devant Gouvernante de l'Infant Don Carlos a été nommée Dame-d'Honneur de la Reine & a obtenu une pension de deux mille ducas par an.

Italie.

M. Barthelemy Ruspoli, Secretaire
des

DE SEPTEMBRE 1723. 207

des Memoriaux a obtenu de sa Sainteté la Charge de Primicier de l'Archiconfratrie des Pelerins & Convalescens, vacante par la mort de M. Maffée Marsetti.

M. Centy, qui est actuellement premier Lieutenant de l'Auditeur de la Chambre Apostolique a été nommé par sa Sainteté pour être son Nonce dans le Royaume de Naples.

M..... fils de M. Frideric Ricci, frere de l'Auditeur, & Senateur de ce nom, a reçu à Rome l'Ordre de Saint Estienne qui lui a été conféré par M. le Marquis de Angelis, Prieur de cet Ordre.



JOURNAL DE PARIS.

LE quinze Aoust Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge la Procession solennelle de l'Eglise Metropolitaine qui se fait tous les ans a pareil jour, en execution du vœu de Louis XIII. se fit avec les ceremonies accoutumées. M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris y officia, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & le Corps de Ville y assisterent suivant l'usage.

Le même jour la même Fête fut célébrée

lebrée à Cambray par une grande Pro-
cession, suivie de plusieurs Chars de
Triomphe, ornez de différentes repre-
sentations dans le goût Flamand. Le Mar-
quis de Beretti Landi avoit invité chez
lui pour le voir passer les Ambassadeurs
Plenipotenciaires & Envoyez, & Mesdames
leurs épouses; il leur donna un re-
pas exquis avec une excellente Musique.

Le Roy a accordé à M. de Breteüil,
Ministre de la Guerre un Brevet de Re-
tenuë de cinq cent mille livres sur sa
Charge de Secretaire d'Etat, qui est obli-
gé de payer une pareille somme aux he-
ritiers du feu Cardinal Dubois à qui il a
aussy accordé cent mille écus sur la Sur-
intendance generale des Postes.

Le 24. Aoust M. de Martine, En-
voyé Extraordinaire du Landgrave de
Hesse-Cassel, eut audience particuliere
du Roy; il y fut conduit par M. le Che-
valier de Sainctot, Introduceur des
Ambassadeurs qui le conduisit ensuite à
l'audience particuliere de Monsieur le
Duc d'Orleans.

Le même jour M. le Baron d'Hehm,
Envoyé Extraordinaire du Duc de Brunswich
eut sa premiere audience publique
du Roy, & fit à Sa Majesté des com-
plimens sur sa Majorité; il fut conduit
aussy par le Chevalier de Sainctot, In-
troduc-

Introduit des Ambassadeurs qui étoit allé le prendre en son Hôtel, à Paris, dans le Carosse du Roy. Il eut ensuite audience de Monsieur le Duc d'Orleans, & de Madame la Duchesse d'Orleans, étant conduit par le même Introduit, & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans le même Carosse avec les ceremonies ordinaires.

Le 29. Aoust les Prélats, & autres Députés qui composoient l'Assemblée generale du Clergé, dont les séances sont finies, se rendirent à Versailles, & eurent audience du Roy, l'Archevêque de Sens porta la parole, & remercia Sa Majesté de la protection qu'elle continue d'accorder au Clergé par un Discours digne d'une si auguste ceremonie. Les Députés furent presentés par M. le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, & conduit par M. Desgranges, Maître des Ceremonies.

Le Baron de Montigny - Languet, Grand Bailly & General de Cavalerie du Duc de Wirtemberg, envoyé par ce Prince pour remercier le Roy des Honneurs qu'il lui a fait rendre, lorsqu'il a passé dans ses Etats pour aller à la Principauté de Montbelliard, s'est acquitté de cette commission, & a été présenté à
Sa

716 LE MERCURE

Sa Majesté par M. le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères.

Le premier de Septembre jour de l'anniversaire du feu Roy Louis XIV. le Roy entendit dans sa Chapelle de son Château de Versailles la Messe de *Requiem*, & le *De profundis* y fut chanté en Musique.

Le même jour on celebra avec les ceremonies ordinaires dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis un service solennel pour le repos de l'ame du feu Roy Louis XIV. l'Archevêque de Vienne y officia pontificalement. Le Duc du Maine, le Comte de Toulouse, & plusieurs personnes de distinction y assisterent, comme les Maréchaux de Villars, de Tessé, de Tallard; les Ducs de Ville-Roy, de Tresmes & de Gesvres, les Marquis de Torci, de Bethune, de Goësbriant, de Saumeri, & de Maillebois, les Comtes de Maurepas & de S. Florentin, &c.

Le 2. Septembre les Députés des Etats de Languedoc eurent à Versailles audience du Roy; ils furent presentés à Sa Majesté par le Duc du Maine, Gouverneur de la Province, & par le Marquis de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat. La députation étoit composée

posée de l'Evêque de Rieux pour le Clergé, le Marquis de Mirepoix pour la Noblesse, M^{rs} Iraille, Consul Dupuy, & Mazard pour le Tiers Etat, M. Montferrier, Syndic General de la Province, & M. Bonier, Tresorier General des Etats. L'Evêque de Rieux porta la parole, & M. Desgranges, Maître des Ceremonies les conduisit à l'audience.

On celebra le 27. Aoust un Service solennel pour le repos de l'Âme du Cardinal Dubois dans l'Eglise Metropolitaine. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris y officia pontificalement. Le Parlement, la Chambre des Comptes, & la Cour des Aydes assisterent par députation à cette ceremonie, ainsi que l'Université & le Corps de Ville. Les mêmes honneurs ont été rendus sous les regnes precedens aux personnes honorées par nos Rois de la dignité de Premier Ministre.

M. le Marquis de Firmacon, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, & Commandant pour le Roy dans le Roussillon, a obtenu le Gouvernement de Mont-Louis, vacant par le decès de M. de Pelleport, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté.

Les maladies qui regnoient du côté d'Arras n'étoient point contagieuses, comme

comme quelques-uns l'ont dit sans fondement. C'étoient des fièvres impedemiques fort ardentés qui ont enlevé du monde dans quelques Villages, plutôt faute de remedes que par la malignité du mal.

On apprend des Pays-bas que les Actions de la nouvelle Compagnie de Commerce ne sont qu'à 8. pour cent, & que le premier fournissement n'est pas encore entierement rempli.

Le 20. de ce mois M. d'Argenson, Maître des Requêtes, Lieutenant General de Police, Grand Croix, Chancelier, & Garde des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louïs, fut nommé par Monsieur le Duc d'Orleans, Chancelier, Garde des Sceaux, Chef du Conseil, & Surintendant des Maisons & Finances de S. A. R.

Monsieur le Duc d'Orleans teint le 17. de ce mois l'Assemblée de la Compagnie des Indes.

Le Samedi 11. de ce mois le R. Pere Mespolier, Dominiquain, fit un Discours fort édifiant à l'Infante-Reine, à Versailles, en la recevant dans la Confrerie du Rosaire. Il parla de cette devotion comme une des plus excellentes qui soient établies dans l'Eglise pour honorer J. C. & la Sainte Vierge, pour sancti-

Sanctifier les Pecheurs & pour animer les justes à la perseverance. Après que le zélé Religieux eut mis dans tout son jour la Sainteté de l'Oraison Dominicale, de la Salutation Angelique, & des autres pratiques de pieté, établies par S. Dominique, & qu'il eut expliqué l'obligation des Confreres, & l'utilité de tous leurs exercices spirituels, il finit son Discours en cette maniere. » Entre « les personnes illustres, par leur pieté « & leur naissance, qui ont pratiqué « cette sainte devotion; on doit distin- « guer la Reine Blanche, fille d'Al- « phonse, Roy de Castille, recomman- « dable par sa rare prudence, & par sa « vertu, laquelle étant sterile depuis 12. « ans, consulta Saint Dominique sur les « prieres qu'elle devoit faire pour obte- « nir du Ciel un heritier de la Couronne « de France; ce grand Saint lui conseilla « de dire tous les jours le Rosaire. La « Reine y mit toute sa confiance, & « avant la fin de l'année elle eut le Roy « Louis IX. la gloire de la France, & « l'ornement de la Royauté, par sa sain- « teté, par son zele, & par sa valeur. « Elle eut dans la suite plusieurs autres « Princes, parmi lesquels on compte Ro- « bert, Comte d'Artois, Jean Comte « d'Anjou & du Maine, Alfonse, Com- «

114 LE MERCURE

te de Poitiers, & de Toulouse, Char-
les, Comte de Provence & Roy de
Naples. S. Loüis n'eut pas plutôt at-
teint l'âge de raison, qu'ayant appris
qu'il avoit été obtenu du Ciel par la
vertu des prieres du Rosaire, il fut
deshors, & toute sa vie fort affectonné
à cette devotion, delà vient l'usage
établi en France d'y recevoir les Rois,
les Reines, & tous les Princes pré-
sompitifs heritiers de la Couronne.

C'est en consequence de cet usage que
le P. Mespolié eut l'honneur de rece-
voir le Roy heureusement regnant, quin-
ze jours après sa naissance dans cette ce-
lebre Confrairie, & qu'il a eu celui d'y
recevoir aussi l'Infante-Reine. Il a en-
core receu dans la même devotion la
Duchesse de Ventadour, sa Gouvernante,
la Princesse de Soubize reçüe en sur-
vivance Gouvernante des Enfants de
France; & toutes les autres Dame, &
les Officiers de la Cour de l'Infante-
Reine.

Le Roy ne manque guere le Lundy
& le Jeudy de chaque semaine, d'aller
courre le Cerf dans la Forest de Marly.
S. M. y donne des retours de chasse sous
des tentes qui sont d'une délicatesse,
d'une propreté, & d'une abondance ex-
traordinaire. On y sert une table de 25.

à 30.

DE SEPTEMBRE 1723. 615

à 30. couverts, où les Officiers de la bouche & du Gobelet du Roy signalent leur zele pour leur auguste maître, en faisant paroître les mets les plus exquis, & ce qu'il y a de plus recherché pour la saison. Les Princes, les Princesses, & les Seigneurs & Dames qui sont de la chasse mangent avec S. M.

On prepare la Forest de S. Germain, & on croit que le Roy pourra y courre le Cerf à la fin du mois prochain. On y dispose un endroit nommé Leval, où Sa Majesté fera ses retours de chasse.

On repare entierement la-Menagerie à Versailles pour y mettre les Oiseaux, & les autres animaux rares & curieux qu'on y fait venir pour le Roy.

François Flahault, Libraire sur le Quay des Augustins, au Roy de Portugal, imprime un Discours d'une Dame, sur la folie Philosophique, ancienne & moderne, de l'un & de l'autre sexe, & sur le projet d'une Philosophie de femme. Ce Discours paroîtra dans le mois prochain.

On a établi ruë de Reülly, Fauxbourg S. Antoine, à Paris, une Manufacture de Fer fondu & adouci, en consequence du memoire que M. de Reaumur

616 LE MERCURE

mur de l'Académie des Sciences en a donné au Public en 1722. & dont nous avons parlé en ce temps-là. On trouve dans cette Manufacture des ouvrages en Fer aussi bien exécutez, & aussi bien cizelez qu'on le pourroit faire en bronze, & dont le prix n'est pas la dixième partie de ce qu'ils couteroient en Fer forgé. On y trouve toutes sortes d'ouvrages de Serrureries, boucles de Porte-Cochere avec Rozettes, Serrures montées à l'Angloise avec leurs assortimens, grilles de feux avec de beaux ornemens, & tous autres Ouvrages en Fer qu'on n'a pû executer jusqu'ici par la difficulté de traiter ce métal. Le premier Ouvrage qui soit sorti de cette Manufacture est à l'Hôtel de Jabac, où est établi le Bureau general; on y voit à la Porte-Cochere une Boucle avec sa rozette plus belles que toutes celles qui ont paru jusqu'à present.

Le Spectateur Suisse est une nouvelle Brochure qui paroît depuis peu. On la vend chez F. Flahaut, Quay des Augustins, & chez Morin, au Palais. Nous en parlerons le mois prochain.

Le

Le 14. de ce mois la Congregation des PP. de l'Oratoire tint Chapitre general dans sa Maison rue S. Honoré, où M. d'Argenson, Lieutenant General de Police assista, en qualité de Commissaire nommé par le Roy.

Monsieur le Duc d'Orleans a choisi M. Melon pour son premier Commis, pour ce qui regarde les affaires de la Compagnie des Indes.



NAISSANCES, MORTS & Mariages.

MR Louïs Berault de la Haye de Riou, Chevalier-Seigneur de la Gouvriere, de la Foy, &c. Gentilhomme de la Manche du Roy, fils de feu M. Louïs Ardoüin Berault de la Haye de Riou, & de Dame Françoisse de Casalis, a épousé le 2. Septembre, Dame Anne Helvetius, veuve de M. Jean Nicolas Martinet, Seigneur de Charsonville la Renardiere, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs, Lieutenant General des Armées Navales de Sa Majesté Catholique, & fille d'Adrien Helvetius, Ecuyer-Conseiller du Roy, Medecin, Inspecteur General des Hôpitaux de Flandres.

M. François Bonaventure de Tilly, Chevalier, Marquis de Blaru, Capitaine au Regiment, Mestre de Camp General des Dragons, fils de M. Charles de Tilly, Lieutenant de Roy au Gouvernement de l'Isle de France, & de Dame Catherine-Elisabeth de Manneville, a épousé le 22. de ce mois D^e Marie-Anne le Nain, fille de feu M. Jean le Nain, Chevalier-Conseiller

I du

du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & son premier Avocat General au Parlement, & de Dame Marie Mascranny.

Le 15. Septembre on a baptisé dans l'Eglise de S. Sulpice une fille de Messire Jacques Vincent Languet, Chevalier, Comte de Gergy, Ambassadeur du Roy à Venise, cy-devant Plenipotentiaire de Sa Majesté à la Diète de Ratisbone, & de Dame Anne Henry, son épouse. Elle a été tenuë sur les Fonts, & nommée Antoinette Barbonne Therese, par M. Barbonne Morozini, Ambassadeur de la Republique de Venise, près de Sa Majesté très-Chrétienne, & par Dame Antoinette de Novion, épouse de Messire Gaspart de Clermont-Tonnere, Commissaire General de la Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roy.

Mad. la Comtesse de Laval est accouchée le 25. Septembre d'un garçon, cela perpetuë la branche aînée de la Maison de Laval.

Le 30. Aoust dernier M. Nicolas Bachelier, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Doyen & Chanoine de l'Eglise Metropolitaine, Vicair General de l'Archevêque Duc de Rheims, & Camerier d'honneur du Pape, est mort à Paris, âgé de 52. ans.

Le premier de ce mois Dame Claude Catherine d'Alegre, veuve de M. Henry, Comte de Boulainvilliers & de S. Sair, Seigneur & Patron de Saint Sair, de Baubec, Minimogé, & de Nel en Bray, Chevalier de Laon, âgée de 40. ans.

Le 9. Dame Marie-Magdelaine de Lissaiüts, épouse de M. Jean-Baptiste de Johanne de la Carre, Chevalier, Comte de Saumeri, Lieutenant General au Gouvernement d'Orleans, & cy-devant Maître-d'Hôtel de Madame la Duchesse de Berry, âgée de 55. ans.

Le 8. Dame Marie Cazet de Vautorte, veuve de
de

de Jean Bochart, Chevalier-Seigneur de Saron, Conseiller, Sous-Doyen de la Grande-Chambre du Parlement, âgée de 85. ans.

M. Felix le Pelletier, Chevalier-Seigneur de la Houffaye, de Signi, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, cy-devant Conseiller au Conseil de Regence, Commandeur des ordres du Roy, Chancelier, Garde des Sceaux. Chef du Conseil, & Surintendant des Maison, Domaines & Finances de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, est mort à Paris le 20. de ce mois, âgé de 60 ans, six mois; son corps a été inhumé avec beaucoup de pompe le 22. dans l'Eglise des Feuillans de la rue S. Honoré. Il fut nommé Contrôleur General des Finances au mois de Decembre 1720. Il se démit de cet emploi au mois d'Avril 1722. à cause de son peu de santé; le Roy lui accorda une pension considerable pour récompenser ses services.

M. de la Faluore de Genonville, depuis peu Conseiller au Parlement de Paris, est mort de la petite verole, âgé de 23. ans.

Dame Agnès de Villars, cy-devant Abbesse de l'Abbaye Royale de Chelles, & sœur du Maréchal Duc de Villars, mourut à Paris le 17. de ce mois, âgée d'environ 69. ans

Le Theatre vient de perdre deux Auteurs Dramatiques, M. de Saintion dont nous avons deux Comedies, que le public revoit avec plaisir, & M. François de Chaligny, Seigneur de Plaines, âgé de trente ans, qui donna il y a deux ans une Tragedie sous le titre de *Coriolan*.

M. Philippe Louis, Comte d'Arpajon, âgé de 7. ans, 3. mois, est mort le 2. Octobre. Il étoit fils unique du Marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armées, &c.

ADDITION aux nouvelles Etrangeres.

ON apprend par des Lettres d'Allemagne, que malgré l'accommodement qui se traite à Constantinople, entre les Ministres de la Porte, & ceux du Czar, il paroît que les Turcs sont d'intelligence avec Miriveitz pour chasser les Russiens de Derbent & Andreof, qui leur restent de leurs dernieres conquêtes, pour aller assieger Astracan, & ôter aux Moscovites toute communication avec la Mer Caspienne.

On écrit de Londres que le nommé Broxh, qui est depuis deux ans dans les prisons de Newgate, pour avoir épousé 23. femmes, qui sont actuellement en vie, fut renvoyé aux prochaines sessions du Parlement.

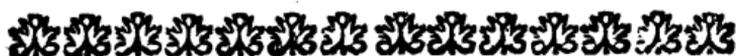
Deux habiles Orfèvres travaillent à Moscou à faire deux Couronnes, qui serviront au Couronnement de leurs Majestez Czariennes, dont la ceremonie se doit faire en cette Capitale, où l'on fait actuellement de grands preparatifs.

Le Dimanche 5. de ce mois, l'Empereur fut couronné Roy de Bohême à Prague. La ceremonie se fit dans l'Eglise Metropolitaine, avec une très-grande magnificence. Nous en donnerons une Relation circonstancié le mois prochain, ainsi que du Couronnement de l'Imperatrice, qui a dû se faire le 8. jour de la Nativité de la Vierge.

On apprend de Rome que l'Ambassadeur de Parme a conferé avec le Cardinal Secretaire d'Etat, au sujet d'une Bulle, dont il demande la confirmation, pour autoriser le Duc son Maître à créer des Chevaliers de l'Ordre de Constantin ;

DE SEPTEMBRE 1723. 621
fin ; prérogative dont la Maison Farnesé a toujours jouï.

Le Parlement de Chamberi a confirmé la Sentence prononcée contre plusieurs habitans de la Province d'Aoste , accusez de malefices , & il a ordonné que leur Procès sera brûlé avec eux , pour ôter à la posterité la connoissance des crimes & des sacrileges , dont ils ont été convaincus.



LETTRES PATENTES, ARRESTS, &c.

LETTRES PATENTES sur Arrest , qui ordonnent la réunion du Grenier à Sel de Seigneville à celui de saint Vallery , pour ne faire qu'un seul & même Grenier , & une seule Jurisdiction. Données à Versailles le 18 Fevrier 1723. registrées en la Cour des Aydes le 14. Aoust.

DECLARATION du Roy , portant que les Gages Intermediaires , échûs depuis le premier Janvier 1720. seront payez sur les quittances de Martin Girard , ses Procureurs & Commis. Donnée à Versailles le 2. May 1723. Registrée en la Chambre des Comptes le 31. Juillet audit an.

LETTRES Patentes , concernant les ventes & adjudications des Bois de Versailles , Marly & dépendances. Données à Meudon le 7. Juin 1723. registrées en Parlement le 26. Aoust.

EDIT du Roy , portant suppression du Grenier
I iij à

222 LE MERCURE

à Sel de Seigneville ; ensemble les Offices de President Grenetier, Contrôleur, de nos Procureur & Avocat, Greffier, Huissier, & tous autres, &c. Donné à Meudon au mois de Juillet 1723. enregistré en la Cour des Aydes le 14. Aoust.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 5. Juillet 1723. & Lettres Patentes sur icelui. Données à Meudon le 12. Juillet audit an, registrées en la Cour des Aydes le 19. Aoust suivant. Qui ordonnent la continuation des Travaux & Reparations qui restent à faire au Canal des Losnes, & la levée de cinq sols par Minot de Sel, dans les Greniers & Chambres de l'étendue des Gabelles de Lyônois, Provence, Dauphiné, Languedoc, Auvergne & Roüergue, pour les deniers en provenans être employez à la dépense desdits Travaux.

ARREST de la Cour de Parlement, du 7. Juillet. Qui confirme une Sentence renduë en la Senechaussée d'Angers, par laquelle il est ordonné que les Avocats-Procureurs auront des Registres, sur lesquels ils insereront les sommes qu'ils toucheront de leurs Parties, & qui fait défenses à leurs Clercs de recevoir aucun argent des Parties, sous les peines y contenues.

DECLARATION du Roy, au sujet des fraudes qui se font aux Entrées de Paris, avec violences, attroupemens & ports d'armes. Donnée à Meudon le 12. Juillet 1723. enregistrée en la Cour des Aydes le 5. Aoust 1723.

EDIT du Roy, donné à Meudon au mois de Juillet 1723. portant création de quatre Offices de Receveurs, Payeurs des Gages, augmentations
de

DE SEPTEMBRE 1723. 623

de Gages, Rentes & autres Charges assignées sur les Fermes, & de quatre Offices de Contrôleurs desdits Payeurs, enregistré en la Chambre des Comptes le 31. Juillet 1723.

LETTRES Patentes, qui ordonnent une coupe de Bois dans ceux de la Forest de Marly pour l'ordinaire 1724. Données à Meudon le 18. Juillet 1723, registrées en Parlement le 26. Aoust.

LETTRES Patentes sur Arrest, qui ordonnent que les Voituriers & Conducteurs de Marchandises passans par saint Jean d'Angely, remettront au Contrôleur des Fermes de ladite Ville, les acquits de payement dont ils seront porteurs. Données à Meudon le 19. Juillet 1723. registrées en la Cour des Aydes le 14. Aoust.

ARREST contradictoire du Conseil d'Etat du Roy, du 26. Juillet 1723. Qui ordonne que l'Arrest du Conseil du 29. Septembre 1722. sera exécuté selon sa forme & teneur; ce faisant, que les Maisons occupées par 70. Particuliers taillables à la Villette, ensemble ceux qui habitent les Maisons nouvellement construites dans la rue Bellefond, & quartier appellé la Nouvelle-France, cy-devant taillables de Montmartre, ainsi que les Exempts & Privilégiez, seront tenus de payer les droits d'Entrées des Vins & autres Boissons qu'ils avoient en leur possession, lors des Inventaires & de celles qu'ils ont fait & feront arriver, ensemble les droits de Domaine & Barra-ge, Pied-Fourché, Cendres, Soutles & Grave-lées, & autres Droits dépendans de la Ferme des Aydes, & les Vendans Vin & autres Boissons, le Huitième & l'Annuel. Décharge lesdits Habitans de la Taille, & contient à ce sujet

I iij dis-

différentes dispositions. Declare que le présent Arrest ne pourra nuire ni préjudicier aux contestations, qui sont entre les sieurs Curez des Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris, les Dames, Abbessé & Religieuses de Montmartre, le sieur Curé de la Villette & autres, au sujet des limites des Paroisses, Justices & Seigneuries, pour raison desquelles contestations les Parties se pourvoiront, pour après le jugement d'icelles être fait droit sur les demandes concernant les Maîtrises d'Arts & Métiers; & jusqu'à ce qu'il en sera usé comme par le passé.

ARREST de la Cour de Parlement, du 3. Aoust, rendu entre les Dames Abbessé, Religieuses & Convent de l'Abbaye Royale de Nôtre-Dame de Montmartre, le sieur Curé dudit Montmartre d'une part, & les Curé & Marguilliers de la Paroisse de S. Laurent, les habitans du Fauxbourg Sainte Anne, dit la Nouvelle France, & autres, qui maintient entr'autres choses lesdites Dame & Curé de Montmartre dans les droits de Justice & Curiaux dans ledit Fauxbourg Sainte Anne.

LETTRES Patentes pour le Clergé. Données à Meudon le 9. Aoust 1723. enregistrées en Parlement le 20. du même mois, au su et des délibérations de l'Assemblée generale du Clergé de France des 10. Juin & 7. Juillet 1723 par laquelle il est dit ce qui suit. Confirmons, approuvons & autorisons lesdites Délibérations des 10. Juin & 7. Juillet 1723. Voulons & entendons qu'elles soient executées selon leur forme & teneur, & en conséquence permettons l'imposition d'un million de livres payable en quatre termes, dont le premier sera fait dans l'échéance du terme de Noël de la presente année 1723. le second
&

DE SEPTEMBRE 1723. 825

& le troisième, dans les deux termes de S. Jean & de Noël de l'année prochaine 1724. & le quatrième & dernier, dans l'écheance du terme de Saint Jean de l'année 1725. & pour y parvenir, il sera arrêté dans ladite Assemblée un département de la somme d'un million de livres sur le pied du département de 1641. rectifié en 1646, lequel sera incessamment envoyé dans les Diocèses, qui seront tenus de faire dans leurs Bureaux Diocésains leurs départemens particuliers, lesquels seront remis dans le premier Novembre prochain entre les mains de ceux qui seront préposés à faire les fonctions des Receveurs Diocésains, pour être les sommes y contenues par eux levées pendant les mois de Novembre & de Décembre prochains, pour le premier payement; & seront lesdites sommes remises à ceux qui seront commis & préposés aux recettes provinciales avant le premier Fevrier de l'année prochaine 1724. pour être par eux ensuite remises au Receveur general du Clergé avant le premier Avril de ladite année 1724. &c.

DECLARATION du Roy du 9. Aoust, registrée en la Cour des Aydes le 4. Septembre, concernant la nomination des Collecteurs des Tailles; par laquelle S. M. ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que dans les Paroisses des Generalitez de nostre Royaume où la Taille est personnelle, dans lesquelles nos Declarations des premier Aoust 1716. & 24. May 1717. portant Reglement sur la nomination des Collecteurs n'ont pas encore été executées, il soit procedé incessamment à la confection des Tableaux ou Etats des Collecteurs, ordonnez par nosdites Declarations; & que dans celles où lesdits Tableaux ou Etats ont été faits,

I v il

il soit pareillement procédé aux Recollemens prescrits par lesdites Declarations, le tout à la diligence des Syndics & des Collecteurs en charge; pour être lesdits Tableaux & Recollemens remis aux Greffes des Elections dans le 15. Septembre prochain pour la presente année, & dans le 15. Juillet de chaque année suivante, à peine de cinquante livres d'amende solidairement contre le Syndic & les Collecteurs, laquelle amende ne pourra être remise ni modérée, & dont le payement sera poursuivi à la requête de nôtre Procureur en chaque Election.

I I.

Afin de pouvoir compter seurement sur la confection desdits Tableaux, & que les Recollemens en puissent être faits regulierement à l'avenir, & dans les termes cy-dessus marquez; voulons que les Officiers de nos Elections fassent tous les ans entr'eux une distribution des Paroisses, dont leurs Elections sont composées, à l'effet de travailler sans frais, chacun à leur égard, conjointement avec les Syndics & Collecteurs en Charge aux Recollemens des Tableaux des Paroisses qui leur seront échûes par la distribution, & qu'ils soient tenus de remettre lesdits Recollemens au Greffe de leurs Elections dans le 15. Septembre prochain pour la presente année, & dans le 15. Juillet de chaque année suivante; comme aussi d'en faire mention dans leurs Procès verbaux de Chevauchée, & d'en remettre l'état signé d'eux aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, auxquels Nous enjoignons de ne point viser lesdits Procès verbaux de Chevauchée, qu'après que lesdits Etats leur auront été remis.

I I I.

Voulons qu'à l'avenir & à commencer par la
preiente

présente année, les contestations qui pourront naître à l'occasion des Tableaux & Recollemens faits ou à faire par lesdits Officiers de nos Elections en vertu du présent Article, soient portées aux Elections & par appel en nos Cours des Aydes, dans les temps prescrits par les anciens Reglemens, dérogeant à cet égard à la disposition de nos Declarations des premier Aoust 1716. & 24. May 1717.

I V.

Voulons qu'en interpretant l'Article VIII. de notre Declaration du premier Aoust 1716. par lequel il est porté qu'il ne sera payé aucuns droits aux Greffiers ni aux Officiers des Elections pour la remise qui sera faite en leurs Greffes des Tableaux ou Etats de ceux qui doivent passer par la Collecte, & des Actes de Recollement desdits Tableaux ou Etats qui doivent être faits tous les ans, non plus que pour les Extraits contenant les noms des Collecteurs de chaque année, les Greffiers des Elections puissent percevoir cinq sols pour le Certificat qu'ils délivreront de la remise en leur Greffe de chaque Tableau de Collecteurs ou Acte de Recollement fait en execution de ladite Declaration, ainsi & de la même maniere qu'il leur étoit permis cy-devant de percevoir trois sols seulement pour le dépost & enregistrement de chaque Nomination des Collecteurs, & pour l'Acte d'Apport qu'ils en délivreroient, conformément à l'Edit en forme de Reglement du mois d'Avril 1686. auquel Nous avons dérogé par ces presentes en ce qui concerne la fixation dudit Droit.

V.

Sur ce qui Nous a été représenté que dans plusieurs Paroisses, dans lesquelles les Tableaux, ou n'ont point encore été faits, ou s'ils l'ont été,

les Recollemens n'en ont point été faits exactement ; les Habitans ont perdu l'usage de s'assembler pour proceder entr'eux , suivant les anciens Reglemens , à la Nomination des Collecteurs , ce qui cause un préjudice considerable au recouvrement , par le retard de la confection des Rôles : pour obvier à cet inconvenient , voulons & ordonnons que dans les premier & deuxième Dimanche du mois de Septembre prochain , pour cette année seulement , les Habitans des Paroisses où la Taille est personnelle , soient tenus de s'assembler à l'issuë de la Messe ou des Vêpres Paroissiales , pour nommer entr'eux , à la pluralité des voix , de bons & solvables Collecteurs , dont il sera drellé un Acte en bonne forme.

V I.

Et pour ne point déranger l'ordre des Tableaux , dont les Recollemens ont été faits jusqu'à present avec exactitude , Nous voulons que dans les Paroisses où ils sont bien établis , la nomination des Collecteurs pour l'année prochaine soit faite par les Habitans des mêmes sujets qui doivent l'être par l'ordre des Tableaux , sans qu'il leur soit permis de les changer ; & à l'égard des Paroisses dans lesquelles les Tableaux n'ont point encore eu lieu , ou dont les Recollemens n'ont pas été regulierement faits ; ordonnons pareillement que les Habitans seront tenus de s'assembler dans les temps marquez par l'Article precedent , pour nommer entr'eux des Collecteurs bons & solvables , dont il sera aussi drellé un Acte en bonne forme.

V I I.

Enjoignons expressement aux Syndics , Marguilliers ou autres principaux Habitans qui auront convoqué l'Assemblée , de dresser un Acte de la nomination qui aura été faite ; & en cas
que

DE SEPTEMBRE 1723. 629

que les Habitans convoquez ayent refusé de de proceder à ladite Nomination, il sera pareillement dressé un Acte dudit refus, dans lesquels Actes, soit de Nomination ou de refus, l'on inferera les noms de ceux qui portant vint livres de Taille, & au-dessus, auront refusé de donner leur voix, ou ne se seront point trouvez à ladite Assemblée; le tout à peine contre le Syndic & lesdits Marguilliers, ou autre principal Habitant de vingt livres d'amende, dont le payement sera poursuivi conformément à l'Article premier des presentes.

VIII.

Tous les Actes de Nomination ou de refus seront enregistrez au Greffe des Elections avant le premier Octobre de chaque année, & inferez dans un Registre qui sera tenu à cet effet par les Greffiers des Elections, après avoir été cotté & paraphé par le President & nôtre Procureur en l' Election.

IX.

Ce Registre sera clos & arrêté le dernier jour du mois de Septembre par le President, nôtre Procureur en l' Election, & un ou deux Elûs, suivant le nombre des Officiers, dont les Elections seront composées.

X.

Les Greffiers des Elections délivreront dans les huit premiers jours d' Octobre à nos Procureurs en l' Election, un Extrait sur papier non timbré, qui sera signé d'eux, de tous les Actes de Nomination & de refus qui lui auront été remis, lequel Extrait contiendra les noms des Collecteurs qui auront été nommez, ou au défaut de la Nomination les noms des Habitans à vingt livres de Taille & au-

au-dessus, qui auront été absens, ou qui étoient
presens auront refusé de donner leur voix.

X I.

Enjoignons à nos Procureurs dans les Elec-
tions, de dresser un Etat sur lesdits Extraits,
de tous ceux qui portant vingt livres de Taille
& au-dessus, auront refusé de donner leur
voix, ou de se trouver à l'Assemblée, ou d'en
signer l'Acte; & au cas qu'il n'ait point été
déposé d'Acte de Nomination, nos Procu-
reurs ajouteront audit Etat le nom du Syndic,
& de dix des plus anciens Habitans de la
Paroisse portans vingt livres de Tailles & au-
dessus sur le pied des Rôles de l'année cou-
rante; sans excepter les Marguilliers en
Charge.

X I I.

Cet Etat sera signé & certifié véritable par
notre Procureur dans chaque Election, &
sera par lui remis ou envoyé au sieur Com-
missaire départi de la Generalité, au plus tard
à la fin du mois d'Octobre.

X I I I.

Enjoignons aux sieurs Intendans & Com-
missaires départis, & aux Officiers des Elec-
tions, conformément à la Declaration du 28.
Aoust 1685, de choisir dans le nombre de ceux
qui seront compris dans lesdits Etats, les plus
hauts en Taille pour faire la fonction de Col-
lecteurs, & de les nommer d'Office dans les
Paroisses où il n'aura point été fait de Nomi-
nation, où dont les sujets nommez seront in-
suffisans pour faire la Collecte, encore bien
qu'ils soient Syndics ou Marguilliers, sauf
aux Paroisses à nommer d'autres Habitans pour
faire leurs fonctions pendant l'année, dont
ils demeureront chargez de faire la Collecte.

X I I I I.

DE SEPTEMBRE 1723. 637

XIV.

Défendons expressement ausdits sieurs Intendants & aux Officiers des Elections, sous tel prétexte que ce soit, de nommer d'autres Collecteurs que ceux designez en l'Article cy-dessus, à l'exception seulement de ceux qui auront passé à la Collecte depuis trois ans.

XV.

Voulons au surplus que nos Declarations des premier Aoust 1716. & 24. May 1717. soient executées selon leur forme & teneur, en tout ce qui ne se trouvera point contraire à nôtre présente Declaration.

ARREST du 16. Aoust 1723. Qui ordonne la confiscation au profit de Jacques David, des Viandes saisies en contravention des droits d'Inspecteurs aux Boucheries sur Henry Richardier, Boucher de la Ville de Beaune, Election de Nemours, & condamne ledit Richardier en trois cens livres d'amende.

DECLARATION du Roy, portant défenses à tous Sujets du Roy de s'interessier dans la Compagnie de Commerce nouvellement établie à Ostende. A peine contre les contrevenans de 3000. liv. d'amende, &c. Donnée à Versailles le 16. Aoust 1723. Enregistrée en Parlement le 20. dudit mois.

ARREST du 30. Aoust, par lequel Sa Majesté ordonne qu'il sera tenu le 17. du mois de Septembre prochain une Assemblée generale de la Compagnie des Indes en l'Hôtel de ladite Compagnie, à l'effet de proceder à l'Élection de huit Syndics qui seront choisis parmi les notables Bourgeois, bons Negocians,

&c

& autres gens expérimentez au fait du Commerce, de la Banque & des Comptes. Veut Sa Majesté que ceux desireront avoir entrée, & voix délibérative en ladite Assemblée, soient tenus de déposer avant le 10. dudit mois de Septembre cinquante Actions en compte à la Compagnie; que le dépôt en soit fait en leur nom; & que par le Caissier de la Compagnie il leur soit délivré un Certificat du dépôt de cette quantité d'Actions, pareillement expédié en leur nom, sur la représentation duquel Certificat ils seront admis à l'Assemblée: Faisant Sa Majesté défenses à toutes personnes d'entrer en ladite Assemblée sur des Certificats qui ne seroient pas expédiés en leur nom. Ordonne en outre que les Actions ainsi déposées, & sur lesquelles les Certificats requis auront été expédiés, seront rendus huitaine après le jour de l'Assemblée, aux Particuliers qui les auront déposées, & qui desireront les retirer.

ARREST du même jour. Qui décharge du Droit de Marc d'Or les Offices Municipaux, dont la finance est de mille livres, & au-dessous.

ARREST du même jour, qui règle la manière de fixer le titre des Lingots par les Essayeurs General & Particuliers des Monnoyes, & ordonne en conséquence ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

De marquer de leur poinçon, chacun à leur égard, tous les Lingots d'Or & d'Argent qui leur seront portez à essayer, dans l'instant même qu'ils leur seront remis.

I I.

De tenir Registre particulier dûëment paraphé, sur lequel ils écriront conformément à l'Ordonnance de 1554. Article XXXIII. le poids desdits Lingots, avec les noms, demeures & qualitez des Propriétaires, ainsi que le titre qu'ils auront trouvé, en observant de numeroter de suite tous les Articles dudit Registre, de n'interrompre l'ordre desdits numero qu'au commencement de chaque année, & d'insculper sur chacun desdits Lingots le même numero, sous lequel il aura été enregistré; en sorte que ces Lingots ne soient rendus aux porteurs qu'après avoir été ainsi marquez & numerotez.

I II.

Lorsque les particuliers viendront chercher le rapport des Essayeurs, lesdits Essayeurs auront soin de verifier leurs numero, après quoi ils marqueront le titre dessus lesdits Lingots.

I V.

Si les propriétaires des Lingots jugent necessaire d'en faire faire plusieurs essais, lesdits Essayeurs seront tenus de les registrer autant de fois qu'ils les essayeront, & d'observer à chaque fois ce qui est cy-dessus ordonné, en ajoutant seulement au nouvel enregistrement les numero sur lesquels lesdits Lingots auront déjà été registrez.

V.

Au cas que les Titres marquez sur les Lingots se trouvent differens, soit parce qu'ils auront été essayez à Paris ou à Lyon par les Essayeurs general & particuliers, ou pour autres raisons, les Directeurs des Monnoyes pourront ainsi que les Affineurs, Orfèvres & autres.

autres ouvriers travaillant en Or & en Argent, qui acheteront lesdits Lingots, les évaluer sur le pied commun de tous les Titres marquez par lesdits Essayeurs.

V I.

N'entend cependant Sa Majesté que le Directeur d'une Monnoye soit obligé de recevoir des Lingots sur les Titres marquez par les Essayeurs d'autres Monnoyes. Enjoint Sa Majesté aux Officiers des Cours des Monnoyes, de tenir la main à l'exécution du present Arrest qui sera lu, publié, &c.

ARREST du même jour. Qui ordonne que les Quittances pour Rentes perpetuelles au denier 50. sur les Tailles, ou pour interests au même denier 50. les Finances d'Offices & droits supprimées & liquidées, affranchissemens des Tailles, Rachapt du Prest & Annuel, Ordonnances de comptant pour avances faites par les Traitans, les Billets des Directeurs des Monnoyes, & les Billets d'Emprunt de la Compagnie des Indes, seront reçus par le Garde du Tresor Royal, en exercice pour l'acquisition des Rentes Viageres au denier 25. sur les Tailles.

ARREST du 31. Aoust, par lequel Sa Majesté accorde à la Compagnie des Indes, le Privilege exclusif de la vente du Caffé dans toute l'étendue du Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, pour être ledit Privilege exercé, regi ou affermé par ladite Compagnie, ainsi & en la forme & maniere que ladite Compagnie le jugera plus convenable & avantageux à ses interests, & être ledit Privilege exploité par les Fermiers

DE SEPTEMBRE 1723. 635

niers ou Regisseurs, ainsi & de la même manière qu'est actuellement exploité celui de la vente exclusive du Tabac, & sous les mêmes peines contre les contrevenans, que celles qui sont prononcées par les Edits, Declarations & Arrêts rendus à l'occasion des droits sur le Tabac, &c.

ARREST du premier Septembre, qui ordonne que par les Commissaires de son Conseil qui seront nommez à cet effet, il sera passé à la Compagnie des Indes, ses Directeurs stipulans pour elle, un Contrat d'alienation à titre d'engagement du Privilege exclusif de la vente du Tabac, pour en jouir ainsi qu'en a joui ou dû jouir Duverdier, à present Fermier General de ladite vente exclusive, à commencer la jouissance dudit Privilege au premier Octobre prochain, &c.

ARREST du 2. Septembre, qui ordonne que l'Arrest du Conseil du 28. Juillet dernier, portant que dans le premier Novembre prochain tous les Porteurs de Certificats de Liquidation seront tenus de les porter à l'un des differens débouchez indiqués, faute de quoi ils demeureront nuls, & de nulle valeur, sera exécuté selon sa forme & teneur; & en consequence que les Notaires & tous autres Dépositaires, soit par autorité de Justice ou autrement, seront tenus sous les peines portées par ledit Arrest, & dans ledit jour premier Novembre prochain, de faire l'emploi en Rentes sur les Tailles créées par Edit du mois d'Aoust 1720. des Certificats de Liquidation qu'ils ont entre leurs mains, provenans des Dépôts qui leur ont été cy-devant faits; pour lesdites Ren-
tes

tes appartenir en principaux & arrerages aux Intereffez aufdits Dépôts, fuyant qu'il fera convenu entr'eux, ou qu'il fera ordonné par Justice, &c.

ARREST du 4. Septembre, par lequel Sa Majesté ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest le droit de Marque, établi par sa Declaration du mois d'Aouft 1721. Article VII. sur les Tabacs tant en corde qu'en poudre ou grenez qui se trouveroient entre les mains des particuliers au premier Septembre de ladite année, sera éteint & supprimé. Permet néanmoins Sa Majesté aux Marchands, Negocians, Manufacturiers, & autres propriétaires des Tabacs declarez & qui sont restez dans les magasins, sur lesquels il a été apposé des cadenats par Duverdier, Fermier General du Tabac, ses Sous-Fermiers ou Commis, de les retirer dans le terme de quatre mois, à commencer du premier Octobre prochain, pour être envoyez à l'Etranger. Veut & entend Sa Majesté que les Articles XIII. XIV. XV. & XVI. de ladite Declaration du mois d'Aouft 1721. pour les précautions de l'envoy & de la sortie desdits Tabacs, soient executez en tout leur contenu. Ordonne Sa Majesté que le present Arrest sera executé, &c.

ARREST du 6. Septembre. Qui ordonne l'execution des Declarations des 19. Juillet 1704. & 20. Mars 1708. & des Arrests & Reglemens, & condamne vingt Notaires de la Ville d'Orleans, dont dix-huit, chacun en deux cens livres, & les deux autres chacun en quatre cens, pour avoir refusé de donner
communi-

DE SEPTEMBRE 1723. 637

communication de leurs Minutes, Liasses & Repertoires au Fermier des Droits d'Insinuations & centième denier de l'Appanage de Monsieur le Duc d'Orleans, & leur enjoint, ainsi qu'à tous autres Notaires, de les représenter, à peine de pareille amende de 200. L. sur le premier refus.

ARREST du 6. Septembre, concernant la Fabrique des Bas, & autres Ouvrages au Métier.

ARREST du 11. dudit mois, pour la prise de possession du Privilege de la vente exclusive du Tabac pour la Compagnie des Indes, sous le nom de Pierre le Sueur, à commencer au premier Octobre prochain 1723.

L'abondance des matieres nous fait renvoyer au mois prochain quelques pieces interessantes, & du temps qui n'ont pu trouver place dans ce Livre. On y parlera de la Tragedie d'Inès, & des Ouvrages qui ont paru pour & contre cette Piece.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* du mois de Septembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression.
A Paris, le 1. d'Octobre 1723.

HARDION.

TABLE



T A B L E

P IECES Fugitives , &c. Dissertation sur une Medaille de la Ville d'Apamée , &c.	417
Ode imitée d'Horace.	438
Suite des Apparences Trompeuses , nouvelle	440
Proserpine , Cantate.	457
Observations sur deux Eclipses , &c.	460
Horloge astronomique & universelle.	468
Vers contre la malignité d'un mauvais Poëte.	469
Discours du P. Folart , Jesuite , &c.	470
Le Papillon justifié , Fable.	476
Lettre écrite de Lyon.	479
Cantique chanté le jour de la Majorité du Roy.	481
Monstre Marin peché à Marseille.	484
Stances.	485
Seconde Lettre écrite de Blois par M. Ourry.	487
Les Petites-Maisons , Poëme.	489
Lettre écrite de Beauvais sur les Guayanois.	491
Idyle de l'Isle-Adam , divertissement en Mu- sique.	498
Le Parnasse François , Groupe de Bronze , &c.	502
Antiochus , Poëme , &c.	509
Chats monstrueux , &c.	513
Chançon au sujet d'une femme âgée de cent ans.	514

Lettre sur une grossesse extraordinaire.	518
Enigmes.	517
Chanson notée.	519
NOUVELLES LITTERAIRES , les Anti- quitez Romaines de Denys d'Halicarnasse.	520
Alexandre & Darius, Tragedie.	526
Histoire Ecclesiastique & Politique de Lor- raine, &c.	527
Histoire de la prise d'Auxerre par les Hugue- nots.	530
Traité de la Pesanteur Universelle des Corps.	532
Discours prononcez à l'Académie Françoisé.	535
Lettres Persanes, &c.	544
Ecole de l'Architecture civile, &c.	546
Estampes de Meleagre d'après le Brun.	546
Sel purgatif d'Angleterre.	550
Elixir contre diverses maladies.	554
Orage extraordinaire, arrivée à Angerville.	555
Nouvelles de l'Académie de Portugal.	557
SPECTACLES , Extrait de la Comedie nou- velle <i>du Divorce de l'Amour & de la Rai- son.</i>	559
L'Opera, Parodie sur un air des Fêtes Grec- ques.	581
Theatre Italien.	583
Nouvelles Etrangères, &c.	584
Morts, Baptêmes & Mariages des Pays Etran- gers.	599
Dignitez & Emplois.	604
Journal de Paris.	607
Naissances, Morts & Mariages.	617
Addition aux Nouvelles Etrangères.	620
Arrests.	621

Errata d'Aoust.

P Age 345. lig. 7. certains, lisez certaines.

Page 373. lig. 18. ayant, lisez étant.

Page 415. lig. 10. du sieur, lisez du Premier.

Ajoutons au sujet de cette dernière correction que le Marquis de Mosnier est fils du Marquis de ce nom, Premier President de la Chambre des Comptes de Dole, en Franche-Comté, & non de Bretagne, comme on l'a dit sur de mauvais Memoires.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 530. lig. 12. en lisez ces.

Page 540. ligne dernière, tous, lisez tout.

Page 549. lig. dernière sous, lisez font.

Page 551. lig. 14. hypatique, lisez hepatique.

Page 580. lig. 4. du bas représenté, lisez présenté.

Page 608. lig. 6. le, lisez la.

La figure doit regarder la page 428.

L'air noté doit regarder la page 519.

